RAPPORT FINANCIER

DU GROUPE CRÉDIT MUTUEL EN 2019

RÉSULTAT

ENVIRONNEMENT

PERFORMANCE

Le choix d'un modèle d'entreprise solide et responsable

ÉDITION **2020**

Crédit Mutuel

SOMMAIRE

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CONFÉDÉRATION NATIONALE DU CRÉDIT MUTUEL **P 4**

Contexte économique et financier p 4
Activité et résultats du groupe p 6
Analyse par secteur d'activité p 8
Résultats par activité et ***reporting*** par pays p 9
Fonds propres et exposition aux risques p 12

ÉTATS FINANCIERS **P 30**

Bilan p 30
Compte de résultat p 32
Tableau de variation des capitaux propres p 34
Tableau des flux de trésorerie nette p 36
Annexes P 39

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS **P 121**

RAPPORT DE GESTION

du conseil d'administration de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel sur les comptes consolidés de l'exercice 2019

Éléments financiers et extra-financiers

CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

MALGRÉ DE NOMBREUSES TURBULENCES, L'ANNÉE 2019 FINIT SUR UNE NOTE POSITIVE

L'année 2019 se sera déroulée en deux temps. Jusqu'à la fin de l'été, l'intensification des facteurs de risque (Brexit et protectionnisme, notamment) ont dégradé la visibilité pour les agents économiques et ainsi pesé sur la dynamique de croissance mondiale du fait de la contraction de l'activité industrielle. Dans ce contexte, les banquiers centraux ont tour à tour changé leur fusil d'épaule et assoupli considérablement leur politique monétaire, entraînant les taux d'intérêt à des niveaux historiquement faibles. Néanmoins, les principaux sujets d'inquiétude se sont sensiblement réduits en fin d'année, avec d'une part la confirmation que les États-Unis et la Chine étaient parvenus à un accord commercial de « phase 1 » et, d'autre part, la réduction des craintes d'un Brexit sans accord avec la large victoire de B. Johnson aux élections législatives britanniques. Ces deux éléments ont largement alimenté l'optimisme sur les marchés financiers sur la fin de l'année et contribué à la stabilisation de la croissance.

DES FACTEURS DE RISQUE QUI ONT TARDÉ À SE DISSIPER TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

La guerre commerciale menée par Donald Trump a alimenté la volatilité sur les marchés financiers et pesé sur l'activité économique en 2019. Si le président américain a multiplié les fronts (Japon, Union européenne, Iran, Mexique, Canada…), c'est surtout l'affrontement avec la Chine (avec notamment la mise en place de droits de douane sur plus de la moitié des importations de produits chinois) qui a entraîné un coup d'arrêt du commerce mondial et fortement pénalisé l'investissement. Néanmoins, les deux pays ont fini par s'entendre et l'annonce de l'accord de « phase 1 » (signé le 15 janvier 2020 à Washington) a permis de redonner de la visibilité aux acteurs économiques et d'éviter une aggravation du ralentissement de la croissance. D'autres bonnes nouvelles se sont aussi succédé sur le second semestre avec : 1/ un accord partiel signé avec le Japon ; 2/ la conclusion du nouvel accord USMCA avec le Mexique et le Canada (ratification attendue en 2020), et 3/ la validation du budget de l'année 2020.

L'Europe a aussi été le théâtre de ce climat d'incertitudes avec les nombreux rebondissements autour de la Grande-Bretagne. La démission de Theresa May a laissé la place à Boris Johnson en juillet et sa rhétorique belliqueuse a ravivé les craintes d'une sortie de l'Union européenne sans accord. Néanmoins, le nouveau Premier ministre a réussi à renégocier l'accord de sortie avec Bruxelles, lui permettant d'obtenir davantage de soutien populaire. Sa large victoire lors des élections législatives anticipées le 12 décembre, avec l'assurance que tous les députés conservateurs voteront pour son texte, a nettement réduit les craintes d'une sortie sans accord et évité un nouveau choc négatif sur la croissance, même si les questions sur la relation future entre les deux parties restent entières.

LA CROISSANCE MONDIALE A PERDU UN PALIER IMPORTANT EN 2019

En zone euro, la croissance a nettement ralenti en 2019, fragilisée par l'aggravation des facteurs d'incertitude, mais aussi en raison d'éléments plus structurels (difficultés du secteur automobile, ralentissement chinois, tensions politiques dans certains pays). Au troisième trimestre, le taux de croissance s'est stabilisé (+ 1,2 % en glissement annuel) grâce à la résilience de la demande domestique et de l'investissement permettant de compenser la contribution toujours très négative du commerce extérieur. Si le contexte politique s'est progressivement amélioré depuis le mois d'octobre, les effets positifs ne se sont matérialisés que graduellement sur l'activité économique en fin d'année. Les craintes concernant le cycle de croissance et la faiblesse de l'inflation ont conduit la BCE à opérer un virage majeur dans sa politique monétaire afin d'acter des mesures de soutien supplémentaires à l'économie (baisse du taux de rémunération des dépôts, reprise du programme d'achats d'actifs, nouveaux TLTRO* et instauration d'un système de tiering**). L'institution a aussi appelé les États qui disposaient de marges de manœuvre budgétaires à les employer pour soutenir la croissance, ce qui avait temporairement soutenu les taux souverains, mais les plans de relance qui ont été adoptés pour l'année 2020 ne sont finalement que modestes.

Aux États-Unis, la guerre commerciale menée par Donald Trump avec la majorité de ses partenaires commerciaux a fortement pesé sur la croissance qui a ralenti tout au long de l'année (de + 2,9 % en 2018 à + 2,3 % en 2019), pénalisée par la contribution négative du commerce et la faiblesse de l'investissement. Cependant, la dissipation des incertitudes politiques et géopolitiques sur la seconde partie de l'année alimentera la poursuite du cycle de croissance américain, qui peut toujours compter sur la résilience de la consommation (vigueur du marché du travail, accélération des salaires, inflation faible) et la montée en puissance du secteur immobilier afin de compenser la faiblesse durable de l'industrie (difficultés persistantes dans le secteur de l'aéronautique et de l'énergie). Le contexte incertain, avec les risques pesant sur la croissance et l'inflation, a incité la Réserve fédérale (Fed) à ajuster sa politique monétaire en procédant à trois baisses de taux directeurs (-75 pb au total) tout en reprenant la hausse de son bilan afin de réduire les tensions apparues durant l'année sur le marché monétaire. Par ce changement, elle a contribué à faire reculer significativement les taux souverains.

En Chine, le ralentissement structurel de la croissance (estimée « aux alentours de 6 % » par le gouvernement) a été accentué par l'impact négatif des taxes américaines, contraignant les autorités à multiplier les mesures de soutien budgétaires et monétaires. Les plans de relance massifs ont permis d'éviter une chute brutale de la croissance, mais avec un coût de plus en plus élevé pour les finances publiques et l'équilibre du système financier. De plus, la demande domestique peine à monter en puissance et reste pénalisée par la forte accélération de l'inflation du fait des prix du porc (grippe porcine qui perdure). Concernant les autres pays émergents, les sorties de capitaux ont cessé, mais le ralentissement de la croissance s'est poursuivi, conduisant les banques centrales à baisser leurs taux directeurs et à alimenter ainsi la baisse des taux souverains.

Du côté des cours du pétrole, l'accentuation des coupes de production décidée par les membres de l'OPEP+, ainsi que les efforts additionnels annoncés par l'Arabie Saoudite, ont largement soutenu le prix du baril de Brent (performance annuelle de + 22 % à 66 $/b). Les cours ont également été soutenus par la persistance d'un risque géopolitique au Moyen-Orient, avec notamment l'attaque d'installations pétrolières saoudiennes le 16 septembre et une escalade particulièrement forte entre l'Iran et les États-Unis depuis la fin de l'année. Néanmoins, le prix du baril de Brent reste en dessous du niveau qui était le sien avant la chute marquée fin 2018, toujours pénalisé par un ralentissement de la dynamique de croissance mondiale.

EN FRANCE, LA CROISSANCE RÉSISTE, MAIS L'EXÉCUTIF RESTE SOUS PRESSION

Malgré un environnement toujours compliqué et marqué par les grèves, la croissance française s'est montrée résiliente en 2019 (+ 1,2 %). La demande domestique reste soutenue par les mesures de soutien au pouvoir d'achat prises par le gouvernement (même si une partie a été épargnée), l'inflation faible et le dynamisme du marché du travail, tandis que les investissements sont restés sur un rythme de croissance élevé. Par ailleurs, la France a moins souffert du ralentissement de la demande extérieure. En effet, par rapport à ses voisins, la France bénéficie de la structure sectorielle de ses exportations, qui sont moins sensibles au ralentissement de l'investissement mondial.

Pour 2020, les avancées positives concernant la guerre commerciale sino-américaine et le Brexit amélioreront la visibilité pour les acteurs économiques et favoriseront la poursuite du cycle de croissance mondiale. Néanmoins, l'activité restera confrontée à l'impact de l'épidémie du Coronavirus en Chine (chute rapide et brutale de l'activité au moins au 1er trimestre) et, tout au long de l'année, à la persistance d'autres incertitudes politiques (négociations commerciales entre les États-Unis et l'UE, relation future du Royaume-Uni et de l'UE, élections américaines…). Dans ce contexte, les banques centrales resteront durablement accommodantes, ce qui contiendra la capacité de remontée des taux souverains.

** Opérations de refinancement bon marché pour les banques.*
*** Système visant à exempter une partie des réserves excédentaires des banques de l'application du taux de rémunération des dépôts (- 0,5 %).*

ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DU GROUPE

Le conseil d'administration de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel a décidé d'établir des comptes consolidés au niveau national en référentiel IFRS, tel qu'adopté par la Commission européenne, bien qu'il ne soit pas côté.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2019 ont été arrêtés par le conseil d'administration lors de sa séance du 4 mars 2020, qui a soumis également le présent rapport à l'approbation de l'assemblée générale.

Les principales modifications du périmètre de consolidation sont liées à :
- la consolidation des filiales du groupe Véritas, de CMNE Grand Paris, et Newton Square ;
- l'acquisition de Budget Insight ;
- la cession de Primonial, de Royale Marocaine d'Assurances, de RMA, CD Partenaires et Leasecom.

LA MARGE D'INTÉRÊT (7 959 M€) POURSUIT SA PROGRESSION (+ 4,7 %)

Elle s'accroît de 4,7 % (+ 354 M€), du fait des opérations avec la clientèle, qui bénéficient, sur les crédits, d'un effet volume plus important que l'effet taux. La marge sur les opérations avec les établissements de crédit est également en progression. Le coût des titres émis s'accroît, sous l'effet volume, dans un contexte de taux bas et de sécurisation du refinancement, notamment dans l'optique de la mise en application des nouvelles règlementations (MREL notamment). Il est plus que compensé par la hausse des intérêts sur les portefeuilles actifs et dérivés. Sur ces derniers, le contexte de taux bas permet un renouvellement des opérations à des taux plus favorables.

DÉPÔTS CLIENTÈLE (439,6 MDS€) (SOIT + 10,8 %)

Les variations ont été très significatives sur certaines catégories :
- les comptes ordinaires créditeurs (179,3 Mds€), augmentent de 21,0 Mds€, prolongeant la hausse des années précédentes ;
- les livrets ordinaires progressent fortement (46,0 Mds€, + 9,7 %) ;
- les livrets bleu et A poursuivent leur dynamique (48,6 Mds€, + 8,0 %). Le taux de centralisation des dépôts réglementés (livrets bleu, A, LDD, LEP) auprès de la CDC est de 50,4 % contre 46,1 % en 2018 ;
- les dépôts à terme (120,2 Mds€) progressent de 12,6 %, principalement les dépôts non réglementés notamment les comptes créditeurs à terme (57,7 Mds€, + 30 %).

La performance sur le développement des dépôts permet une forte amélioration du coefficient d'engagement (634 points de base), qui s'élève à 111,5 %, contre 117,8 % fin 2018.

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE (490,2 MDS€) (SOIT + 4,9 %).

Cette croissance provient des crédits à l'habitat qui représentent un encours de 252,0 Mds€, en progression de + 7,6 %, et des crédits à l'équipement (116,4 Mds€, + 7,3 %).

Les crédits de trésorerie/consommation et créances commerciales (68,2 Mds€) sont également en hausse (4,8 %). Elle est due aux crédits à la consommation (49,4M€) qui progressent de 7,6 %, principalement dans les filiales spécialisées. Le crédit-bail et la location simple (18,8 Mds€), progresse de 7,1 %, principalement sur le CB mobilier.

Les commissions nettes (4 348 M€) sont en légère baisse (- 1,1 %), en lien avec l'accompagnement de la clientèle en situation de fragilité et le plafonnement des frais d'incidents. Sont en revanche en progression, les commissions monétiques ainsi que celles liées aux remboursements anticipés des crédits et aux services.

PORTEFEUILLES TITRES ET DÉRIVÉS

Le portefeuille « actifs financiers Juste Valeur par Capitaux Propres - JVCP » (43,1 Mds€) s'accroît de 1,5 Md€ (titres à revenu fixe). Les titres au coût amorti diminuent de 0,1 Md€. Le portefeuille « Juste Valeur Par Résultat – JVPR » (35,2 Mds€) progresse de 13,1 Mds€, lié au changement de classement des pensions.

Le gain net sur le portefeuille JVPR (844 M€) est en forte progression (+ 132 M€), dans un contexte boursier favorable. Il baisse pour la « JVCP » (121 M€,- 106 M€, plus-values obligataires moindres qu'en 2018).

Les **PRODUITS NETS SUR LES AUTRES ACTIVITÉS** (4 785 M€) progressent de 199 M€ (+ 4,3 %), notamment du fait de l'activité d'assurances (3 580 M€, + 2,9 %). Elle bénéficie de la dynamique commerciale et surtout de la restauration des conditions de marchés. En effet, les primes s'accroissent de 3 % globalement tant en Vie qu'en Non Vie et les produits nets des placements sont en forte hausse. Ces différents éléments sont compensés par la variation des provisions techniques.
Les produits nets des autres activités (hors assurances, 1,2 Md€) augmentent de 9,0 % grâce aux Groupe La Française, au pôle Euro Information et à de moindres provisions pour risques.

CONDUISANT À UNE HAUSSE DU PRODUIT NET BANCAIRE (18,1 MDS€, + 3 %).

LES FRAIS GÉNÉRAUX (11,6 MDS €) S'ACCROISSENT DE 2,3 %.

Les évolutions sont contrastées selon les composantes : s'accroissent les charges de personnel + 170 M€, + 3,3 %), et les dotations nettes sur amortissements et provisions des immobilisations (+ 190 M€, + 30,4 %) tandis que diminuent les autres charges générales d'exploitation (- 2,3 %, - 95 M€).

Les **CHARGES DE PERSONNEL** (6 801 M€, + 2,6 %) progressent principalement du fait de l'intéressement/ participation, et des salaires (en lien avec l'augmentation générale).

L'**EFFECTIF MOYEN** du groupe Crédit Mutuel s'établit à 82 794 personnes en 2019 (en équivalent temps plein), en hausse de 1,1 %.

Les **AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION** (3 980 M€, - 2,3 %) diminuent de 95 M€, suite à la baisse des loyers (151 M€), liée à l'application d'IFRS 16 (contrepartie en dotations aux amortissements) et des charges liées à la migration de Beobank en 2018. Les autres services extérieurs progressent de 61 M€ et les impôts/ taxes de 3 M€ (dont FRU/FGDR : + 31 M€).

Les **DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS** (816 M€, + 30,4 %) augmentent de 190 M€, dont 174 M€ sur les immobilisations corporelles, avec la mise en œuvre d'IFRS 16. L'incorporel progresse aussi (+ 16 M€), en lien avec les développements informatiques (digitalisation).

Au final, le **COEFFICIENT D'EXPLOITATION** s'améliore à 64,2 % contre 64,7 % en 2018.

LE COÛT DU RISQUE (1200 M€) S'ACCROÎT de 21,5 %, le risque avéré progressant de 278 M€ sous l'effet de dossiers majeurs de Place (Rallye/Naouri (75 M€). À noter que l'alignement sur le nouveau défaut pour les entités en IRB n'a pas d'impact significatif. Le risque non avéré diminue de 66 M€, dont 76 M€ pour les encours sains dégradés (S2) alors que les encours non dégradés (S1) augmentent de 10 M€.

En matière de qualité des risques :
- le taux de crédits douteux s'établit à 2,99 % contre 3,04 % fin 2018 ;
- le taux de couverture individuel s'établit à 53,7 % contre 54,1 % fin 2018 ;
- le taux de couverture global ressort à 62,3 % contre 62,7 % fin 2018.

Les **GAINS NETS SUR AUTRES ACTIFS** sont de 331 M€ (+ 254 M€) du fait des plus-values constatées sur les cessions de Primonial, Royale Marocaine d'Assurances, Leasecom et CD Partenaires. En 2018 avaient également été enregistrées différentes cessions et l'impact de première consolidation de BLI (18 M€).

La **QUOTE-PART DES ENTITÉS MISES EN ÉQUIVALENCE** atteint 3 M€ en 2019 contre 59 M€. La variation de - 56 M€ résulte principalement de la déconsolidation de BMCE fin 2018, et de la cession en 2019 de Primonial.

La **VARIATION DE VALEUR DES ÉCARTS D'ACQUISITION** est nulle contre + 7M€ en 2018, du fait du *badwill* dégagé par Financo sur le rachat des activités France de financement automobile de My Money Bank et de la dépréciation de l'écart d'acquisition sur NEA suite à la fusion.

La **CHARGE FISCALE** (1 742 M€) diminue de 3,6 % (- 516 M€), malgré la progression du résultat notamment grâce aux produits imposés à taux réduits (plus-values de cession), et à la trajectoire à la baisse du taux d'impôts (impact sur les impôts différés).

SE TRADUISENT PAR UN RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE) EN PROGRESSION (3 775 M€, + 7,7 %).

LES CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE POURSUIVENT LEUR PROGRESSION 59 146 M€ (+ 9,2 %)

Cette progression provient essentiellement de :
- une augmentation du capital de 491 M€ (10 791 M€, + 4,8 %) ;
- l'incorporation d'une grande part du résultat annuel 2018 en réserves, (taux de mise en réserves = 95 %) ;
- le résultat 2019 : 3 775 M€ ; et
- les plus-values nettes latentes du groupe (1 526 M€, contre 825 M€ en 2018), en lien avec le contexte des marchés financiers très favorable.

Il convient de rappeler que l'impact sur les fonds propres prudentiels est différent, compte tenu des méthodes de consolidation divergentes pour certaines entités (assurances surtout).

À noter que le taux de rendement des actifs calculé en application de l'article R. 511-16-1 du CoMoFi est de 0,41 % contre 0,42 % en 2018.

Cette solidité financière est confirmée par l'agence de notation Standard and Poor's, qui a décidé en octobre 2019 de relever d'un cran à « A » la note intrinsèque « SACP » du groupe Crédit Mutuel. Les notes long terme du GCM sont par ailleurs maintenues à « A » (« *Senior »)* et « A+ » *(« Resolution Counterparty »)* avec une perspective stable.

ANALYSE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Les secteurs d'activité retenus correspondent à l'organisation du groupe Crédit Mutuel et sont au nombre de cinq.

La banque de détail regroupe le réseau des fédérations régionales du Crédit Mutuel et celui des banques régionales du CIC. Ce secteur inclut également une partie des activités spécialisées dont les produits et services sont commercialisés dans le réseau comme le crédit-bail, l'affacturage, les métiers de l'immobilier (investissement, aménagement, gestion, distribution, promotion) et la gestion collective des produits distribués dans le réseau.

L'assurance, compte tenu de son importance dans l'activité du groupe, premier bancassureur historique puisqu'il a démarré cette activité en 1970, fait l'objet d'un secteur d'activité propre qui regroupe l'assurance-vie et l'assurance-dommages.

La banque des grandes entreprises et la banque d'investissement comprend les activités de financement des grandes entreprises et des institutionnels, les financements à valeur ajoutée, le capital-développement, l'international ainsi que les activités de marché au sens large, qu'elles soient exercées pour compte propre ou pour celui de la clientèle, y compris l'intermédiation boursière.

La gestion d'actifs et la banque privée regroupent les filiales de banque privée dont c'est la vocation principale, tant en France qu'à l'étranger, ainsi que les activités de gestion d'actifs et d'épargne salariale.

Le secteur autres rassemble les activités non affectables à un autre secteur ainsi que les filiales à vocation purement logistique dont, en principe, les charges sont refacturées aux autres entités, et notamment les holdings intermédiaires, l'immobilier d'exploitation, la presse et les sociétés informatiques du groupe.

RÉSULTATS PAR ACTIVITÉ ET *REPORTING* PAR PAYS

Il est à noter que le poids des données par pôle d'activité est calculé avant élimination des opérations inter-secteurs.

BANQUE DE DÉTAIL

EN MILLIONS D'EUROS	2019	2018	VARIATION 2019/2018
Produit net bancaire	13 325	13 080	1,9 %
Résultat brut d'exploitation	4 256	4 118	3,4 %
Résultat avant impôt	3 415	3 228	5,8 %
Résultat net part du groupe	2 203	2 042	7,9 %

Le **PNB** de la banque de détail (13 325 M€) progresse de 245 M€ (+ 1,9 %). Son évolution provient principalement de celle de la marge, malgré la baisse des commissions.

Le groupe compte 34,2 millions de **clients** en fin d'année 2019.

Les frais généraux (9 069 M€) progressent quant à eux, de 107 M€ (+ 1,2 %). Les frais de personnel s'accroissent en lien avec l'augmentation générale des salaires et la progression de l'intéressement/participation. Les charges générales d'exploitation et les dotations nettes aux amortissements/dépréciations évoluent de manière asymétrique du fait notamment de l'application d'IFRS 16. L'extourne des loyers explique la baisse des charges et l'activation des droits d'utilisation celle des dotations aux amortissements.

Le coefficient d'exploitation ressort ainsi à 68,1 % contre 68,5 % un an plus tôt.

Le **coût du risque** augmente de 10,5 % pour atteindre 1 055 M€ (+ 100 M€), du fait du risque avéré tandis que le risque non avéré recule de 57 M€.

À noter que les **gains / pertes nets sur autres actifs et MEE** augmentent de 149 M€ s'expliquant principalement par la cession de Primonial.

L'**IS** atteint 1149 M€ en hausse de 22 M€ (+ 2 %).

Au final, le **résultat net part du groupe** augmente de 161 M€ pour atteindre 2 203 M€.
La part de la banque de détail dans le résultat part du groupe reste stable 58,4 % en 2019 contre 58,3 % décembre 2018.

ASSURANCE

EN MILLIONS D'EUROS	2019	2018	VARIATION 2019/2018
Produit net bancaire	2 237	2 238	0,0 %
Résultat brut d'exploitation	1 485	1 541	- 3,6 %
Résultat avant impôt	1 582	1 557	1,6 %
Résultat net part du groupe	1 097	1 035	6,0 %

Le **PNB** atteint 2 237 M€, et reste stable par rapport à 2018 (2 238 M€). Les primes s'accroissent tant en Vie qu'en Non Vie et les produits nets des placements sont en hausse dans un contexte boursier très favorable. Les charges de prestations progressent (effet des évènements climatiques, notamment). Ces différents éléments sont compensés par la variation des provisions techniques.

En 2019, le **chiffre d'affaires assurance** du groupe Crédit Mutuel a augmenté de 3,4 % à 17,6 Mds€, les branches vie et risques contribuant toutes deux à la hausse.
Le **nombre d'assurés** totalise 16,2 millions (soit + 2,8 %), représentant un **nombre de contrats** en portefeuille de 40 millions (+ 3,1 %).

Les **frais généraux** (752 M€) progressent (+ 7,9 %). Les charges de personnel s'accroissent ainsi que les autres charges d'exploitation (+ 42 M€) en lien avec le développement de l'activité tant sur le plan des effectifs que de l'informatique.

Gains nets sur autres actifs et MEE (97 M€) est en hausse (+ 81 M€), principalement en raison de la cession de Royale Marocaine d'Assurances.

Au total, le **résultat net part du groupe** atteint 1 097 M€ (+ 6 %).
L'assurance représente 29 % du résultat net part du groupe (29,5 % en 2018).

BANQUE GRANDES ENTREPRISES - BANQUE D'INVESTISSEMENT

EN MILLIONS D'EUROS	2019	2018	VARIATION 2019/2018
Produit net bancaire	1 029	1 074	- 4,2 %
Résultat brut d'exploitation	627	694	- 9,7 %
Résultat avant impôt	490	706	- 30,6 %
Résultat net part du groupe	471	585	- 19,5 %

Les encours d'**épargne financière bancaire** (hors assurance-vie) progressent de manière soutenue (+ 9,3 %), pour atteindre 281 Mds€, bénéficiant d'un effet de base favorable lié à la remontée des indices boursiers.

Le **PNB** atteint 1 029 M€, en baisse de 45 M€ (- 4,2 %), sur les 3 composantes : capital développement, activités de marché et banque de financement. Le *capital développement* avait connu un exercice 2018 faste avec une plus-value de cession significative. Les *activités de marché* ont bénéficié de conditions boursières plus favorables qu'en 2018. Le PNB de la *Banque de financement* est en baisse du fait du contexte de taux.

Les **frais généraux** (402 M€) augmentent de 5,8 %, principalement sur les charges de personnel.

Le **coût du risque** est de 138 M€ (+ 150 M€), principalement sur les activités de financement, du fait d'un dossier de Place.

L'**IS** atteint 19 M€, en baisse de 102 M€, en lien avec la baisse de résultat.

Le **résultat net part** du groupe est de 471 M€, en baisse de 114 M€.

GESTION D'ACTIFS ET BANQUE PRIVÉE

EN MILLIONS D'EUROS	2019	2018	VARIATION 2019/2018
Produit net bancaire	867	809	7,2 %
Résultat brut d'exploitation	235	237	- 0,8 %
Résultat avant impôt	261	256	2,0 %
Résultat net part du groupe	209	198	5,6 %

Les encours d'**épargne financière bancaire** (hors assurance-vie) progressent de manière soutenue (+ 9,3 %), pour atteindre 281 Mds€, bénéficiant d'un effet de base favorable lié à la remontée des indices boursiers.

Le **PNB** augmente pour s'établir à 867 M€ (+ 58 M€, + 7,2 %) tant sur la Banque Privée que la Gestion d'actifs (activité en très forte progression sur l'immobilier notamment).

Les **frais généraux** (632 M€) augmentent de 10,5 % (+ 60 M€), tant sur la Banque Privée (dépenses d'investissements humains et informatiques pour le respect des obligations règlementaires et l'amélioration de l'offre transactionnelle et numérique) que la Gestion d'actifs (en lien avec la progression de l'activité).

Le **coût du risque** est positif à 6 M€, en baisse de 21 M€.

Les **gains nets sur autres actifs et MEE** sont de + 20 M€ contre + 34 M€, un an plus tôt, en raison de moindres plus-values de cession.

La ligne **« Impôts et autres »** (34 M€) comprend :
- l'impôt sur les bénéfices qui atteint 51 M€, en baisse de 15 M€,
- les gains nets sur activités abandonnées, pour + 17 M€ qui concernent LFIS, LFFS et UGP dont la cession est attendue en 2020.

Au final, le **résultat net part du groupe** atteint 209 M€, en progression de 5,6 %.

AUTRES

EN MILLIONS D'EUROS	2019	2018	VARIATION 2019/2018
Produit net bancaire	1 688	1 326	27,3 %
Résultat brut d'exploitation	- 142	- 396	64,1 %
Résultat avant impôt	- 165	- 380	56,6 %
Résultat net part du groupe	- 205	- 356	42,4 %

Le **PNB** atteint 1 688 M€ en hausse de 362 M€ (+ 27,3 %), principalement du fait de la revalorisation des titres Visa, de moindres provisions pour risques et la progression du pôle Euro-Information.

Les **frais généraux** s'établissent à 1 830 M€ (+ 6,3 %), (pôle informatique notamment, compensés partiellement par le pôle presse, qui bénéficie des effets positifs des plans de restructuration lancés en 2017).

Le **coût du risque** est en baisse (13 M€ contre 30 M€ en 2018).

Les **gains/pertes nets sur autres actifs et MEE** atteignent - 10 M€ contre + 46 M€ en 2018, la baisse s'explique principalement par la déconsolidation de la BMCE fin 2018.

L'**impôt sur le résultat et les gains/pertes sur activités abandonnées** atteignent - 39 M€, en hausse de 64 M€, en lien avec la hausse du résultat.

Au final, le résultat part du groupe du secteur est de - 205 M€, en progression de 151 M€.

FONDS PROPRES ET EXPOSITION AUX RISQUES

Les données présentées dans les tableaux des pages suivantes sont exprimées en millions d'euros. Les chiffres qui figurent dans ce chapitre sont audités sauf ceux expressément indiqués par un **

FONDS PROPRES**

En application des dispositions du règlement UE n°575/2013 du parlement européen et du conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement et modifiant le règlement UE n°648/2012 (dit « CRR »), les réseaux d'établissements dotés d'un organe central doivent respecter les ratios de gestion sur base individuelle (pour chacun des groupes de Crédit Mutuel), mais aussi consolidée au niveau national (risques de marché et risque de crédit, grands risques, participations).

L'entité consolidante et le périmètre de la surveillance prudentielle du groupe Crédit Mutuel sont identiques à ceux retenus pour les comptes consolidés du groupe. Seule change la méthode de consolidation, notamment des entreprises d'assurance, consolidées comptablement par intégration globale et prudentiellement par mise en équivalence.

Le ratio de solvabilité définit le besoin en fonds propres nécessaire pour couvrir les risques de crédit, de marché et opérationnels. Les fonds propres globaux correspondent à la somme des fonds propres de base de catégorie 1 (CET1), des fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1 comprenant les titres super subordonnés à durée indéterminée), des fonds propres de catégorie 2 (comprenant les TSR et TSDI éligibles) et des déductions réglementaires (parmi lesquelles : les immobilisations incorporelles, la différence négative entre les provisions et les pertes attendues, les positions de titrisations à 1 250 %, les ajustements de valeur dus aux exigences d'évaluation prudente, les impôts différés actif dépendant de bénéfices futurs et ne résultant pas de différences temporaires,...).

À compter du 1er janvier 2018 et en raison de la fin de clauses transitoires appliquées aux plus-values latentes (hormis les titres en *cash-flow-hedge*), celles-ci ne sont plus filtrées et sont désormais intégralement retenues dans les fonds propres de base.

Le groupe Crédit Mutuel a été autorisé par le SGACPR et sous réserve du respect des conditions énoncées à l'article 49 du CRR, à retenir la méthode dite de la « VME » consistant à pondérer la valeur mise en équivalence des titres détenus dans des entités d'assurance filiales du groupe, plutôt qu'à les déduire des fonds propres de base de catégorie 1.

À ce titre, le groupe se conforme aux obligations déclaratives résultant de la surveillance des conglomérats financiers. Cela se traduit, entre autres, par la surveillance complémentaire de la couverture par les fonds propres consolidés du cumul des exigences de fonds propres bancaires et de marge de solvabilité des compagnies d'assurance.

Le groupe Crédit Mutuel respecte l'ensemble des ratios réglementaires auxquels il est soumis.

RATIO DE SOLVABILITÉ

Phase transitoire

EN MILLIONS D'EUROS	31.12.2019	31.12.2018
FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1)	**52 682**	**47 679**
Capital	10 805	10 304
Réserves éligibles avant ajustements	48 606	44 064
Déductions des fonds propres de base de catégorie 1	- 6 728	- 6 688
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 (AT1)	**782**	**1 021**
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 (T2)	**8 724**	**7 114**
TOTAL DES FONDS PROPRES	**62 188**	**55 814**
Emplois pondérés au titre du risque de crédit	261 269	243 675
Emplois pondérés au titre des risques de marché	3 017	4 113
Emplois pondérés au titre des risques opérationnels	23 646	24 250
TOTAL DES EMPLOIS PONDÉRÉS	**287 932**	**272 038**
RATIOS DE SOLVABILITÉ		
Ratio Common Equity T1 (CET1)	18,3 %	17,5 %
Ratio Tier one	18,6 %	17,9 %
Ratio global	21,6 %	20,5 %

Données avec clauses transitoires incluant le résultat.

CIBLE

RATIOS DE SOLVABILITÉ		
Ratio Common Equity T1 (CET1)	18,2 %	17,5 %
Ratio Tier one	18,3 %	17,5 %
Ratio global	21,5 %	20,4 %

POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES

Le processus d'identification, d'analyse et de hiérarchisation des risques du groupe Crédit Mutuel au vu de son profil de risque est effectué annuellement au travers de l'analyse et la validation au plus haut niveau de la cartographie globale des risques du groupe. Celle-ci couvre les risques d'activité et de rentabilité, de capital, liquidité, les risques de taux d'intérêt du portefeuille bancaire, de crédit, de marché, risques opérationnels, ainsi que les risques non financiers.

RISQUE DE CRÉDIT

La politique de gestion des risques de crédit du groupe Crédit Mutuel poursuit plusieurs objectifs :
- mesurer les exigences de fonds propres ;
- aider au pilotage par la maîtrise des engagements dans le respect des limites et plus largement de l'appétence aux risques du groupe Crédit Mutuel ;
- réduire le coût du risque dans la durée ;
- répondre efficacement à la réglementation Bâle 3 ainsi qu'à la réglementation sur le contrôle interne, et assurer un retour sur investissement de la mise en conformité réglementaire.

Conformément au cadre général d'appétence aux risques validé par le conseil d'administration de la Confédération, les stratégies et prises de risques sont de la responsabilité des groupes régionaux. Celles-ci doivent néanmoins être prises dans le respect des principes du cadre d'appétence aux risques validé par les instances dirigeantes nationales et des politiques de tolérance aux risques validées par les instances dirigeantes régionales. La politique de tolérance aux risques des groupes régionaux est par suite déclinée dans des procédures qui précisent notamment les règles d'octroi, les principales orientations retenues pour l'activité de crédit (notamment en matière de segment de clientèle), la définition et le suivi des limites. Les limites de financement sont fixées de telle sorte qu'elles soient adaptées à la politique de risques et aux fondamentaux financiers de l'entité concernée et cohérentes avec le dispositif national.

Les procédures nationales et régionales s'appuient sur le système de notation interne, établi dans le respect des exigences réglementaires de Bâle 3. Ce système est commun à l'ensemble des entités du groupe et permet de noter les contreparties éligibles aux approches notation interne. Il se fonde sur des modèles statistiques différents selon les segments de clientèle pour la banque de masse et sur des grilles de cotation élaborées par des experts pour les contreparties bancaires, les grandes entreprises

et les marchés spécialisés. Toutes les contreparties éligibles aux approches internes sont positionnées sur une échelle de cotations, déclinée sur neuf positions saines en complément du défaut, et reflétant la progressivité du risque.

Les systèmes de déclassement et de provisionnement sont intégrés dans les systèmes d'information. Ils fonctionnent sur un rythme mensuel et déclassent les créances saines vers les créances douteuses en intégrant la notion de contagion au niveau d'un tiers. La provision est calculée en fonction des encours et des garanties et est ajustée par les gestionnaires en fonction de l'évaluation de la perte finale. Depuis novembre 2019, le groupe Crédit Mutuel applique la nouvelle définition du défaut prudentiel conformément aux lignes directrices de l'ABE et aux normes techniques de réglementation sur les notions de seuils de matérialité applicables. En outre, cette mise en place a permis de mettre en œuvre des obligations relatives à la Revue Thématique sur le défaut (dans leur intégralité sur le périmètre IRBA). La procédure portant sur la définition du défaut a été révisée afin d'y intégrer les nouveaux principes de déclassement en statut défaut et de reclassement en statut sain.

Les outils nationaux de pilotage et de restitution du calcul des risques pondérés sont la source des cartographies sur les risques de crédit qui ventilent les engagements sur les axes principaux du système de notation interne. Ces états et les tableaux de bord plus détaillés qui les complètent, réalisés à l'échelle nationale et déclinés par entité régionale, permettent de suivre la qualité des engagements et le respect des limites nationales sur les risques de crédit. Les dirigeants des groupes régionaux (Directeurs généraux, Directeurs des risques et Directeurs des engagements), ainsi que les dirigeants effectifs et l'organe de surveillance de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel en sont destinataires.

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT SUR LES PRÊTS ET CRÉANCES

EXPOSITION	31.12.2019	31.12.2018
Prêts et créances		
Établissements de crédit	52 961	45 385
Clientèle	500 151	468 904
Exposition brute	**553 112**	**514 289**
Dépréciations	**- 10 496**	**- 10 132**
Établissements de crédit	- 5	- 5
Clientèle	- 10 491	- 10 127
Exposition nette	**542 616**	**504 157**

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT SUR LES ENGAGEMENTS DONNÉS

EXPOSITION	31.12.2019	31.12.2018
Engagements de financement donnés	**86 523**	**81 625**
Établissements de crédit	957	1 226
Clientèle	85 566	80 399
Engagements de garantie donnés	**27 430**	**26 038**
Établissements de crédit	4 609	4 680
Clientèle	22 821	21 358
Provision pour risques sur engagements donnés	**167**	**151**

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT SUR LES TITRES DE CRÉANCE

EXPOSITION	31.12.2019	31.12.2018
Titres de créance		
Effets publics	49 142	50 195
Obligations	123 037	117 346
Instruments dérivés	7 259	7 206
Pensions & prêts de titres	4 504	17 904
Exposition brute	**183 942**	**192 651**
Dépréciation des titres	- 222	- 259
Exposition nette	**183 720**	**192 392**

VALEUR COMPTABLE BRUTE DES EXPOSITIONS PAR CATÉGORIE ET PAR FOURCHETTE DE PD (PRÊTS À LA CLIENTÈLE)

31.12.2019 Par tranche de PD 12 mois IFRS9	Dont actifs dépréciés dès l'origine	Soumis aux pertes attendues à 12 mois	Soumis aux pertes attendues à terminaison	Dont créances clients relevant d'IFRS 15	Soumis aux pertes attendues sur actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès l'origine
<0.1	0	157 168	1 476	0	0
0.1 - 0.25	0	71 537	386	0	0
0.26 - 0.99	0	94 086	1 007	0	0
1 - 2.99	0	61 070	5 857	0	0
3 - 9.99	0	22 095	7 703	0	0
≥10	204	52 720	10 508	0	14 829
Total	**204**	**463 502**	**26 937**	**0**	**14 829**

31.12.2018 Par tranche de PD 12 mois IFRS9	Dont actifs dépréciés dès l'origine	Soumis aux pertes attendues à 12 mois	Soumis aux pertes attendues à terminaison	Dont créances clients relevant d'IFRS 15	Soumis aux pertes attendues sur actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès l'origine
<0.1	0	138 076	955	0	0
0.1 - 0.25	0	87 333	408	0	3
0.26 - 0.99	0	130 197	1 213	0	0
1 - 2.99	0	49 915	6 493	0	33
3 - 9.99	0	20 706	12 634	0	17
≥10	260	3 292	11 832	0	14 186
Total	**260**	**429 520**	**33 534**	**0**	**14 239**

VALEUR COMPTABLE BRUTE DES EXPOSITIONS SPPI DES ENTITÉS D'ASSURANCE PAR *RATING* EXTERNE

31.12.2019 **Par *rating* externe**	Valeur brute comptable des actifs SPPI
AAA à AA+	12,5 %
AA à AA-	34,1 %
A+ à A	13,5 %
A-	9,4 %
BBB+ à BBB	16,5 %
BBB-	1,1 %
BB+ à BB	0,8 %
BB- À B+	0,4 %
B à B- et CCC+ à CCC-	0,2 %
NN *	11,3 %
Total	**100 %**

** Non côté.*

31.12.2018 **Par *rating* externe**	Valeur brute comptable des actifs SPPI
AAA à AA+	8,2 %
AA à AA-	34,9 %
A+ à A	20,2 %
A-	9,1 %
BBB+ à BBB	15,7 %
BBB-	0,7 %
BB+ à BB	0,8 %
BB- À B+	0,2 %
B à B- et CCC+ à CCC-	0,1 %
NN *	10,1 %
Total	**100 %**

** Non côté.*

STRUCTURE DES ENCOURS INTERBANCAIRES ET RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES PRÊTS INTERBANCAIRES

	31.12.2019 en %	**31.12.2018 en %**
Structure des encours interbancaires par note (périmètre IRBA - encours bruts sains)		
A+	12,5 %	10,5 %
A-	37,3 %	32,9 %
B+	19,0 %	24,9 %
B-	23,6 %	21,3 %
C et en dessous (hors cotation défaut)	7,7 %	10,4 %

Source : Périmètre consolidé groupe Crédit Mutuel - Calculateur Bâlois.

La structure des expositions interbancaires du groupe Crédit Mutuel, par note interne, reste de bonne qualité à fin 2019, avec plus de 90 % des encours notés entre A et B.

	31.12.2019 en %	**31.12.2018 en %**
Répartition géographique des prêts interbancaires		
France	59,7 %	61,3 %
Allemagne	3,0 %	2,6 %
Europe hors France et Allemagne	21,6 %	20,2 %
Autres pays	15,7 %	15,9 %

Par zone géographique, les expositions interbancaires du groupe restent principalement localisées en Europe, notamment en France et en Allemagne.

RISQUES DE CRÉDIT AUPRÈS DE LA CLIENTÈLE

	31.12.2019 en %	**31.12.2018 en %**
Répartition des crédits par type de clientèle		
A- Administrations et banques centrales	20,7 %	18,4 %
B- Établissements (institutions)	7,6 %	8,3 %
C- Entreprises (*corporate*)	21,5 %	22,1 %
D- Clientèle de détail (*retail*)	50,2 %	51,2 %

Source : Périmètre consolidé groupe Crédit Mutuel - Calculateur Bâlois.

Le groupe Crédit Mutuel est essentiellement positionné sur la banque de détail dont le poids dans les expositions clientèle est stable.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES RISQUES CLIENTÈLE

	31.12.2019 en %	31.12.2018 en %
Répartition géographique des risques clientèle		
France	81,6 %	81,4 %
Allemagne	6,3 %	6,3 %
Europe hors France et Allemagne	6,9 %	6,8 %
Autres pays	5,3 %	5,5 %

CONCENTRATION DES RISQUES BRUTS

	31.12.2019	31.12.2018
Concentration des risques bruts clientèle		
Engagements dépassant 300 M€		
Nombre	109	91
Bilan en M€	40 497	38 894
Hors bilan en M€	26 675	24 377
Engagements compris entre 200 M€ et 300 M€		
Nombre	54	59
Bilan en M€	8 594	9 632
Hors bilan en M€	4 616	4 746

Tous engagements confondus, les 109 plus gros risques dépassant 300 millions représentent un montant unitaire moyen de 616 millions d'euros (695 millions d'euros en 2018), alors que les 54 plus gros risques entre 200 et 300 millions représentent un montant unitaire moyen de 244 millions d'euros (244 millions d'euros en 2018).

QUALITÉ DES RISQUES

	31.12.2019	31.12.2018
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle	15 034	14 499
Dépréciation individuelle	- 1 285	- 1 240
Dépréciation collective des créances	- 8 077	- 7 850
Taux de couverture global	**53,7 %**	**54,1 %**
Taux de couverture (dépréciation individuelle seulement)	**62,3 %**	**62,7 %**

En matière de qualité des risques, le taux de crédits douteux s'établit à 3,0 % contre 3,03 % à la clôture précédente.

ARRIÉRÉS DE PAIEMENT

31.12.2019	Arriérés de paiement (S1+S2)			VNC des actifs dépréciés	Total des actifs faisant l'objet d'arriérés de paiement et des actifs dépréciés
EN M€	**≤ 30 JOURS**	**> 30 JOURS ≤ 90 JOURS**	**> 3 MOIS**	**TOTAL**	
Instruments de dette	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Administrations centrales	0	0	0	0	0
Établissements de crédit	0	0	0	0	0
Autres entreprises financières	0	0	0	0	0
Entreprises non financières	0	0	0	0	0
Prêts et avances	**3 924**	**1 490**	**250**	**5 150**	**10 814**
Administrations centrales	44	40	3	21	108
Établissements de crédit	10	3	0	0	13
Autres entreprises financières	105	4	4	58	171
Entreprises non financières	2 477	436	219	2 695	5 827
Particuliers	1 288	1 007	24	2 376	4 695
Total	**3 924**	**1 490**	**250**	**5 150**	**10 814**

31.12.2018	Arriérés de paiement (S1+S2)			VNC des actifs dépréciés	Total des actifs faisant l'objet d'arriérés de paiement et des actifs dépréciés
EN M€	**≤ 30 JOURS**	**> 30 JOURS ≤ 90 JOURS**	**> 3 MOIS**	**TOTAL**	
Instruments de dette	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Administrations centrales	0	0	0	0	0
Établissements de crédit	0	0	0	0	0
Autres entreprises financières	0	0	0	0	0
Entreprises non financières	0	0	0	0	0
Prêts et avances	**5 140**	**1 889**	**256**	**5 200**	**12 485**
Administrations centrales	15	84	2	5	106
Établissements de crédit	0	0	0	0	0
Autres entreprises financières	79	9	4	56	148
Entreprises non financières	3 713	756	203	2 686	7 358
Particuliers	1 333	1 040	47	2 453	4 873
Total	**5 140**	**1 889**	**256**	**5 200**	**12 485**

Un actif financier présente un arriéré de paiement lorsque la contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle de celui-ci. Les encours impayés supérieurs à 90 jours et non déclassés sont non significatifs.

RÉPARTITION SECTORIELLE DES RISQUES

RÉPARTITION DES EXPOSITIONS BRUTES PAR SECTEUR	31.12.2019 en %	31.12.2018 en %
Particuliers	42,4 %	43,2 %
Administrations publiques et Banques centrales	19,8 %	17,8 %
Banques et établissements financiers	5,7 %	6,3 %
Immobilier autres (dont location et foncières)	2,9 %	2,9 %
Promotion immobilière	1,2 %	1,1 %
Distribution	2,8 %	3,0 %
Entrepreneurs individuels	2,7 %	2,7 %
Batiment & matériaux de construction	2,3 %	2,2 %
Agriculteurs	1,7 %	1,7 %
Autres activités financières	1,8 %	1,8 %
Biens & services industriels	1,9 %	1,8 %
Holdings & Conglomérats	1,6 %	1,6 %
Agro-alimentaire & boissons	1,2 %	1,2 %
Transport industriel	1,3 %	1,2 %
Voyages & loisirs	1,1 %	1,1 %
Pétrole & gaz, Matières premières	0,8 %	0,8 %
Technologies de pointe	0,7 %	0,8 %
Industrie automobile	0,8 %	0,8 %
Services aux collectivités	0,5 %	0,6 %
Santé	0,6 %	0,6 %
Media	0,4 %	0,4 %
Associations	0,4 %	0,4 %
Produits ménagers	0,5 %	0,4 %
Autres filiales groupe*	4,2 %	4,6 %
Divers	0,3 %	0,3 %
Télécommunications	0,2 %	0,3 %
Chimie	0,3 %	0,3 %

Source : Périmètre consolidé groupe Crédit Mutuel - Calculateur Bâlois.
(*) dont CIC Suisse, BDL, entités de leasing et d'affacturage rachetées à General Electric pour les expositions autres qu'Administrations publiques, Banques et Particuliers.

EXPOSITIONS LIÉES À LA CRISE FINANCIÈRE (DONNÉES FSB)

En réponse à la crise financière, le Conseil de Stabilité Financière (FSB) a formulé des recommandations en matière de transparence qui visent à améliorer l'information financière relative à certaines expositions à risque. Le groupe Crédit Mutuel a souhaité appliquer ces recommandations pour une meilleure communication financière.

TITRISATION

Les encours présentés sont en millions d'euros.

SYNTHÈSE	VALEUR COMPTABLE 31.12.2019	VALEUR COMPTABLE 31.12.2018
RMBS	1 562	1 521
CMBS	662	543
CDO/CLO	3 562	3 211
Autres ABS	2 185	2 405
CLO couverts par des CDS	0	0
Autres ABS couverts par des CDS	0	0
Lignes de liquidité des programmes ABCP	0	215
Total	**7 971**	**7 895**

Sauf mention contraire, les titres ne sont pas couverts par des CDS.

Expositions au 31 décembre 2019

VALEUR COMPTABLE	RMBS	CMBS	CLO	AUTRES ABS	TOTAL
JVR (FVPL)	487	-	65	506	1 059
CA (Amortized Cost)	55	-	300	534	888
JV Autres (FV Others)	8	-	-	-	8
JVCP (FVOCI)	1 013	662	3 196	1 145	6 016
TOTAL	**1 562**	**662**	3 561	**2 185**	7 971
France	336	-	571	606	1 513
Espagne	112	-	-	189	301
Royaume Uni	256	-	136	84	476
Reste de l'Europe	470	-	247	774	1 490
USA	198	662	2 608	254	3 722
Autres	190	-	-	279	468
TOTAL	**1 562**	**662**	**3 561**	**2 185**	**7 971**
US Agencies	194	659	-	-	853
AAA	1 163	4	3 410	1 070	5 646
AA	169	-	96	582	848
A	17	-	44	-	60
BBB	7	-	-	25	31
BB	8	-	-	7	15
Inférieur ou égal à B	4	-	-	-	4
Non noté	-	-	11	502	513
TOTAL	**1 562**	**662**	**3 561**	**2 185**	**7 971**

Expositions au 31 décembre 2018

VALEUR COMPTABLE	RMBS	CMBS	CLO	AUTRES ABS	TOTAL
JVR (FVPL)	472	-	-	253	725
CA (Amortized Cost)	239	-	260	257	756
JV Autres (FV Others)	9	-	-	-	9
JVCP (FVOCI)	801	543	2 951	1 895	6 190
TOTAL	**1 521**	**543**	3 211	**2 405**	7 680
France	252	-	555	644	1 451
Espagne	125	-	-	196	321
Royaume Uni	345	-	135	211	691
Reste de l'Europe	310	-	363	1 199	1 871
USA	293	543	639	1	1 476
Autres	197	-	1 519	155	1 870
TOTAL	**1 521**	**543**	**3 211**	**2 405**	**7 680**
US Agencies	125	-	-	-	125
AAA	1 045	543	3 041	1 634	6 262
AA	143	-	120	508	772
A	20	-	38	57	115
BBB	7	-	-	200	207
BB	18	-	-	7	25
Inférieur ou égal à B	162	-	-	-	162
Non noté	-	-	11	-	11
TOTAL	**1 521**	**543**	**3 211**	**2 405**	**7 680**

LE DISPOSITIF BÂLE 3 – RISQUE DE CRÉDIT

Afin de mieux prendre en compte la dimension de la qualité de l'emprunteur, un dispositif d'adéquation des fonds propres, incluant notamment la mise en place d'un système de notation interne propre à chaque établissement, a été instauré par le Comité de Bâle et par la Commission européenne. Le règlement européen N°575/2013 du 26 juin 2013, relatif aux exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement reprend notamment ces dispositions.

Trois piliers encadrent cette réglementation bâloise :
- le **pilier I** introduit des exigences minimales de fonds propres, se matérialisant par le calcul d'un ratio de solvabilité incluant le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel ;
- le **pilier II** impose aux banques de conduire leur propre appréciation du « capital économique » et d'avoir recours à des *scénarii* de stress pour apprécier leurs besoins en fonds propres en cas de dégradation de la conjoncture économique ;
- le **pilier III** consiste à renforcer la discipline de marché par la publication d'un niveau élevé d'informations sur le profil de risque de chaque établissement assujetti. Pour y répondre, le groupe Crédit Mutuel met chaque année à disposition du public un rapport dédié sur son site internet institutionnel.

Concernant les exigences minimales de fonds propres (pilier I), les évolutions majeures par rapport au ratio Cooke sur le risque de crédit portent sur la modification du calcul des risques pondérés relatifs aux pertes inattendues (ou « *Unexpected loss* » = UL) au dénominateur du ratio et la correction éventuelle des fonds propres sur la base du différentiel entre pertes attendues (ou « *Expected loss* » = EL) et provisions au numérateur du ratio.

Trois approches d'une sensibilité croissante à l'égard du risque sont proposées aux banques pour la mesure du risque de crédit, sous autorisation et contrôle de leurs superviseurs : l'approche standard, l'approche notation interne fondation et l'approche notation interne avancée. Chaque établissement choisit le mécanisme qu'il estime le mieux convenir, en fonction du stade de développement des activités et de son organisation. L'utilisation des méthodes dites de notations internes est soumise à l'autorisation préalable du Superviseur.

L'APPROCHE STANDARD

La méthode dite standard est proche de l'accord « Bâle I » dans le sens où celle-ci repose sur l'application de coefficients de pondération fixes associés aux différentes catégories d'expositions réglementaires. Les principales modifications concernent la possibilité de différencier les pondérations applicables sur la base des notations fournies par des organismes externes reconnus, et l'élargissement de l'éventail des sûretés (garanties) et dérivés de crédit pouvant être pris en compte par les banques.

Avec l'accord de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, les expositions sur les souverains et les collectivités locales du groupe Crédit Mutuel resteront durablement traitées selon cette méthode. Ces deux portefeuilles relèvent de la possibilité laissée aux groupes bancaires d'utiliser partiellement la méthode standard (« PPU » pour Permanent Partial Use).

LES APPROCHES NOTATIONS INTERNES (« IRB »)

Ces approches sont plus sophistiquées. Le risque de crédit est fonction des caractéristiques de chaque exposition (ou lot d'expositions) à partir des quatre paramètres suivants : la probabilité de défaut du débiteur à un an, la perte en cas de défaut, le facteur de conversion en équivalent crédit pour les engagements de hors-bilan et la durée*. L'utilisation de ces approches est conditionnée au respect d'un certain nombre d'exigences quantitatives et qualitatives visant à assurer l'intégrité du processus ainsi que l'estimation des paramètres utilisés pour le calcul des fonds propres réglementaires.

Deux grandes approches existent :
- **IRB Fondation :** dans cette première approche, les établissements doivent fournir leurs estimations internes de probabilité de défaut. Les paramètres LGD, CCF et M sont définis règlementairement ;
- **IRB Avancée :** dans cette seconde approche, les établissements fournissent leurs propres estimations internes des paramètres PD, CCF, LGD et M, ce qui nécessite un historique long sur une base statistique suffisante.

Le groupe Crédit Mutuel s'est orienté vers les formes les plus avancées de l'accord Bâle 3 en commençant par la clientèle de détail, son cœur de métier.

L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution a ainsi autorisé le Crédit Mutuel à utiliser son système de notation interne pour le calcul de ses exigences de fonds propres réglementaires sur le risque de crédit :
- en méthode avancée, à partir du 30.06.2008, pour le portefeuille de la Clientèle de détail ;
- en méthode fondation, à partir du 31.12.2008, puis en méthode avancée, à partir du 31.12.2012 pour le portefeuille Banques ;
- en méthode avancée, à partir du 31.12.2012, pour le portefeuille Corporate.

En 2018, dans le cadre de l'exercice TRIM (Revue ciblée des modèles internes), la Banque Centrale Européenne a confirmé l'autorisation donnée au groupe Crédit Mutuel, sur le portefeuille des crédits habitat de la clientèle de détail.

Le groupe Crédit Mutuel a par ailleurs reçu l'autorisation d'appliquer la méthode interne sur le périmètre promotion immobilière à compter du 31.03.2018. Enfin, dans le cadre du plan de *roll out*, les projets d'utilisation de la méthode avancée sur les périmètres des filiales d'affacturage du groupe Crédit Mutuel en France, de Cofidis France, de Targobank AG et de Beobank sont bien engagés.

** Paramètre utilisé exclusivement sur les expositions vis-à-vis des administrations centrales, établissements et entreprises traités en approche IRB avancée.*

En tant que banque coopérative appartenant à ses sociétaires clients, le groupe Crédit Mutuel n'est pas axé sur la redistribution d'un gain éventuel de fonds propres à ses actionnaires. En optant pour l'approche notation interne avancée pour la majeure partie de ses expositions, le groupe :
- a répondu aux exigences de la réglementation et du superviseur ;
- s'est doté d'un projet national ayant un effet normatif des pratiques ;
- a amélioré la qualification de sa clientèle en matière de risque, permettant d'affiner la gestion et le pilotage ;
- a mis à niveau ses systèmes d'information et ses méthodes de travail à tous les échelons de son organisation compte tenu de l'utilisation des notes dans la gestion.

Au total, le Crédit Mutuel a structuré son dispositif de gestion et de mesure des risques de crédits en capitalisant sur le dispositif Bâle 3 qui repose sur :
- un système de notation des contreparties unique ;
- une définition harmonisée du défaut et calée sur la comptabilité ;
- l'utilisation de paramètres nationaux intégrant des marges de prudence ;
- et de lourds investissements informatiques.

RISQUE DE TAUX

Le risque de taux est généré par l'activité commerciale. Il résulte des différences de taux et d'index de référence entre les emplois et les ressources de clientèle, dans une analyse prospective considérant l'évolution des encours et les options « cachées » (notamment les remboursements anticipés de crédits, les prorogations et les tirages de crédits confirmés).

Les groupes régionaux sont responsables de la gestion de leurs risques et des décisions de couverture. Conformément aux textes réglementaires (Arrêté du 3 novembre 2014), la Direction des Risques de la Confédération Nationale assure une mesure consolidée et homogène de ce risque, en coordonnant les approches méthodologiques et en mesurant régulièrement le risque global du groupe.

Les conventions et les limites de risques nationales sont référencées dans une «Méthodologie nationale en matière de Risque de taux» harmonisée utilisée au sein du groupe Crédit Mutuel.

La mesure et la surveillance du risque de taux sont appréhendées au niveau régional par les groupes du Crédit Mutuel et au niveau national par la Confédération.

Au niveau régional

Les groupes de Crédit Mutuel disposent chacun d'une cellule ALM dédiée au suivi de l'exposition au risque de taux d'intérêt global.

Les entités du groupe Crédit Mutuel disposent d'un socle commun pour la mesure du risque de taux d'intérêt global (application de règles méthodologiques communes sur les conventions d'écoulement, les *scénarii*, les remboursements anticipés), qui se mesure hors activité de *trading book*, le portefeuille de négociation faisant l'objet d'un suivi au niveau des salles de marché.

Les entités du groupe ont adopté des systèmes de limites cohérents avec le dispositif national. Les décisions de gestion et de couverture sont prises au sein de Comités régionaux.

La gestion du risque de taux est analysée et couverte globalement, le cas échéant, par des opérations dites de macro couverture. Elles sont comptabilisées conformément à la version « carved out » d'IAS 39 adoptée par la Commission européenne. Les opérations de clientèle de montant élevé ou de structure particulière peuvent par ailleurs faire l'objet de couvertures spécifiques.

Au niveau national

Le risque de taux est mesuré trimestriellement au travers de deux indicateurs :
- le risque portant sur les revenus futurs : il est appréhendé par la sensibilité de la marge, dans un horizon court-moyen terme (1 à 5 ans) ;
- le risque portant sur la valeur instantanée de l'établissement : il est évalué par la sensibilité de la valeur actuelle nette (VAN) dans un horizon long terme.

Au niveau national, la limite de sensibilité du PNB à un ou deux ans inclut une production nouvelle sur la base de *scenarii* d'évolution modérée des taux (+/- 1 % sur les taux variables, +/- 0,5 % sur les taux réglementés).

Sensibilité du PNB à une hausse différenciée des taux

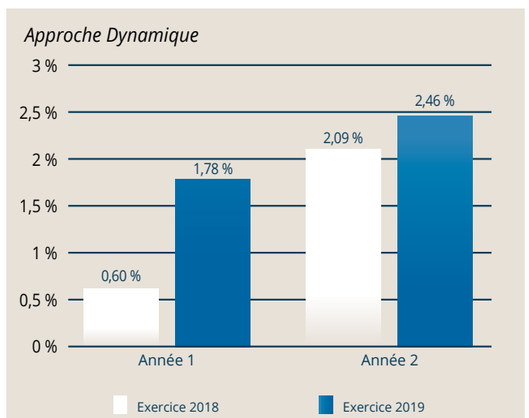

Sensibilité du PNB à une baisse différenciée des taux

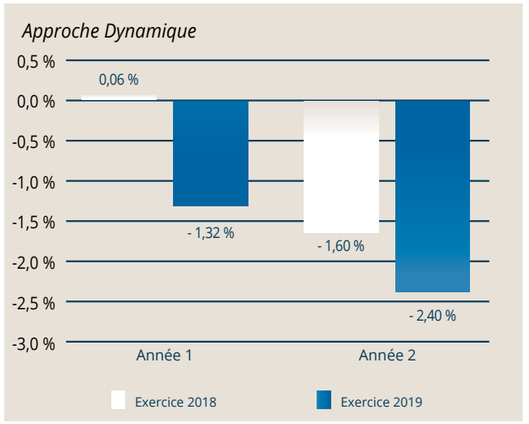

La sensibilité du groupe Crédit Mutuel est modérée à la hausse comme à la baisse des taux. D'autres *scenarii* (y compris stress) sont calculés sous l'égide de la CNCM.

La mesure de sensibilité de la valeur économique des fonds propres aux chocs taux de +/- 2 %, conformément aux recommandations de l'EBA du 19.07.2018, est également prise en compte dans le dispositif national de limites du groupe Crédit Mutuel.

Sensibilité de la valeur économique des fonds propres à un déplacement parallèle de +/- 200 bps

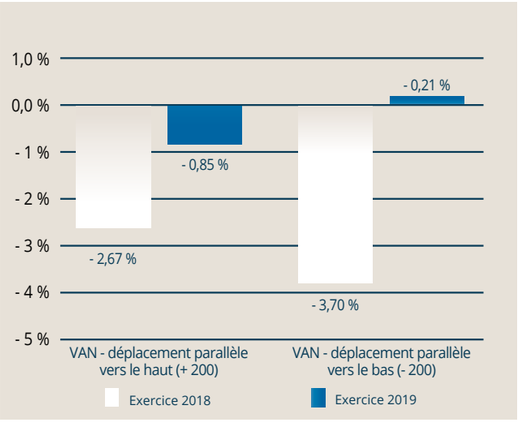

En complément de ces indicateurs, le groupe Crédit Mutuel assure un suivi au niveau national des impasses statiques à taux fixes et à taux réglementés par horizon de temps, en encours fin de période.

Impasses taux fixe – taux réglementé

Groupe Crédit Mutuel - Impasses (Actif-Passif) statiques en encours fin de période au 31.12.2019

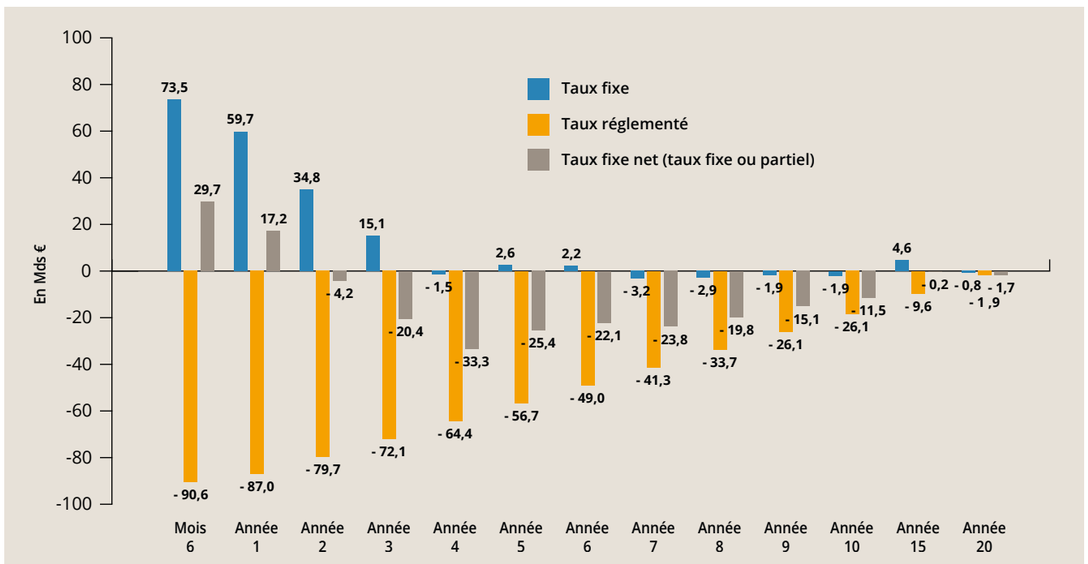

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité naît d'une différence de maturité entre les emplois et les ressources de bilan. Dans sa forme la plus extrême, le risque de liquidité peut se traduire par l'incapacité d'un établissement à honorer ses engagements.

Les caisses fédérales des groupes de Crédit Mutuel sont dotées d'une cellule ou comité dédié à la gestion de bilan ayant notamment pour objectif de maintenir un niveau de liquidité leur permettant de faire face à leurs obligations.

Dans le cadre du suivi de la liquidité, les groupes régionaux suivent notamment les indicateurs suivants :
- les ratios et états réglementaires de suivi de la liquidité (LCR, NSFR, ALMM).
  Plusieurs fédérations et caisses fédérales du groupe adoptent des limites plus prudentes que la réglementation ;
- l'indicateur de liquidité à moyen – long terme défini au niveau national, dont le principe général consiste à écouler l'ensemble des actifs et des passifs et de mesurer un ratio de couverture des emplois par des ressources de durée équivalente à différentes échéances. Il fait l'objet d'un dispositif de limites ;
- les réserves de liquidité et la mobilisation du *pool* 3G ;
- les plans de financement à horizon trois ans ;
- les coûts de la liquidité et du refinancement ;
- les simulations de crises de liquidité.

Avec un LCR s'établissant à 156,7 % au 31.12.2019, les réserves de liquidité du groupe Crédit Mutuel permettent de couvrir largement l'ensemble des tombées à court terme. Les informations relatives à la gestion du risque de liquidité dont la publication est exigée par l'ABE (*guidelines* EBA/GL/2017/01) depuis le 31/12/2017, sont présentées au sein du document relatif au Pilier 3 national.

VENTILATION DES INSTRUMENTS PAR MATURITÉ

Ventilation des maturités pour le risque de liquidité au 31.12.2019

Maturités résiduelles contractuelles en millions d'euros	≤ 1 MOIS	> 1 MOIS ≤ 3 MOIS	> 3 MOIS ≤ 1 AN	> 1 AN ≤ 2 ANS	> 2 ANS ≤ 5 ANS	> 5 ANS	DURÉE INDÉTERMINÉE	TOTAL
Actif								
Caisse - Banques centrales	86 726	-	-	-	-	-	-	86 726
Dépôts à vue - Établissements de crédits	3 388	-	-	-	-	-	-	3 388
Actifs fin. détenus à des fins de transaction	8 675	2 837	6 054	2 503	4 791	3 351	644	28 855
Actifs fin. désignés à la JV par le biais du compte de résultat	27	41	48	109	1 241	336	5 850	7 651
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - recyclables	1 449	1 559	5 992	6 650	13 946	12 451	1	42 046
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - non recyclables	-	-	-	-	-	-	1 056	1 056
Titres au coût amorti	329	42	5 329	324	1 972	1 571	703	10 271
Prêts et créances (yc les contrats de LF)	57 462	17 409	41 339	48 950	123 345	245 219	4 937	538 662
Passif								
Dépôts de banques centrales	715	-	-	-	-	-	-	715
Passifs fin. détenus à des fins de transaction	8 283	3 895	4 070	236	1 934	1 600	3	20 020
Passifs fin. désignés à la JV par le biais du compte de résultat	65	49	244	55	100	242	-	755
Passifs fin. évalués au coût amorti	374 292	31 003	94 522	35 154	71 276	51 226	982	658 455

Il s'agit des encours comptables IFRS sur un périmètre prudentiel. Les règles d'échéancement retenues sont :
- les durées sont les durées contractuelles de remboursement du principal ;
- les actions ont une durée indéterminée, de même que les prêts et titres à durée indéterminée ;
- les dettes et créances rattachées sont ventilées selon leur durée contractuelle réelle et par défaut dans la colonne < 1 mois ;
- les provisions sont ventilées en cohérence avec les actifs concernés ;
- les créances douteuses sont ventilées en fonction de leur date contractuelle lorsqu'elle n'est pas dépassée et sont classées en colonne indéterminée dans le cas contraire, tout comme les créances litigieuses et contentieuses ;
- les dérivés : leur valeur de marché est renseignée dans le flux correspondant à la date de fin de contrat,
Lorsqu'il est impossible de fournir de façon fiable un échéancier, le montant comptable est porté dans la colonne « durée indéterminée ».

RISQUES DE CHANGE

La couverture en devises des opérations avec la clientèle est assurée par chaque banque du groupe. Ce risque n'est pas significatif au niveau du groupe Crédit Mutuel.

RISQUES DE MARCHÉ

Le principal intervenant sur les marchés du groupe Crédit Mutuel est le groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale, qui intervient pour son compte propre ou celui d'autres Fédérations. Le groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale assure entre autres le refinancement de l'activité des caisses locales, la gestion de portefeuilles titres et des activités commerciales à destination de la clientèle Entreprises (opérations de change, couverture du risque de taux ou de change).

Les activités des salles de marché, les risques ainsi que les résultats économiques et comptables font l'objet d'un *reporting* régulier.

Les activités et les modalités d'intervention sur les marchés des capitaux sont intégrées dans le règlement interne des groupes régionaux. Sur le plan opérationnel, elles sont analysées lors de différents comités et présentées périodiquement aux Conseils d'administration respectifs.

Au niveau national, un tableau de bord des activités de marché permet de suivre les indicateurs les plus importants et le respect du dispositif national de limites. Il est complété par le suivi régulier des résultats de stress historiques et hypothétiques sur les activités de marché de l'ensemble des groupes de Crédit Mutuel.

RISQUES OPÉRATIONNELS

Méthodes utilisées par le groupe Crédit Mutuel

Le groupe Crédit Mutuel est autorisé à utiliser son approche de mesure avancée pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel à l'exception de la déduction des pertes attendues de ses exigences en fonds propres :
- depuis le 01.01.2010 sur le périmètre consolidé en dehors des filiales étrangères, du groupe Cofidis et de Crédit Mutuel Factoring ;
- depuis le 01.01.2012, l'homologation a été étendue sur le périmètre de Crédit Mutuel Factoring ;
- depuis le 30.09.2013, l'homologation a été étendue sur le périmètre de Banque de Luxembourg ;
- depuis le 30.09.2014, l'homologation a été étendue sur le périmètre de Cofidis France ;
- depuis le 30.06.2018, l'homologation a été étendue sur le périmètre de Targobank Allemagne.

La déduction des assurances en tant que facteur d'atténuation du calcul de l'exigence en fonds propres en approche de mesure avancée est effective depuis l'arrêté du 30.06.2012, sur autorisation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Cadre général

Le dispositif de mesure et de maîtrise des risques opérationnels (mis en place depuis 2002) s'appuie sur un référentiel unique et sur des méthodes d'évaluation quantitative communes. Les cartographies des risques sont réalisées par ligne de métier, objet et type de risque en étroite relation avec les Directions fonctionnelles. Celles-ci instituent un cadre normé pour l'analyse de la sinistralité et conduisent à des modélisations à dire d'experts confrontées à des évaluations probabilistes sur la base de scénarii.

Pour ses modélisations, le groupe s'appuie notamment sur la base nationale des sinistres internes, une base des données externes à laquelle le groupe est abonné, et sur les scénarios développés dans le cadre des cartographies et des travaux statistiques réalisés dans le respect des procédures communes et des exigences réglementaires.

Principaux objectifs

La mise en place de la politique de gestion des risques opérationnels poursuit les objectifs suivants :
- contribuer au pilotage du groupe par la maîtrise des risques et de leurs coûts ;
- préserver les marges par une gestion appropriée des risques opérationnels sur toutes les activités ;
- adapter les programmes d'assurances aux risques identifiés.

Structure et organisation

Le dispositif du groupe Crédit Mutuel de mesure du risque opérationnel a été conçu pour gérer les risques opérationnels du groupe dans le respect des normes réglementaires. Il met en œuvre une démarche systématique et méthodique, composée de plusieurs étapes :
- identification des risques, analyse qualitative puis évaluation quantitative ;
- mise en place et suivi des plans de réduction de risques ;
- financement des risques résiduels.

Au cœur du dispositif, la Direction des Risques CNCM coordonne et consolide l'ensemble du dispositif. À ce titre :
- elle organise la collecte des sinistres et élabore les reportings de suivi de la sinistralité ;
- elle coordonne les travaux de cartographies (analyse qualitative) ;
- elle coordonne les travaux de modélisation (évaluation quantitative) ;
- elle a la responsabilité de la définition de la méthodologie d'élaboration des PUPA ;
- elle oriente les plans de réduction de risques (prévention, protection) ;
- elle coordonne les plans de financement des risques résiduels ;
- elle rédige les procédures décrivant le dispositif en place et les actualise régulièrement.

Pour réaliser les missions dont elle a la charge, la Direction des Risques CNCM s'appuie sur les fonctions régionales Risque Opérationnel dont elle coordonne les travaux.

La fonction régionale est animée par le(s) Gestionnaire(s) de Risque Opérationnel (GROP) du groupe régional. Les moyens dédiés à cette fonction sont de la responsabilité des dirigeants effectifs régionaux. Les GROP sont désignés par les dirigeants effectifs de leur entité (fédérations du Crédit Mutuel, banques du groupe CIC, filiales, centres de métiers…) et rattachés hiérarchiquement au groupe régional dont ils dépendent. Chaque groupe régional dispose d'au moins un GROP.

Reporting et pilotage général

Le *reporting* et le pilotage général des risques opérationnels sont encadrés par les principes suivants :
- une information régulière des membres du conseil d'administration portant sur la sinistralité avérée ;
- des états de *reporting* spécifiques à destination des instances dirigeantes nationales présentant le profil de risque selon les axes d'analyse du référentiel groupe, les besoins en fonds propres, les pertes et les provisions sur les sinistres.

CONGLOMÉRATS FINANCIERS

La Confédération Nationale du Crédit Mutuel a été désignée comme conglomérat financier par l'Autorité de Contrôle Prudentiel dans la lettre du 16 décembre 2005.

L'arrêté CCLRF du 19 septembre 2005 impose *« aux établissements, détenant plus de 20 % du capital d'entités relevant du secteur des assurances, de déduire ces titres ainsi que les emprunts subordonnés de leurs fonds propres prudentiels. Toutefois les établissements assujettis peuvent ne pas déduire de leurs fonds propres les participations détenues dans des entités relevant du secteur des assurances et, dans ce cas, ils sont assujettis à une exigence complémentaire en matière d'adéquation des fonds propres selon les modalités dite de "consolidation comptable". »*

La Confédération Nationale du Crédit Mutuel exerce l'activité de conglomérat financier à travers le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM, filiale du groupe CM Alliance Fédérale), Suravenir (vie) et Suravenir Assurances (non vie) (filiales du CM Arkéa). Ces filiales commercialisent une large gamme d'assurance vie, assurances de personnes, assurances de biens et de responsabilité, très majoritairement via les réseaux bancaires du groupe Crédit Mutuel.

Au 31.12.2019, la couverture par les fonds propres du conglomérat financier que représente le groupe Crédit Mutuel, des exigences de solvabilité relatives aux activités bancaires ou de services d'investissement et d'assurance s'élève à 173,6 %.

Au 31.12.2019, le total de bilan du groupe Crédit Mutuel s'élève à 930,9 Mds€ et se répartit comme suit par secteur d'activité :

RÉPARTITION DU BILAN PAR ACTIVITÉS

Total Bilan en Mds€	Banque de détail	Assurance	Banque grandes entreprises/Banque d'investissement	Gestion d'actifs/ Banque privée	Autres	Total	Éliminations réciproques	Consolidé
2019	1 127,3	202,6	98,4	34,3	100,5	**1 563,1**	- 632,2	**930,9**

Information quantitative sur toute transaction intragroupe dont le montant excède 5 % de la somme des exigences de solvabilité applicables aux différents secteurs, calculée sur la base de l'arrêté annuel précédent ou 500 M€

Le contrôle des transactions inter-sectorielles (banques et assurances) du conglomérat s'effectue à compter du 31/12/2017 par nature (à savoir, sur les transactions à date d'arrêté pour les éléments de dette, déclinés par durée moyenne résiduelle ; les engagements en hors bilan ; et sur le total des flux annuels pour les produits échangés).
Le détail des transactions intragroupes est requis par le régulateur dès lors que le montant total relevé pour un ensemble d'opérations par nature excède un certain seuil, à savoir :
- 5 % des exigences de fonds propres du conglomérat de l'année précédente, pour les éléments de dette et pour les engagements en hors bilan et ;
- 500 M€ ou 5 % des exigences de fonds propres du conglomérat de l'année précédente, pour les produits échangés.

Le seuil de 5 % des exigences de fonds propres du conglomérat s'élevait au 31.12.2019, à 1 714 M€ (soit 5 % des exigences de solvabilité du conglomérat au 31.12.2018 qui s'élevaient à 34 277 M€).

PERSPECTIVES

Le groupe Crédit Mutuel est totalement mobilisé pour faire face à la crise sanitaire liée au Covid 19. En tant qu'établissement de crédit, il est totalement impliqué pour accompagner en proximité ses clients professionnels et entreprises en difficulté, notamment TPE/PME.

Le groupe suit de manière constante la qualité de ses engagements de crédit, la valorisation de ses portefeuilles, la gestion du risque de taux et sa liquidité.

Les impacts comptables et prudentiels de cette situation ne pourront être évalués qu'ultérieurement. Cependant, les dispositions gouvernementales prises pour limiter la propagation de l'épidémie pourraient entrainer une dégradation de la qualité du portefeuille de crédits, notamment sur les secteurs les plus touchés comme le commerce de proximité ou le tourisme et augmenter le niveau de provisionnement. La mise en place de moratoires, octroyés au cas par cas par le réseau et des garanties proposées par l'État devrait permettre de limiter les effets, dont il est difficile d'apprécier l'amplitude à date.

Le groupe est également impacté par la situation des marchés financiers qui pourrait diminuer la valorisation de ses portefeuilles d'instruments financiers (obligations, actions et dérivés). Comme lors de la crise de 2008, il n'est pas nécessaire d'opérer des cessions contraintes et d'acter des moins-values.

Sa solidité financière lui permet en effet de faire face à cette situation de crise inédite, grâce au niveau de ses capitaux propres, fonds propres et des ratios qui en découlent (au 31.12.2019, ratio de solvabilité global = 21,6 % (exigence SREP = 12,96 %, coussins et P2R inclus), ratio de levier = 6,9 %, (seuil réglementaire CRR2 : 3 %) et du ratio de liquidité (156,7 %, seuil règlementaire : 100 %).
Pour rappel, le *buffer* de liquidité était de 116,6 Mds € à fin décembre ; il s'élève à 118,4 Mds€ à fin février.

LES ÉTATS FINANCIERS IFRS
au 31 décembre 2019

BILAN ACTIF

EN MILLIONS D'EUROS	31.12.2019	31.12.2018	NOTES
Caisse, Banques centrales	86 726	64 023	1
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	35 185	22 062	6a, 6c, 9,10
Instruments dérivés de couverture	3 568	3 409	7,9,10
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	43 089	41 550	4a, 4b, 5, 7,9
Titres au coût amorti	3 969	4 076	2c, 5, 7
Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	50 585	51 081	2a, 5, 7
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	490 161	467 439	2b, 5, 7
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	2 967	1 518	
Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques	187 473	171 556	8,9
Actifs d'impôts courants	2 107	2 365	11a
Actifs d'impôts différés	1 855	1 807	11b
Compte de régularisation et actifs divers	11 094	10 772	12a
Actifs non courants destinés à être cédés	777	531	12c
Participation aux bénéfices différée	0	0	
Participations dans les entreprises mises en équivalence	359	464	13
Immeubles de placement	493	273	14
Immobilisations corporelles	4 400	3 610	15a
Immobilisations incorporelles	1 211	1 165	15b
Écarts d'acquisition	4 897	4 863	16
Total de l'actif	**930 916**	**852 564**	

BILAN PASSIF

EN MILLIONS D'EUROS	31.12.2019	31.12.2018	NOTES
Banques centrales	715	350	1
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	20 222	5 431	6b,6c, 9,10
Instruments dérivés de couverture	3 469	2 894	7,9,10
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	44 284	59 887	3a,7
Dettes envers la clientèle au coût amorti	439 636	396 698	3b,7
Dettes représentées par un titre au coût amorti	147 621	138 684	3c, 7
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	281	88	7
Passifs d'impôts courants	1 028	887	11a
Passifs d'impôts différés	1 489	1 182	11b
Compte de régularisation et passifs divers	15 154	14 672	12b
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	758	67	12c
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	180 810	163 388	8
Provisions	4 207	3 924	17
Dettes subordonnées au coût amorti	11 542	9 696	3d
Capitaux propres totaux	**59 700**	**54 716**	
Capitaux propres - Part du groupe	**59 146**	**54 167**	
Capital et réserves liées	10 822	10 331	18a
Réserves consolidées	43 023	39 507	18a
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 526	825	18b,32, 33
Résultat de l'exercice	3 775	3 504	
Capitaux propres - Intérêts minoritaires	**554**	**549**	**18c**
Total du passif	**930 916**	**852 564**	

COMPTE DE RÉSULTAT

EN MILLIONS D'EUROS	31.12.2019	31.12.2018 retraité	31.12.2018 publié	NOTES
Intérêts et produits assimilés	17 046	16 923	25 491	20
Intérêts et charges assimilées	- 9 087	- 9 318	- 17 943	20
Commissions (produits)	5 742	5 945	5 945	21
Commissions (charges)	- 1 394	- 1 550	- 1 550	21
Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	844	712	769	22
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	121	227	227	23
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation des actifs financiers au coût amorti	1	1	1	24
Gains ou pertes nets résultant du reclassement des actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat	0	0	0	
Gains ou pertes nets résultant du reclassement des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat	0	0	0	
Produits nets des activités d'assurance	3 580	3 480	3 480	25
Produits des autres activités	2 465	2 332	2 332	26
Charges des autres activités	- 1 260	- 1 226	- 1 226	26
Produit net bancaire	**18 058**	**17 526**	**17 526**	
Charges générales d'exploitation	- 10 781	- 10 706	- 10 706	27
Dot/Rep sur amortissements et provisions des immos corporelles et incorporelles	- 816	- 626	- 626	27
Résultat brut d'exploitation	**6 461**	**6 194**	**6 194**	
Coût du risque de crédit	- 1 200	- 988	- 988	28
Résultat d'exploitation	**5 261**	**5 206**	**5 206**	
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	3	59	59	13
Gains ou pertes sur autres actifs	319	95	95	29
Variations de valeur des écarts d'acquisition	0	7	7	30
Résultat avant impôt	**5 583**	**5 367**	**5 367**	
Impôts sur les bénéfices	- 1 742	- 1 810	- 1 810	31
Gains & pertes nets d'impôts / act aband	**17**	**21**	**21**	**12c**
Résultat net	**3 858**	**3 578**	**3 578**	
Résultat - Intérêts minoritaires	83	74	74	
Résultat net (part du groupe)	**3 775**	**3 504**	**3 504**	

ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES DIRECTEMENT COMPTABILISÉS EN CAPITAUX PROPRES

EN MILLIONS D'EUROS	31.12.2019	31.12.2018
Résultat net	**3 858**	**3 578**
Écarts de conversion	35	42
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - instruments de dettes	13	- 211
Reclassement d'actifs financiers de juste valeur par capitaux propres à juste valeur par résultat		
Réévaluation des placements des activités d'assurance	464	- 350
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	- 1	2
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	4	1
Total des gains et pertes recyclables comptabilisés directement en capitaux propres	**516**	**- 515**
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - instruments de capitaux propres à la cloture	397	73
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - instruments de capitaux propres cédés durant l'exercice	- 71	6
Écart de réévaluation liés au risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO	- 6	5
Réévaluation des immobilisations		
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	- 144	- 4
Quote-part des gains ou pertes non recyclables sur entreprises MEE	7	- 24
Total des gains et pertes non recyclables comptabilisés directement en capitaux propres	**183**	**55**
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	**4 557**	**3 118**
Dont part du groupe	4 473	3 045
Dont part des intérêts minoritaires	85	73

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

EN MILLIONS D'EUROS	CAPITAL ET RÉSERVES LIÉES		RÉSERVES CONSOLIDÉES	GAINS/PERTES LATENTS OU DIFFÉRÉS (NETS D'IS)								
	Capital	Réserves liées au capital	Réserves consolidées	Liés aux écarts de conversion	Liés à la réévaluation hors instruments financiers	Variations de valeur des instruments financiers			Résultat net part du groupe	Capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
						Variations de juste valeur des actifs financiers en juste valeur par capitaux propres	Ecart de réévaluation liés au risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO	Variations de juste valeur des instruments dérivés de couverture				
Capitaux propres au 31 decembre 2017	**10 052**	**31**	**37 368**	**- 57**	**- 353**	**2 365**		**- 14**	**2 978**	**52 370**	**674**	**53 044**
Incidence de la mise en œuvre d'IFRS 9 (uniquement pour 2018)			- 428			- 657				- 1 085	- 83	- 1 168
Capitaux propres au 1er janvier 2018	**10 052**	**31**	**36 940**	**- 57**	**- 353**	**1 708**		**- 14**	**2 978**	**51 285**	**591**	**51 876**
Augmentation de capital	248									248		248
Affectation du résultat 2017			2 978						- 2 978	-		-
Distribution 2018 au titre du résultat 2017			- 151							- 151	- 12	- 163
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle			- 1							- 1	1	-
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	**248**	**-**	**2 826**						**- 2 978**	**96**	**- 11**	**85**
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			- 3	41	- 7	- 474		4		- 439	- 1	- 440
Variations de valeurs des instruments financiers et des immobilisations rapportées au résultat						- 6		-		- 6	-	- 6
Écart de réévaluation liés au risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO transférés en réserves							5			5		5
Résultat 2018									3 504	3 504	74	3 578
Sous-total			**- 3**	**41**	**- 7**	**- 480**	**5**	**4**	**3 504**	**3 064**	**73**	**3 137**
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires			- 89							- 89	- 30	- 119
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence			16	3		- 25				- 6	- 1	- 7
Autres variations			- 183							- 183	- 73	- 256
Capitaux propres au 31 décembre 2018	**10 300**	**31**	**39 507**	**- 13**	**- 360**	**1 203**	**5**	**- 10**	**3 504**	**54 167**	**549**	**54 716**
Capitaux propres au 1er janvier 2019	**10 300**	**31**	**39 507**	**- 13**	**- 360**	**1 203**	**5**	**- 10**	**3 504**	**54 167**	**549**	**54 716**
Augmentation de capital	491									491		491
Affectation du résultat 2018			3 504						- 3 504	-		-
Distribution 2019 au titre du résultat 2018			- 160							- 160	- 46	- 206
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle			-							-	-	-
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	**491**	**-**	**3 344**	**-**	**-**	**-**			**- 3 504**	**331**	**- 46**	**285**
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			- 3	36	- 144	901				790	- 3	787
dont transférés en réserves (instruments de capitaux propres)			- 3			- 71					-	
Variations de valeurs des instruments financiers et des immobilisations rapportées au résultat						- 98				- 98	-	- 98
Écart de réévaluation liés au risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO transférés en réserves							- 6			- 6		- 6
Résultat 2018									3 775	3 775	83	3 858
Sous-total	**-**	**-**	**- 3**	**36**	**- 144**	**803**	**- 6**		**3 775**	**4 461**	**80**	**4 541**
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires			201							201	- 28	173
Changement de méthodes comptables			-							-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence			28	3		8				39	-	39
Autres variations			- 54							- 54	-	- 54
Capitaux propres au 31 Décembre 2019	**10 791**	**31**	**43 023**	**26**	**- 504**	**2 019**	**- 6**	**- 10**	**3 775**	**59 145**	**555**	**59 700**

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE NETTE

EN MILLIONS D'EUROS	31.12.2019	31.12.2018
Résultat net	3 858	3 578
Impôt	1 742	1 810
Résultat avant impôts	**5 600**	**5 388**
=+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	823	626
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	- 3	13
+/- Dotations nettes aux provisions et dépréciations	5 615	114
+/- Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence	- 7	59
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	27	- 67
+/- (Produits)/charges des activités de financement	0	0
+/- Autres mouvements	8 633	- 1 034
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	**15 088**	**- 289**
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit (a)	- 20 102	2 891
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle (b)	21 267	- 11 686
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers (c)	- 10 315	153
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	2 462	2 305
- Impôts versés	- 1 404	- 1 911
= Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	**- 8 093**	**- 8 248**
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ OPERATIONNELLE (A)	**12 595**	**- 3 149**
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations (d)	**181**	**- 1 535**
+/- Flux liés aux immeubles de placement (e)	**- 178**	**- 113**
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles (f)	**- 772**	**- 700**
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT (B)	**- 769**	**- 2 348**
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (g)	**242**	**82**
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (h)	**8 981**	**7 751**
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (C)	**9 223**	**7 833**
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE (D)	**88**	**81**
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B+ C + D)	**21 138**	**2 417**
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	12 595	- 3 149
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	- 769	- 2 348
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	9 223	7 833
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	88	81
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	**62 905**	**60 488**
Caisse, banques centrales (actif & passif)	63 674	64 441
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	- 769	- 3 953
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	**84 043**	**62 905**
Caisse, banques centrales (actif & passif)	86 012	63 674
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	- 1 969	- 769
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	**21 138**	**2 417**

EN MILLIONS D'EUROS	31.12.2019	31.12.2018
(a) Les flux liés aux opérations avec les établissements de crédit se décomposent comme suit :		
+/- Encaissements et décaissements liés aux créances sur les établissements de crédit (sauf éléments inclus dans la Trésorerie), hors créances rattachées	- 3 178	- 3 396
+/- Encaissements et décaissements liés aux dettes envers les établissements de crédit, hors dettes rattachées	- 16 924	6 287
(b) Les flux liés aux opérations avec la clientèle se décomposent comme suit :		
+/- Encaissements et décaissements liés aux créances sur la clientèle, hors créances rattachées	- 21 443	- 34 221
+/- Encaissements et décaissements liés aux dettes envers la clientèle, hors dettes rattachées	42 714	22 535
(c) Les flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers se décomposent comme suit :		
+/- Encaissements et décaissements liés à des actifs financiers à la juste valeur par résultat	- 20 325	- 686
+/- Encaissements et décaissements liés à des passifs financiers à la juste valeur par résultat	16 357	966
- Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers à RF disponibles à la vente*	- 8 140	- 128
+ Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers à RF disponibles à la vente*	0	0
+/- Encaissements et décaissements liés à des instruments dérivés de couverture	0	0
+/- Encaissements et décaissements liés à des dettes représentées par un titre	1 792	1
(d) Les flux liés aux actifs financiers et aux participations se décomposent comme suit :		
- Décaissements liés aux acquisitions de filiales, nettes de la trésorerie acquise	0	0
+ Encaissements liés aux cessions de filiales, nettes de la trésorerie cédée	0	0
- Décaissements liés aux acquisitions de titres de sociétés mises en équivalence	- 52	- 43
+ Encaissements liés aux cessions de titres de sociétés mises en équivalence	11	- 21
+ Encaissements liés aux dividendes reçus	7	0
- Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	- 2 822	- 6 555
+ Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2 786	4 770
- Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers à RV disponibles à la vente	- 63	- 209
+ Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers à RV disponibles à la vente	314	525
+/- Autres flux liés aux opérations d'investissement	0	0
+ Encaissements liés aux intérêts reçus, hors intérêts courus non échus	0	0
(e) Les flux liés aux immeubles de placement se décomposent comme suit :		
- Décaissements liés aux acquisitions d'immeubles de placement	- 212	- 715
+ Encaissements liés aux cessions d'immeubles de placement	33	602
(f) Les flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles se décomposent comme suit :		
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	- 1 086	- 926
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	314	226
(g) Les flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires se décomposent comme suit :	0	
+ Encaissements liés aux émissions d'instruments de capital	491	248
+ Encaissements liés aux cessions d'instruments de capital	- 40	- 3
- Décaissements liés aux dividendes payés	- 206	- 163
- Décaissements liés aux autres rémunérations	- 4	0
+ Encaissements liés à un changement dans les participations sans perte de contrôle	0	0
- Décaissements liés à un changement dans les participations sans perte de contrôle	0	0
(h) Les autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement se décomposent comme suit :		
+ Encaissements liés aux produits des émissions d'emprunts et des dettes représentées par un titre	20 249	16 965
- Décaissements liés aux remboursements d'emprunts et des dettes représentées par un titre	- 13 113	- 8 936
+ Encaissements liés aux produits des émissions de dettes subordonnées	1 849	38
- Décaissements liés aux remboursements de dettes subordonnées	- 4	- 316
- Décaissements liés aux intérêts payés, hors intérêts courus non échus	0	0

** Y compris les réévaluations liées aux acquisitions/cessions d'actifs financiers à RV disponibles à la vente.*

SOMMAIRE DES ANNEXES

PARTIE I – PRINCIPES COMPTABLES 44

Note 1 : Périmètre de consolidation 44

Note 2 : Principes et méthodes de consolidation 44

Note 3 : Principes et méthodes comptables 46
3.1 Instruments financiers selon IFRS 9 46
3.1.1 Classement et évaluation des actifs financiers 46
3.1.1.1 Prêts, créances, ou titres de dettes acquis 46
3.1.1.2 Instruments de capitaux propres acquis 48
3.1.2 Classement et évaluation des passifs financiers 49
3.1.3 Distinction dettes et capitaux propres 49
3.1.4 Opérations en devises 49
3.1.5 Dérivés et comptabilité de couverture 50
3.1.5.1 Détermination de la juste valeur des dérivés 50
3.1.5.2 Classification des dérivés et comptabilité de couverture 50
3.1.6 Garanties financières et engagements de financement 52
3.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers 52
3.1.8 Évaluation du risque de crédit 52
3.1.8.1 Gouvernance 53
3.1.8.2 Définition de la frontière entre les statuts 1 et 2 53
3.1.8.3 Statuts 1 et 2 - calcul des pertes de crédit attendues 54
3.1.8.4 Statut 3 – Encours douteux 54
3.1.8.5 Actifs financiers dépréciés dès l'origine 55
3.1.8.6 Comptabilisation 55
3.1.9 Détermination de la juste valeur des instruments financiers 55
3.1.9.1 Instruments négociés sur un marché actif 55
3.1.9.2 Instruments négociés sur un marché non actif 55
3.1.9.3 Hiérarchie de juste valeur 56
3.2 Activités d'assurance 56
3.2.1 Instruments financiers 56
3.2.2 Actifs non financiers 58
3.2.3 Passifs non financiers 58
3.3 Instruments non financiers 59
3.3.1 Contrats de location 59
3.3.1.1 Opérations de location financement bailleur 59
3.3.1.2 Opérations de location financement preneur 59
3.3.2 Provisions 59
3.3.3 Avantages au personnel 59
3.3.3.1 Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies 59
3.3.3.2 Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies 60
3.3.3.3 Autres avantages à long terme 60
3.3.3.4 Indemnités de fin de contrat de travail 60
3.3.3.5 Avantages à court terme 60
3.3.4 Immobilisations 60
3.3.4.1 Immobilisations dont le groupe est propriétaire 60
3.3.4.2 Immobilisations dont le groupe est locataire 61
3.3.5 Commissions 62
3.3.6 Impôts sur les résultats 62
3.3.7 Intérêts pris en charge par l'État de certains prêts 62
3.3.8 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées 62
3.4 Jugements et estimations utilisés dans l'élaboration des états financiers 63

Note 4 : Information sectorielle 63

Note 5 : Informations relatives aux parties liées 63

Note 6 : Normes et interpretations adoptées par l'Union européenne et non encore appliquées 64
6.1 Normes et interprétations adoptées par l'union européenne et non encore appliquées 64

Note 7 : Événements postérieurs à la clôture 64

PARTIE II – DONNÉES CHIFFRÉES 65

ANNEXES

Le groupe Crédit Mutuel n'étant pas coté, il n'a aucune obligation d'établir des comptes consolidés selon le référentiel des normes comptables internationales IFRS. Cependant, dans un souci d'une plus grande transparence et d'une meilleure comparabilité avec les principaux établissements de la Place, le conseil d'administration de la Confédération nationale du Crédit Mutuel, organe central du groupe au sens de l'article L.511-31 du Code monétaire et financier, a décidé d'établir des comptes consolidés annuels au niveau national en IFRS.

Les états financiers sont présentés suivant le format préconisé par la recommandation n°2017-02 de l'Autorité des Normes Comptables relative aux états de synthèse IFRS(1). Ils respectent les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Le groupe applique depuis le 1er janvier 2019(2) :

• La norme IFRS 16

Adoptée par l'UE en date du 31 octobre 2017, elle remplace la norme IAS 17 et les interprétations relatives à la comptabilisation des contrats de location.

Selon IFRS 16, la définition des contrats de location implique d'une part, l'identification d'un actif et, d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif.

Du point de vue du bailleur, les dispositions retenues restent substantiellement inchangées par rapport à la précédente norme IAS 17.

Côté preneur, les contrats de location simple et les contrats de location financement sont comptabilisés selon un modèle unique, avec constatation :
- d'un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué pendant la durée du contrat ;
- en contrepartie d'une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers ;
- d'un amortissement linéaire de l'actif et de charges d'intérêts dégressives au compte de résultat.

Pour rappel, selon la norme IAS 17, aucun montant n'est enregistré au bilan du locataire dans le cas d'une location-simple, et les loyers sont présentés au sein des charges d'exploitation.

Le groupe a choisi en première application :
- de retenir :
  - la nouvelle définition d'un contrat de location à tous les contrats en cours. Le périmètre des contrats demeure ainsi inchangé ;
  - l'approche rétrospective simplifiée, et d'opter pour les mesures de simplification afférentes. Notamment, les contrats en tacite reconduction au 1er janvier 2019, tels que les baux 3/6/9, ont été exclus du fait de l'exemption sur les contrats de courte de durée ;
  - un montant de dépréciation des droits d'utilisation égal à la provision des contrats à titre onéreux en application d'IAS 37.
- d'opter pour les exemptions proposées par la norme en ce qui concerne les contrats de location dont le terme est inférieur à 12 mois à la date de première application ainsi que les contrats portant sur des actifs de faible valeur (fixée à 5 K€) ;
- le groupe a également fait le choix d'exclure les coûts directs initiaux de l'évaluation du droit d'utilisation à la date de première application.

Le groupe a principalement activé ses contrats de location immobiliers, en retenant en première application (pour ceux ne se trouvant pas en tacite reconduction), leur durée résiduelle et le taux marginal d'endettement correspondant, appliqués au loyer hors taxes. Les impacts en capitaux propres au 1er janvier 2019 sont non significatifs et sont présentés en note « Première application » (partie II – données chiffrées).

Sur la détermination de la période exécutoire d'un contrat, l'IFRIC a publié sa décision finale en Décembre 2019. Sur cette base, le groupe analysera les incidences de cette décision sur les hypothèses actuelles retenues sur les baux commerciaux 3/6/9 et sur les contrats en tacite reconduction au plus vite Cette décision pourrait avoir pour conséquences de revoir la durée exécutoire des contrats mentionnés ci-dessus, et ainsi modifier le montant de la dette de location et du droit d'utilisation associé. A ce stade les données ne sont pas suffisamment fiables pour pouvoir les communiquer.

• IFRIC 23 – Incertitude relative aux traitements fiscaux

Le 7 juin 2017, a été publiée l'interprétation IFRIC 23 « incertitude relative aux traitements fiscaux », applicable au 1er janvier 2019.

Ce texte induit une présomption que l'administration fiscale :
- contrôlera tous les montants qui lui sont reportés ;
- a accès à l'ensemble de la documentation et du savoir nécessaire.

L'entité doit évaluer la probabilité que l'administration fiscale accepte / n'accepte pas la position retenue et en tirer les conséquences sur le résultat fiscal, les bases fiscales, les déficits reportables, les crédits d'impôts non utilisés et les taux d'imposition. En cas de position fiscale incertaine (i.e. il est probable que l'administration fiscale n'acceptera pas la position prise), les montants à payer sont évalués sur la base du montant le plus probable ou de la valeur attendue selon la méthode qui reflète la meilleure anticipation du montant qui sera payé ou reçu.

Le champ d'application de ce texte se limite à l'impôt sur le résultat (courant/différé). Le groupe considère qu'il n'entraine pas de changement par rapport à la pratique précédente. Ainsi, un risque est reconnu dès la survenance d'un redressement, cela peut être le redressement de l'entité elle-même, d'une entité liée ou d'un redressement de place c'est-à-dire d'une entité tierce.

Les impacts de présentation (reclassement de la ligne provision en impôts courants passifs(3)) sont précisés en Note 17.

• Amendements à IAS 39, IFRS 9 et IFRS 7 sur la réforme des taux de référence

La réforme des taux IBORs s'inscrit en réponse aux faiblesses constatées sur les méthodologies de construction des indices et des taux interbancaires, celles-ci étant fondées sur les données déclarées des banques et sur un volume de transactions sous-jacentes significativement en baisse.

En Europe, elle se matérialise par le règlement Benchmark dit « BMR » publié en 2016 et entré en vigueur début 2018. L'élément majeur de cette réforme repose sur un calcul de taux sur la base de transactions réelles, pour la sécurisation et la fiabilisation des indices utilisés par le marché.

Les indices créés à compter du 1er janvier 2018 doivent désormais être conformes au règlement BMR et être validés par le régulateur. Les indices existants peuvent continuer à être utilisés jusqu'au 31 décembre 2021. À terme, les anciens indices de référence (LIBOR, EONIA, EURIBOR…) ne pourront plus être utilisés sauf s'ils sont conformes à la nouvelle réglementation.

Afin d'assurer une transition sans heurt, le groupe a procédé à un recensement des impacts juridiques, commerciaux, organisationnels, outils et financiers/comptables.

Il a ainsi lancé le chantier en mode projet dès le premier trimestre 2019.

(1) À noter que le groupe a choisi de regrouper les instruments financiers portés par ses pôles d'assurance, de manière différente de celle proposée par la Recommandation. Cf. §3.2 Activités d'assurance.
(2) Le groupe a appliqué par anticipation en 2018, l'amendement à IFRS 9 « clauses de remboursement anticipé avec compensation négative ».

(3) Conformément à la décision IFRIC de Septembre 2019, les actifs et passifs relatifs aux positions fiscales incertaines sont présentés au bilan parmi les soldes d'impôts courants ou différés, et non parmi les provisions régies par IAS 37 – Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels.

Sur les aspects comptables, le groupe suit l'ensemble des travaux menés par l'IASB sur les effets de la réforme des taux de référence sur l'information financière qui se déclinent en 2 phases :
- Phase 1 pour la période préparatoire à la réforme : traitement des incidences potentielles sur les relations de couverture existantes (en raison des incertitudes quant aux futurs indices) ;
- Phase 2, pour la période de transition vers les nouveaux indices dès lors qu'ils seront définis : notamment, le traitement des questions liées à la décomptabilisation et à la documentation des relations de couverture (part inefficace notamment).

Suite à son adoption par l'Union européenne au 16 janvier 2020, le groupe a décidé d'appliquer par anticipation l'amendement aux normes IAS 39, IFRS 9 et IFRS 7 publié par l'IASB, qui permet de maintenir les relations de couverture existantes dans ce contexte exceptionnel et temporaire, et jusqu'à ce que :
- l'incertitude créée par la réforme des taux IBOR soit levée, sur le choix d'un nouvel indice et la date effective de ce changement ; ou
- jusqu'à ce que l'arrêt de la couverture pour des raisons indépendantes de la réforme soit constaté.

Le groupe estime qu'il demeure des incertitudes sur le taux Eonia (date de basculement vers l'€ster dans les contrats et sur les modalités de transition – spread ou soulte –), sur le taux EURIBOR (jusqu'à la modification contractuelle des instruments financiers indexés sur cet indice de référence), sur les taux LIBOR (incertitudes sur les taux de remplacement).

Concernant la phase 2, le groupe Crédit Mutuel a pris note du calendrier estimé de l'IASB sur le traitement des questions relatives aux incidences de la réforme des taux :
- sur le classement et l'évaluation des actifs et passifs financiers ;
- sur les désignations de relations de couverture et la fin des exemptions de la phase 1 ;
- sur les impacts sur les normes IAS 19, IFRS 16 et IFRS 17 ;
- en matière d'information complémentaire à fournir.

Ainsi, les parties prenantes ont été informées des papiers de discussion de l'IASB, publiés sur :
- les sujets relatifs à l'appréciation du caractère substantiel (ou non) d'une modification d'un instrument de dette dans le cas de la réforme IBOR et des impacts comptables en cas de décomptabilisation ;
- les amendements à IFRS 9 et IAS 39 envisagés en matière de comptabilité de couverture (documentation de couverture, mesure de l'inefficacité).

• D'autres amendements ne présentant pas d'impact pour le groupe en 2019

• Ammendement à IAS 28
Il concerne tous les instruments financiers représentatifs des « autres intérêts » dans une entreprise associée ou co-entreprise auxquels la méthode de la mise en équivalence n'est pas appliquée, y compris les actifs financiers à long terme faisant partie de l'investissement net dans une entreprise associée ou co-entreprise (par exemple les prêts accordés à ces entités). Cette comptabilisation se fait en deux étapes :
- l'instrument financier est comptabilisé selon IFRS 9, y compris les dispositions relatives à la dépréciation des actifs financiers ;
- puis les dispositions d'IAS 28 s'appliquent ce qui peut conduire à réduire sa valeur comptable par imputation des pertes cumulées de l'entité mise en équivalence, lorsque la valeur de mise en équivalence a déjà été ramenée à zéro.

Lors de la première application de cet amendement, les émetteurs peuvent comptabiliser les impacts dans les capitaux propres d'ouverture 2019, sans retraiter l'information comparative. A date d'arrêté, le groupe n'a pas identifié de cas dans le périmètre de cet amendement.

• Amendement à IAS 19
Il porte sur les conséquences d'une modification, réduction ou liquidation de régime sur la détermination du coût des services rendus et de l'intérêt net. Le coût des services rendus et l'intérêt net de la période post modification, réduction ou liquidation sont obligatoirement déterminés en utilisant les hypothèses actuarielles retenues pour la comptabilisation de ces évènements. À date d'arrêté, le groupe ne connaît pas de cas dans le périmètre de cet amendement.

• Amendement à IAS 12
Il précise que les effets fiscaux des distributions de dividendes sur instruments financiers classés en capitaux propres doivent être généralement comptabilisés en résultat net. Comptablement, les dividendes sont déduits des capitaux propres. Fiscalement, il s'agit d'un instrument de dettes dont les coupons sont déductibles.

Toutefois, les conséquences fiscales des dividendes peuvent être classés en autres éléments du résultat global ou en capitaux propres, selon les évènements ou transactions passés qui sont à l'origine.

Le groupe comptabilise les titres perpétuels en instruments de dettes et non de capitaux propres. Il n'est donc pas concerné à ce jour par cet amendement.

• Amendement à IAS 1 et IAS 8
Il vise à modifier la définition du terme « significativité » afin de le clarifier et de l'harmoniser entre le cadre conceptuel et les normes IFRS. Sous réserve d'adoption européenne, une information présenterait un caractère significatif (c'est-à-dire qu'elle revêt relativement de l'importance) s'il est raisonnable de s'attendre à ce que son omission, son inexactitude, ou son obscurcissement influence les décisions que prennent les principaux utilisateurs des états financiers à usage général sur la base de ces états financiers, qui contiennent de l'information financière au sujet d'une entité comptable donnée.

Les informations relatives à la gestion des risques figurent dans le rapport de gestion du groupe.

I/ PRINCIPES COMPTABLES

NOTE 1 : PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le Crédit Mutuel est une banque coopérative régie par la loi du 10 septembre 1947. Il n'appartient qu'à ses sociétaires, détenteurs d'une part sociale A qui permet à chacun de s'exprimer selon le principe "une personne, une voix" et notamment d'élire les administrateurs.

Les trois degrés - local, régional et national - de cette organisation non centralisée fonctionnent selon le principe de la subsidiarité : au niveau le plus proche du sociétaire, la caisse locale exerce les principales fonctions d'une agence bancaire, les autres échelons effectuant les tâches que la caisse locale ne peut assumer seule.

Conformément à l'article L511-30 du Code monétaire et financier, la Confédération nationale est l'organe central du groupe. À ce titre, elle est chargée :
- d'organiser le mécanisme de liquidité et de solvabilité du réseau ;
- de représenter le Crédit Mutuel auprès des pouvoirs publics, d'assurer la défense et la promotion de ses intérêts ;
- et, plus généralement, de veiller à la cohésion du réseau, à son bon fonctionnement et à son développement tout en exerçant un contrôle administratif, technique et financier sur l'organisation et la gestion des groupes régionaux ainsi que de leurs filiales.

La traduction en consolidation de l'originalité capitalistique du groupe est basée sur la détermination d'une entité consolidante qui traduit la communauté des sociétaires liée par des liens financiers de solidarité et de gouvernance communs.

1.1 Entité consolidante

Ainsi, au 31 décembre 2019, l'entité consolidante du groupe Crédit Mutuel est constituée de l'ensemble des caisses locales, des caisses fédérales, à vocation générale ou agricole et rurale, et des fédérations régionales des six groupes de Crédit Mutuel, de la Caisse Centrale du Crédit Mutuel, de la Confédération nationale du Crédit Mutuel, et de la Fédération du Crédit Mutuel agricole et rural.

Le capital de l'entité consolidante est ainsi détenu exclusivement par l'ensemble des sociétaires des caisses locales.

1.2 Principes d'inclusion dans le périmètre

Les principes généraux d'inclusion d'une entité dans le périmètre sont définis par IFRS 10, IFRS 11 et IAS28R.
L'ensemble des entités incluses dans les périmètres de consolidation des groupes régionaux est repris dans le périmètre national. Les entités communes, non consolidées au niveau régional, sont exclues lorsque le total bilan ou le résultat d'une société n'a pas d'impact supérieur à 1 % sur l'équivalent consolidé. Une entité peut être incluse dans le périmètre de consolidation nonobstant ce seuil, lorsque son activité ou son développement escompté lui confère la qualité d'investissement stratégique.

Le périmètre de consolidation est composé :
- *Des entités contrôlées de manière exclusive* : il y a présomption de contrôle exclusif lorsque le groupe détient le pouvoir sur l'entité, est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité, et a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influer sur les rendements qu'il obtient.

Les comptes des entités contrôlées de manière exclusive sont consolidés par intégration globale.

- *Des entités sous contrôle conjoint* : le contrôle conjoint est le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités clés requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Deux parties ou plus qui exercent un contrôle conjoint constituent un partenariat, qui est soit une entreprise commune, soit une coentreprise :
  - une *entreprise commune* est un partenariat dans lequel les parties qui exercent le contrôle conjoint ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à l'entité : il s'agit de comptabiliser les actifs, passifs, produits et charges relatifs aux intérêts détenus dans l'entité,
  - une *coentreprise* est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur l'actif net de l'entité : la coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.
  L'ensemble des entités sous contrôle conjoint du groupe sont des coentreprises au sens d'IFRS 11.

- *Des entités sous influence notable* : il s'agit des entités qui ne sont pas contrôlées par l'entité consolidante mais sur lesquelles il existe un pouvoir de participation aux politiques financière et opérationnelle. Les titres des entités dans lesquelles le groupe exerce une influence notable sont mis en équivalence.

Sont comptabilisées en juste valeur les participations détenues par des sociétés de capital développement et sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint ou a une influence notable.

NOTE 2 : PRINCIPES ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

2.1 Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées sont les suivantes :

2.1.1 Intégration globale

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale et à isoler la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle exclusif, y compris celles à structure de comptes différente, que l'activité se situe ou non dans le prolongement de celle de l'entité consolidante.

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le groupe.

Les OPCVM consolidés, notamment ceux représentatifs des contrats en unités de comptes des entités d'assurance, sont comptabilisés en juste valeur par résultat. Les montants correspondants aux intérêts minoritaires figurent en « autres passifs ».

2.1.2 Mise en équivalence

Il s'agit de substituer à la valeur des titres la quote-part du groupe dans les capitaux propres et le résultat des entités concernées. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle conjoint, qualifiées de co-entreprises ou pour toutes les entités sous influence notable.

2.2 Date de clôture

Toutes les sociétés du groupe incluses dans le périmètre de consolidation arrêtent leurs comptes sociaux au 31 décembre.

2.3 Élimination des opérations réciproques

Les comptes réciproques ainsi que les impacts résultant de cessions entre les entités du groupe et ayant une incidence significative au niveau des comptes consolidés sont éliminés.

2.4 Conversion des comptes en devises étrangères

Concernant les comptes des entités étrangères exprimés en devises, le bilan est converti sur la base du cours de change officiel à la date de clôture. La différence sur le capital, les réserves et le report à nouveau, qui résulte de l'évolution des cours de change est inscrite dans les capitaux propres dans le compte « Réserves de conversion ». Le compte de résultat est converti sur la base du cours moyen de l'exercice. Les différences de conversion en résultant sont inscrites directement dans le compte « Réserves de conversion ». Cet écart est réintégré en résultat en cas de cession ou de liquidation de tout ou partie de la participation détenue dans l'entité étrangère.

2.5 Écarts d'acquisition

• Écarts d'évaluation

À la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs, les passifs, ainsi que les passifs éventuels d'exploitation sont évalués à leur juste valeur. Les écarts d'évaluation correspondant à la différence entre la valeur comptable et la juste valeur sont comptabilisés.

• Écarts d'acquisition

Conformément à IFRS 3R, à la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs et les passifs ainsi que les passifs éventuels identifiables de l'entité acquise, qui satisfont aux critères de comptabilisation des normes IFRS, sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente (IFRS 5), qui sont comptabilisés pour le montant le plus faible entre la juste valeur nette des coûts de vente et leur valeur nette comptable. L'écart d'acquisition correspond à la somme de la contrepartie transférée et des intérêts minoritaires diminuée du montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs identifiable acquis et passifs repris. IFRS 3R permet la comptabilisation d'un écart d'acquisition total ou partiel, le choix s'effectuant pour chaque regroupement. Dans le premier cas, les intérêts minoritaires sont évalués à la juste valeur (méthode dite du *goodwill* total) ; dans le second, ils sont basés sur leur quote-part dans les valeurs attribuées aux actifs et passifs de l'acquise (*goodwill* partiel). Si l'écart d'acquisition est positif, il est inscrit à l'actif et s'il est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat, en « Variations de valeur des écarts d'acquisition ».

Dans le cas d'une augmentation/diminution du pourcentage d'intérêt du groupe dans une entité déjà contrôlée, l'écart entre le coût d'acquisition/prix de cession des titres et la quote-part de capitaux propres consolidés, que ces titres représentent à la date de leur acquisition/cession, est comptabilisé en capitaux propres.

Le groupe procède régulièrement et, au moins une fois par an, à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition. Ils ont pour objectif de s'assurer que les écarts d'acquisition ne subissent pas une dépréciation. L'écart d'acquisition issu d'un regroupement d'entreprises est affecté aux unités génératrices de trésorerie (UGT) ou groupes d'UGT susceptible de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprise. La valeur recouvrable d'une UGT ou groupe d'UGT est la valeur la plus élevée entre valeur d'utilité et juste valeur diminuée des coûts de la vente. La valeur d'utilité est évaluée par rapport aux flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif ou à l'UGT. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle est affecté l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée à hauteur de la différence. Cette dépréciation, constatée en résultat, est irréversible et ne peut pas être reprise. En pratique, les UGT sont définies par rapport aux lignes métiers selon lesquelles le groupe suit son activité.

Lorsque le *goodwill* concerne une entreprise associée ou une coentreprise, il est inclus dans la valeur comptable de la valeur de mise en équivalence. Dans ce cas, il n'est soumis pas à des tests de dépréciation séparément de la valeur de mise en équivalence. Lorsque la valeur recouvrable de celle-ci (à savoir la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de la vente)

est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée et n'est pas affectée à un actif en particulier. Toute reprise de cette perte de valeur est comptabilisée dans la mesure où la valeur recouvrable de la mise en équivalence augmente ultérieurement.

NOTE 3 : PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

3.1 Instruments financiers selon IFRS 9

Les instruments financiers des pôles d'assurance restent comptabilisés selon IAS 39 (cf. § « 3.2 Activités d'assurance »).

3.1.1 Classement et évaluation des actifs financiers

Selon IFRS 9, le classement et l'évaluation des actifs financiers dépendent du modèle de gestion et des caractéristiques contractuelles des instruments.

3.1.1.1 Prêts, créances, ou titres de dettes acquis

L'actif est classé :
- *au coût amorti*, s'il est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels, et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique, cf. § ci-dessous « Caractéristiques des flux de trésorerie » (modèle de collecte) ;
- *en juste valeur par capitaux propres,* si l'instrument est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels et de le vendre en fonction des opportunités, sans pour autant faire du *trading*, et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique impliquant implicitement une forte prédictibilité des flux de trésorerie liés (modèle de collecte et vente),
- *en juste valeur par résultat*, si :
- il n'est pas éligible aux deux catégories précédentes (car ne remplissant pas le critère « basique » et / ou géré selon le modèle de gestion « autres »), ou
- le groupe choisit de le classer comme tel, sur option, à l'initiation et de manière irrévocable. La mise en œuvre de cette option vise à pallier une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié.

• Caractéristiques des flux de trésorerie

Les flux de trésorerie contractuels, qui représentent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû, sont compatibles avec un contrat dit basique.
Dans un contrat basique, les intérêts représentent principalement la contrepartie de la valeur temps de l'argent (y compris en cas d'intérêts négatifs) et du risque de crédit. Les intérêts peuvent également inclure le risque de liquidité, les frais de gestion administrative de l'actif, ainsi qu'une marge commerciale.

Toutes les clauses contractuelles doivent être analysées, notamment celles qui pourraient modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels. La possibilité contractuelle, pour l'emprunteur ou le prêteur, de rembourser par anticipation l'instrument financier demeure compatible avec le caractère SPPI[4] des flux de trésorerie contractuels dès lors que le montant remboursé représente essentiellement le principal restant dû et les intérêts courus ainsi que, le cas échéant, une indemnité compensatoire raisonnable.

L'indemnité de remboursement anticipé[5] est considérée comme raisonnable, par exemple, si :
- elle est exprimée en pourcentage du principal remboursé et elle est inférieure à 10 % du nominal remboursé, ou
- elle est déterminée selon une formule visant à compenser l'évolution du taux d'intérêts *benchmark* entre la date d'octroi du crédit et sa date de remboursement anticipé.

L'analyse des flux de trésorerie contractuels peut également nécessiter leur comparaison avec ceux d'un instrument de référence, lorsque la composante valeur temps de l'argent incluse dans les intérêts est susceptible d'être modifiée en raison des clauses contractuelles de l'instrument. C'est le cas, par exemple, si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement, mais que la fréquence des révisions est décorrélée de la durée pour laquelle le taux d'intérêt est établi (révision mensuelle d'un taux à un an par exemple) ou si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement sur la base d'une moyenne de taux d'intérêt.

Si l'écart entre les flux contractuels non actualisés de l'actif financier et ceux de l'instrument de référence est significatif ou peut le devenir, cet actif financier ne pourra pas être considéré comme basique.

Selon les cas, l'analyse est qualitative ou quantitative. Le caractère significatif ou non de l'écart s'apprécie pour chaque exercice, et cumulativement sur la durée de vie de l'instrument. L'analyse quantitative tient compte d'un ensemble de scénarii raisonnablement possibles. À cet effet, le groupe a utilisé des courbes de taux remontant à l'an 2000.

Par ailleurs, une analyse spécifique est réalisée dans le cas des titrisations dans la mesure où existe un ordre de priorité de paiement entre les porteurs et des concentrations de risques de crédit sous forme de tranches. Dans ce cas, l'analyse nécessite d'examiner les caractéristiques contractuelles des tranches dans lesquelles le groupe a investi et des instruments financiers sous-jacents, ainsi que le risque de crédit des tranches relativement au risque de crédit des instruments financiers sous-jacents.

(4) SPPI : Seulement Paiement de Principal et d'Intérêts.
(5) Le groupe applique, par anticipation, l'amendement à IFRS 9 sur les clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative, adopté par l'UE en mars 2018.

À noter que :
- les dérivés incorporés à des actifs financiers ne sont plus comptabilisés séparément, ce qui implique que l'ensemble de l'instrument hybride est alors considéré comme non-basique et enregistré en juste valeur par résultat ;
- les parts d'OPCVM et d'OPCI ne sont pas des instruments basiques et sont également classées en juste valeur par résultat.

• Modèles de gestion

Le modèle de gestion représente la manière dont sont gérés les instruments pour générer des flux de trésorerie et des revenus. Il repose sur des faits qui peuvent être observés, et n'est pas fondé sur une simple intention du management. Il ne s'apprécie pas au niveau de l'entité, ni instrument par instrument, mais est fondé sur un niveau de regroupement supérieur, qui reflète la façon dont les groupes d'actifs financiers sont gérés collectivement. Il se détermine à l'initiation et ne peut être remis en cause qu'en cas de changement de modèle (cas exceptionnels).

Pour le déterminer, il est nécessaire d'observer toutes les indications disponibles, dont :
- la manière dont est reportée la performance de l'activité aux décisionnaires ;
- le mode de rémunération des gestionnaires ;
- les fréquences, calendrier et volumes des ventes des périodes précédentes ;
- la raison des ventes ;
- les prévisions de ventes futures ;
- la manière dont est évalué le risque.

Dans le cadre du modèle de collecte, certains exemples de cessions autorisées sont indiqués explicitement dans la norme :
- en lien avec une augmentation du risque de crédit ;
- proches de la maturité et pour un montant proche du pair ;
- exceptionnelles (notamment, liées à un stress de liquidité).

Ces cessions « autorisées » ne sont pas prises en compte dans l'analyse du caractère significatif et fréquent des ventes réalisées sur un portefeuille. Des cessions fréquentes et/ou significatives ne seraient pas compatibles avec ce modèle de gestion. Par ailleurs, les cessions liées à des changements du cadre réglementaire ou fiscal feront l'objet d'une documentation au cas-par-cas afin de démontrer le caractère « non fréquent » de telles cessions. Pour les autres cas de cessions, des seuils ont été définis en fonction de la maturité du portefeuille titres ; par exemple 2 % pour une maturité moyenne de 8 ans. (le groupe ne cède pas ses crédits).

Le groupe a développé principalement un modèle de collecte des flux contractuels des actifs financiers qui s'applique notamment aux activités de financement des clients.

Il gère également des actifs financiers sur la base d'un modèle fondé sur la collecte des flux contractuels des actifs financiers et sur la vente de ces actifs, et un modèle propre aux autres actifs financiers, notamment de transaction.

Au sein du groupe, le modèle de collecte des flux contractuels et vente s'applique essentiellement aux activités de gestion de trésorerie pour compte propre et de gestion du portefeuille de liquidité. Le Crédit Mutuel n'a pas souhaité émettre de principes « groupe » quant au classement en coût amorti, ou en juste valeur par capitaux propres, des instruments de dettes inclus dans le portefeuille de liquidité. Chaque groupe régional classe ses instruments en fonction de son propre modèle de gestion.

Enfin, les actifs financiers détenus à des fins de transaction regroupent les titres acquis dès l'origine avec l'intention de les revendre à brève échéance, ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille de titres gérés globalement, pour lequel il existe un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme.

• Actifs financiers au coût amorti

Ils incluent principalement :
- la trésorerie et les équivalents de trésorerie qui regroupent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit ;
- les autres prêts aux établissements de crédits, ainsi que ceux à la clientèle (consentis directement ou la quote-part dans le cadre de prêts syndiqués), non comptabilisés en juste valeur par résultat ;
- une partie des titres détenus par le groupe.

Les actifs financiers classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant net décaissé. Les taux appliqués aux crédits octroyés sont présumés être des taux de marché dans la mesure où les barèmes sont ajustés en permanence en fonction notamment des taux de la grande majorité des établissements concurrents.
Les actifs sont valorisés lors des arrêtés suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie estimée de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Il intègre les flux de trésorerie estimés sans tenir compte des pertes sur crédit futures et inclut les commissions payées ou reçues dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction directement rattachables ainsi que toutes les primes et décotes.

Pour les titres, le coût amorti intègre l'amortissement des primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition, s'ils sont significatifs. Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Les revenus perçus sont présentés sous la rubrique « *Intérêts et produits assimilés* » du compte de résultat.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt, reçues ou versées, ayant une nature d'intérêt sont étalées sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrites au compte de résultat parmi les rubriques d'intérêts.
Les commissions perçues dans le cadre de renégociations commerciales de prêts font l'objet d'un étalement.

La restructuration d'un prêt suite aux difficultés financières du débiteur, telle que définie par l'Autorité Bancaire Européenne, a été intégrée dans les systèmes d'information afin que les définitions comptable et prudentielle soient harmonisées.

La juste valeur des actifs au coût amorti est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêté : elle correspond à l'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux zéro coupon qui comprend le coût de signature inhérent au débiteur.

• Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Le groupe ne cédant pas ses crédits, cette catégorie n'inclut que des titres. Ils sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition, en date de règlement et lors des arrêtés ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « *Gains ou pertes latents ou différés* », hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat, qu'en cas de cession ou de dépréciation (cf. § « 3.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers » et « 3.1.8 Évaluation du risque de crédit »).

Les revenus courus ou acquis sont comptabilisés en résultat, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés ».

• Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Ils sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêtés ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession (cf. § « 3.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers »). Les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* ».

Depuis l'exercice 2018, les revenus perçus ou courus des instruments financiers à la juste valeur par résultat sont enregistrés au compte de résultat en produits ou charges d'intérêts. Auparavant, ces intérêts étaient présentés dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ». Ce changement a été effectué dans le but d'être en cohérence avec des états réglementaires adressés à la BCE dans le cadre du *Short Term Exercise* (STE) et pour avoir une meilleure lecture des intérêts reçus et versés.

En 2019, afin de mieux refléter les produits et charges d'intérêts des instruments de transaction, le groupe a également revu le schéma de comptabilisation et de présentation dans le produit net bancaire des produits et charges d'intérêts de certains de ces instruments financiers à la juste valeur par résultat et a procédé notamment aux retraitements suivants : (i) enregistrement sous forme compensée globalement des intérêts sur les jambes prêteuses et emprunteuses des *swaps* de transaction et (ii) reclassement des intérêts sur instruments dérivés de couverture de la rubrique « produits et charges d'intérêt sur instruments dérivés de couverture». En conséquence, et à des fins de comparabilité avec les produits et les charges d'intérêt au 31 décembre 2019 présentés selon cette définition, les chiffres publiés au 31 décembre 2018 ont été retraités en note 20.

Les achats et ventes de titres évalués en juste valeur par résultat sont comptabilisés en date de règlement. Les variations de juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées en résultat.

3.1.1.2 Instruments de capitaux propres acquis

Les instruments de capitaux propres acquis (actions notamment) sont classés :
- en juste valeur par résultat, ou
- sur option, en juste valeur par capitaux propres non recyclables, lors de la comptabilisation initiale, de manière irrévocable, dès lors qu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction.

Le Crédit Mutuel n'a pas souhaité émettre de principes « groupe » quant à l'usage de l'option à la juste valeur par capitaux propres pour les instruments de capitaux propres. Chaque groupe régional classe ses instruments en fonction de son propre modèle de gestion. Généralement, les instruments de capitaux propres qui ont été classés sur option dans cette catégorie correspondent à des détentions d'ordre stratégique.

• Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Les actions et autres instruments de capitaux propres sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition, et lors des arrêtés ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « *Gains ou pertes latents ou différés* ». Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont jamais constatés en compte de résultat, y compris en cas de cession (cf. § « 3.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers »). Seuls les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat, dans la rubrique « *Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres* ».
Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

• Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Les instruments de capitaux propres sont comptabilisés de manière identique aux instruments de dettes à la juste valeur par résultat (cf. ci-avant).

3.1.2 Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers sont classés dans l'une des deux catégories suivantes :

• les passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat

- ceux encourus à des fins de transaction, incluant par défaut les instruments dérivés passifs qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture, et
- les passifs financiers non dérivés que le groupe a classé dès l'origine pour être évalués en juste valeur par résultat (option juste valeur). Cela inclut :
  - les instruments financiers contenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables,
  - les instruments présentant, sans application de l'option juste valeur, une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié,
  - les instruments appartenant à un groupe d'instruments financiers évalués et gérés en juste valeur.

La comptabilisation des variations de juste valeur, résultant du risque de crédit propre des dettes désignées en juste valeur par résultat sur option, est constatée en gains ou pertes latents ou différés dans les capitaux propres non recyclables.
Le groupe est marginalement concerné par la problématique du risque de crédit propre.

• les passifs financiers au coût amorti

Ils regroupent les autres passifs financiers non dérivés. Cela concerne les dettes envers la clientèle et les établissements de crédit, les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, emprunt obligataire…), les dettes subordonnées, à terme ou à durée indéterminée, non classées en juste valeur par résultat sur option.
Les dettes subordonnées sont séparées des autres dettes représentées par un titre, car leur remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Les titres seniors non préférés créés par la loi Sapin 2 sont classés parmi les dettes représentées par un titre.

Ces passifs sont comptabilisés à leur juste valeur, lors de leur entrée dans le bilan, puis sont valorisées, lors des arrêtés suivants, au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les titres émis, la juste valeur initiale est leur valeur d'émission, le cas échéant, diminuée des coûts de transaction.

• Contrats d'épargne réglementée

Parmi les passifs au coût amorti figurent les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL).

Il s'agit de produits réglementés français accessibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :
- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché. Une provision est constituée au passif du bilan, afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en termes de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en termes de conditions réglementées de PEL et de CEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

3.1.3 Distinction dettes et capitaux propres

Selon l'interprétation IFRIC 2, les parts de sociétaires sont des capitaux propres, si l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement ou, s'il existe des dispositions légales ou statutaires interdisant ou limitant fortement le remboursement. En raison des dispositions statutaires et légales existantes, les parts sociales, émises par les structures composant l'entité consolidante du groupe Crédit Mutuel, sont comptabilisées en capitaux propres.

Les autres instruments financiers émis par le groupe sont comptablement qualifiés d'instruments de dettes, dès lors qu'il existe une obligation contractuelle pour le groupe de délivrer de la trésorerie aux détenteurs de titres. C'est notamment le cas pour tous les titres subordonnés émis par le groupe.

3.1.4 Opérations en devises

Les actifs et passifs financiers libellés dans une devise autre que la devise locale sont convertis au taux de change à la date d'arrêté.

• Actifs ou passifs financiers monétaires
Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat, sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat ».

• Actifs ou passifs financiers non monétaires
Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat » si l'élément est classé en juste valeur

par résultat ou parmi les plus ou moins-values latentes ou différées lorsqu'il s'agit d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.

3.1.5 Dérivés et comptabilité de couverture

IFRS 9 permet aux entités de choisir, lors de la première application, d'appliquer les nouvelles dispositions en termes de comptabilité de couverture, ou de maintenir celles d'IAS 39.
Le groupe Crédit Mutuel a choisi de conserver les dispositions d'IAS 39. Des informations complémentaires en annexe ou dans le rapport de gestion sont, en revanche, incluses sur la gestion des risques et les effets de la comptabilité de couverture sur les états financiers, conformément à IFRS 7 révisé.

En outre, les dispositions prévues dans IAS 39 pour la couverture de valeur du risque de taux d'un portefeuille d'actifs ou passifs financiers, telles qu'adoptées par l'Union européenne, continuent de s'appliquer.

Les instruments financiers dérivés sont des instruments qui présentent les trois caractéristiques suivantes :
- leur valeur fluctue en fonction de la variation d'un sous-jacent (taux d'intérêt, cours de change, actions, indices, matières premières, notations de crédit, etc.) ;
- ils ne requièrent qu'un investissement initial faible ou nul ;
- leur règlement intervient à une date future.

Le groupe Crédit Mutuel traite des instruments dérivés simples (*swaps*, options vanilles), principalement de taux et classés essentiellement en niveau 2 de la hiérarchie de valeur (cf. note 9).

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan parmi les actifs ou passifs financiers. Ils sont comptabilisés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés d'instruments de couverture.

3.1.5.1 Détermination de la juste valeur des dérivés

La majorité des dérivés de gré à gré, *swaps*, accords de taux futurs, *caps*, *floors* et options simples est valorisée selon des modèles standards, communément admis (méthode d'actualisation des flux futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation), fondés sur des données observables dans le marché (par exemple des courbes de taux). La valorisation de ces modèles est ajustée, afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit, associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché et le risque de contrepartie présent dans la juste valeur positive des dérivés de gré à gré. Ce dernier inclut le risque de contrepartie propre présent dans la juste valeur négative des dérivés de gré à gré (cf.3.1.9.3 « Hiérarchie de juste valeur »).
Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Les dérivés sont comptabilisés en actifs financiers, lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers, lorsqu'elle est négative.

3.1.5.2 Classification des dérivés et comptabilité de couverture

• Dérivés classés en actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Par défaut, tous les dérivés non qualifiés d'instruments de couverture selon les normes IFRS sont classés dans les catégories « *Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat* », même si économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir un ou plusieurs risques.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les conditions suivantes sont réunies :
- il répond à la définition d'un dérivé ;
- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat ;
- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte ;
- l'évaluation distincte du dérivé incorporé à séparer est suffisamment fiable pour fournir une information pertinente.

Sous IFRS 9, seuls les dérivés incorporés à des passifs financiers peuvent être détachés du contrat hôte pour être comptabilisés séparément.

Comptabilisation

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique *« Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».*

Comptabilité de couverture

• Risques couverts

Le groupe Crédit Mutuel ne couvre comptablement que le risque de taux, via la micro-couverture ou plus largement par le biais de la macro-couverture (cf. ci-après pour les impacts comptables).

La micro-couverture est une couverture partielle des risques qu'encourt une entité sur les actifs et passifs qu'elle détient. Elle s'applique spécifiquement à un ou à plusieurs actifs ou passifs pour lesquels l'entité couvre le risque de variation défavorable d'un type de risque, à l'aide de dérivés.

La macro-couverture vise à immuniser l'ensemble du bilan du groupe contre des évolutions défavorables, notamment des taux.

La gestion globale du risque de taux est décrite dans le rapport de gestion, tout comme les autres risques (change, crédit,...) qui peuvent faire l'objet d'une couverture économique se traduisant par l'adossement naturel des actifs/passifs ou la comptabilisation des dérivés en transaction.

La micro-couverture s'effectue notamment dans le cadre des *asset swaps*, qui vise généralement à transformer un instrument à taux fixe en instrument à taux variable.

Trois formes de relation de couverture sont possibles. Le choix de la relation de couverture est effectué en fonction de la nature du risque couvert :
- la couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers ;
- la couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures ;
- la couverture d'investissements nets en devises est comptabilisée comme la couverture de flux de trésorerie, elle n'a pas été utilisée par le groupe.

Les dérivés de couverture doivent satisfaire aux différents critères requis par la norme IAS 39 pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture. En particulier :
- l'instrument de couverture et l'élément couvert doivent tous deux être éligibles à la comptabilité de couverture ;
- la relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture doit être formellement documentée, dès la mise en place de la relation de couverture. Cette documentation spécifie notamment les objectifs de gestion du risque de la direction, la nature du risque couvert, la stratégie sous-jacente ainsi que les modalités de mesure de l'efficacité de couverture ;
- l'efficacité de cette couverture doit être démontrée, lors de la mise en place de la relation de couverture, puis tout au long de sa durée de vie, au moins à chaque date d'arrêté. Le rapport, entre la variation de valeur ou de résultat de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert, doit se situer dans un intervalle de 80 % à 125 %.

Le cas échéant, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur base prospective.

• Couverture de juste valeur d'actifs ou de passifs financiers identifiés

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont réévalués à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « *Gains ou pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat* » symétriquement à la réévaluation des éléments couverts en résultat, liée au risque couvert. Cette règle s'applique également, si l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti ou, s'il s'agit d'un instrument de dettes classé en « *Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ».* Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de la composante risque couverte se compensent partiellement ou totalement, il ne reste en résultat que l'éventuelle inefficacité de la couverture. Elle peut résulter de :
- la composante « risque de contrepartie » intégrée dans la valeur des dérivés ;
- la différence de courbe de valorisation entre les élements couverts et de couverture. En effet, les *swaps* sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont collatéralisés ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe Bor.

La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat, dans la rubrique « *Produits et charges d'intérêts*», symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. Les dérivés de couverture sont transférés en « *actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat* » et sont comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. La valeur au bilan de l'élément couvert n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur. Dans le cas d'instruments de taux identifiés initialement couverts, la réévaluation est amortie sur sa durée de vie résiduelle. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan du fait notamment de remboursements anticipés, les ajustements cumulés sont immédiatement portés en compte de résultat.

• Dérivés de macro-couverture

Le groupe utilise les possibilités offertes par la Commission européenne pour la comptabilisation de ses opérations de macro-couverture. En effet, les modifications apportées par l'Union européenne à la norme IAS 39 (*carve-out*) permettent d'inclure les dépôts à vue de la clientèle dans les portefeuilles de passifs à taux fixes couverts et, de ne mesurer aucune inefficacité en cas de sous-couverture. Les dépôts à vue sont intégrés en fonction des lois d'écoulement définies par la gestion de bilan.

Pour chaque portefeuille d'actifs ou de passifs financiers portant un taux fixe, l'échéancier des dérivés de couverture

est mis face à celui des éléments couverts, pour vérifier qu'il n'y a pas de sur-couverture.
Le traitement comptable des instruments dérivés de macro-couverture de juste valeur est similaire à celui des dérivés de couverture de juste valeur.
Les variations de juste valeur des portefeuilles couverts sont enregistrées au bilan dans la rubrique « Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » par la contrepartie du compte de résultat.

• Couverture de flux de trésorerie

Dans le cas d'une relation de couverture de flux de trésorerie, les dérivés sont réévalués au bilan en juste valeur, par contrepartie des capitaux propres pour la partie efficace. La partie considérée comme inefficace est enregistrée au compte de résultat, dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en résultat, dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts », au même rythme que les flux de l'élément couvert affectent le résultat.

Les éléments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable. En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres, au titre de la réévaluation du dérivé de couverture, sont maintenus en capitaux propres, jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou, lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.
En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement transférés en résultat.

3.1.6 Garanties financières et engagements de financement

Les garanties financières sont assimilées à un contrat d'assurance, lorsqu'elles prévoient des paiements spécifiques à effectuer pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il encourt, en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu d'un instrument de dette.

Conformément à IFRS 4, ces garanties financières restent évaluées selon les normes françaises, soit en hors-bilan, dans l'attente d'un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Par conséquent, ces garanties font l'objet d'une provision au passif en cas de sortie de ressource probable.

En revanche, les contrats de garanties financières qui prévoient des paiements en réponse aux variations d'une variable financière (prix, notation ou indice de crédit,...) ou d'une variable non financière, à condition que dans ce cas la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat, entrent dans le champ d'application d'IFRS 9. Ces garanties sont alors traitées comme des instruments dérivés.

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IFRS 9, ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions, conformément aux dispositions de la norme IFRS 9.

3.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers

Le groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier (ou d'un groupe d'actifs similaires) lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent (cas des renégociations commerciales), ou lorsque le groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier, et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un :
- actif ou passif financier au coût amorti ou à la juste valeur par résultat, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif ou passif et la valeur de la contrepartie reçue/versée ;
- instrument de dettes à la juste valeur par capitaux propres : les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat, ainsi que les plus et moins-values de cession ;
- instrument de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres : les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres ainsi que les plus et moins-values de cession sont constatées en réserves consolidées, sans transiter par le compte de résultat.

Le groupe décomptabilise un passif financier lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrivée à expiration. Un passif financier peut également être décomptabilisé en cas de modification substantielle de ses conditions contractuelles ou d'échange avec le prêteur contre un instrument dont les conditions contractuelles sont substantiellement différentes.

3.1.8 Évaluation du risque de crédit

Le modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 est fondé sur une approche « pertes attendues de crédit » tandis que celui d'IAS 39 reposait sur un modèle de pertes de crédit avérées, impliquant une comptabilisation jugée trop tardive et trop faible des pertes de crédit au moment de la crise financière.
Dans ce modèle IFRS 9, les dépréciations sont constatées, pour les actifs financiers n'ayant pas fait l'objet d'indications objectives de pertes à titre individuel, à partir d'historique de pertes observées mais aussi de prévisions raisonnables et justifiables des flux futurs de trésorerie.

Ainsi, ce modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 s'applique à l'ensemble des instruments de dettes évalués au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres, ainsi qu'aux engagements de financement et aux garanties financières. Ces encours sont répartis en trois catégories :
- Statut 1 – encours sains non dégradés : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défaut dans les 12 mois à venir) dès l'entrée au bilan des actifs financiers, et tant qu'aucune augmentation significative du risque de crédit n'est constatée depuis la comptabilisation initiale ;
- Statut 2 – encours sains dégradés : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à maturité (résultant de risques de défauts sur toute la durée de vie résiduelle de l'instrument) dès lors qu'une augmentation significative du risque de crédit est constatée depuis la comptabilisation initiale, et ;
- Statut 3 – encours douteux : catégorie regroupant les actifs financiers pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt. Cette catégorie équivaut au périmètre des encours dépréciés individuellement sous IAS 39.

Pour les statuts 1 et 2, la base de calcul des produits d'intérêt est la valeur brute de l'actif avant dépréciation tandis que pour le statut 3, il s'agit de la valeur nette après dépréciation.

3.1.8.1 Gouvernance

Les modèles pour l'affectation dans les compartiments, les scénarios prospectifs et les méthodologies de calcul des paramètres constituent le socle méthodologique des calculs de dépréciation. Ils sont validés au plus haut niveau du groupe et ont vocation à être appliqués dans l'ensemble des entités en fonction des portefeuilles concernés. L'ensemble du socle méthodologique puis toute modification de méthodologie, de pondération des scénarios ou de calcul des paramètres ainsi que le calcul des provisions devront faire l'objet d'une validation par les instances dirigeantes du groupe Crédit Mutuel.

Les instances dirigeantes se composent des organes de surveillance et exécutifs tels que définis par l'article 10 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne. Compte-tenu des spécificités de l'organisation non centralisée du groupe Crédit Mutuel, les organes de surveillance et de direction se répartissent en deux niveaux : le national et le régional.

Le principe de subsidiarité, en vigueur au sein du groupe Crédit Mutuel, préside à la répartition des rôles entre le national et le régional, tant en mode projet que pour le fonctionnement en mode pérenne du dispositif de calcul de la dépréciation des actifs.

- Au niveau national, le GT Bâle 3 approuve les procédures, les modèles et les méthodologies nationales à appliquer par les groupes régionaux.
- Au niveau régional, les groupes régionaux ont en charge le calcul de leurs provisions IRFS 9 au sein de leurs entités, sous la responsabilité et le contrôle de leurs organes exécutifs et de surveillance respectifs.

3.1.8.2 Définition de la frontière entre les statuts 1 et 2

Le groupe s'appuie sur les modèles développés pour les besoins prudentiels et a ainsi retenu un découpage similaire de ses encours :
- les portefeuilles LDP (*Low Default Porfolio*, portefeuille à faible nombre de défauts pour lequel le modèle de notation repose sur une évaluation expert) : grands comptes, banques, collectivités locales, souverains, financements spécialisés. Ces portefeuilles sont composés de produits tels que les crédits de fonctionnement, crédits de fonctionnement court terme, comptes courants...
- les portefeuilles HDP (*High default Porfolio*, portefeuille qui présente un nombre de défauts suffisant pour établir un modèle de notation statistique) : corporate de masse, *Retail*. Ces portefeuilles sont composés entre autres des produits prêts à l'habitat, crédits à la consommation, revolving, comptes courants...

L'augmentation significative du risque de crédit, qui implique un transfert d'un encours de statut 1 à statut 2, s'apprécie en :
- tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables ; et
- en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec celui à la date de la comptabilisation initiale.

Pour le groupe, cela se traduit par la mesure du risque au niveau de l'emprunteur, le système de notation des contreparties du groupe Crédit Mutuel étant commun à l'ensemble du groupe. L'ensemble des contreparties du groupe éligibles aux approches internes, sont notées par le système. Celui-ci se fonde sur :
- des algorithmes statistiques, ou « notations de masse », reposant sur un ou plusieurs modèles, basés sur une sélection de variables représentatives et prédictives du risque (HDP), ou ;
- des grilles de cotation élaborées par des experts (LDP).

L'évaluation de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale est réalisée contrat par contrat. Contrairement au statut 3, le transfert d'un contrat d'un client en statut 2 n'entraîne pas le transfert de l'ensemble de ses encours ou de ceux de ses parties liées (absence de contagion).

À noter que le groupe remet immédiatement en statut 1, toute exposition saine qui ne remplirait plus les critères d'entrée en statut 2 (tant qualitatifs que quantitatifs).

Le groupe a démontré qu'une corrélation importante existe entre les probabilités de défaut à 12 mois et à terminaison, ce qui lui permet d'utiliser le risque de crédit à 12 mois, comme une approximation raisonnable de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale ainsi que le permet la norme.

• Critères quantitatifs

Sur les portefeuilles LDP, la frontière repose sur une matrice d'affectation qui met en rapport les notations internes à l'octroi et en date d'arrêté. Ainsi, plus la cotation à l'octroi est risquée, plus la tolérance relative du groupe face à une dégradation significative du risque est faible.

Sur les portefeuilles HDP, une courbe frontière, continue et croissante, met en rapport la probabilité de défaut à l'octroi et la probabilité de défaut à la date d'arrêté. Le groupe n'utilise pas la simplification opérationnelle proposée par la norme permettant le maintien en Statut 1 des encours présentant un risque faible en date d'arrêté.

• Critères qualitatifs

Le groupe associe à ces données quantitatives, des critères qualitatifs tels que les impayés/retards de plus de 30 jours, la notion de crédits restructurés,...
Des méthodes reposant exclusivement sur les critères qualitatifs sont utilisées pour les entités ou petits portefeuilles, classés prudentiellement en méthode standard et ne disposant pas de systèmes de notation.

3.1.8.3 Statuts 1 et 2 - calcul des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont évaluées en multipliant l'encours actualisé au taux du contrat, par sa probabilité de défaut (PD) et par le taux de pertes en cas de défaut (LGD). Le hors-bilan est converti en équivalent bilan sur la base de la probabilité de tirage. La probabilité de défaut à 1 an est utilisée pour le statut 1 et la courbe de probabilité à terminaison (1 à 10 ans) pour le statut 2.

Ces paramètres reposent sur un socle commun aux modèles prudentiels, les formules étant adaptées aux besoins IFRS 9. Ils sont utilisés tant pour l'affectation aux statuts que pour le calcul des pertes attendues.

• Probabilités de défaut

Elles reposent pour :
- les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les modèles homologués en méthode IRB-A ;
- les portefeuilles à faible taux de défaut, sur une échelle de probabilité de défaut externe établie sur une profondeur d'historique remontant à 1981 ;
- pertes en cas de défaut.

Elles reposent pour :
- les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les flux de récupérations observés sur un historique long, actualisés aux taux d'intérêts des contrats, segmentés par type de produits et par type de garanties ;
- les portefeuilles à faible taux de défaut, sur des niveaux forfaitaires (60 % sur les souverains et 40 % sur le reste),

• Facteurs de conversion

Pour tous les produits, y compris les crédits *revolving*, ils servent à convertir les encours hors-bilan en équivalent bilan et reposent principalement sur les modèles prudentiels.

• Dimension prospective

Pour le calcul des pertes de crédit attendues, la norme requiert la prise en compte des informations raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective. L'élaboration de la dimension prospective requiert d'anticiper l'évolution de l'économie et de relier ces anticipations aux paramètres de risques. Cette dimension prospective est déterminée au niveau groupe et s'applique à l'ensemble des paramètres.

Pour les portefeuilles à fort taux de défaut, la dimension prospective incluse dans la probabilité de défaut intègre trois *scenarii* (optimiste, neutre, pessimiste), qui seront pondérés en fonction de la vision du groupe quant à l'évolution du cycle économique sur 5 ans (validation par les directeurs généraux des différents groupes régionaux et du GCM). Le groupe s'appuie essentiellement sur des données macroéconomiques (PIB, taux de chômage, taux d'inflation, taux d'intérêt court terme et long terme,...) disponibles auprès de l'OCDE. L'approche prospective est ajustée pour intégrer des éléments qui n'auraient pas été capturés par les scénarios parce qu'ils sont :
- récents, au sens où ils se sont produits quelques semaines avant la date d'arrêté des comptes ;
- non intégrables à un scénario : par exemple des évolutions réglementaires qui affecteront avec certitude et de façon significative les paramètres de risque et dont la mesure d'impact est possible moyennant le recours à certaines hypothèses.

La dimension prospective sur les maturités différentes de 1 an découle notamment de celle déterminée sur la maturité 1 an.

La dimension prospective est également incluse dans la LGD, via l'intégration d'informations observées sur un historique proche des conditions actuelles.

Pour les portefeuilles à faible taux de défaut, l'incorporation des informations prospectives est appliquée sur les modèles grands comptes et banques, et non sur les modèles collectivités, souverains et financements spécialisés. L'approche est similaire à celle appliquée sur les portefeuilles à fort taux de défaut.

3.1.8.4 Statut 3 : Encours douteux

En statut 3, une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation, résultant d'un ou de plusieurs évènements survenus après la mise en place du prêt – ou d'un groupe de prêts – susceptibles de générer une perte. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée, au taux d'intérêt effectif d'origine du prêt, des flux futurs estimés tenant compte de l'effet des garanties. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

Depuis novembre 2019, le groupe Crédit Mutuel applique la nouvelle définition du défaut prudentiel conformément aux lignes directrices de l'ABE, et aux normes techniques de réglementation sur les notions de seuils de matérialité applicables.

Les principales évolutions liées à l'implémentation de cette nouvelle définition sont les suivantes:
- l'analyse du défaut s'effectue au niveau de l'emprunteur et non plus au niveau du contrat ;
- le nombre de jours d'impayés/de retards s'apprécie au niveau d'un emprunteur (*obligor*) ou d'un groupe d'emprunteurs (*joint obligor*) ayant un engagement commun ;
- le défaut est déclenché lorsque 90 jours d'impayés/retard consécutifs sont constatés au niveau d'un emprunteur/groupe d'emprunteur. Le décompte du nombre de jours est lancé au franchissement simultané des seuils de matérialité absolus (100 € *Retail*, 500 € *Corporate*) et relatif (plus de 1 % des engagements bilan en retard). Le compteur est réinitialisé dès le franchissement à la baisse d'un des deux seuils ;
- le périmètre de contagion du défaut s'étend à la totalité des créances de l'emprunteur, et aux engagements individuels des emprunteurs participant à une obligation de crédit conjointe ;
- la période probatoire minimum est de trois mois avant retour au statut sain pour les actifs non restructurés.

Le groupe Crédit Mutuel a fait le choix de déployer la nouvelle définition du défaut selon l'approche en deux étapes proposée (*wo-step approach*) par l'ABE :
- Étape 1 – Elle consiste à présenter une auto-évaluation et une demande d'autorisation auprès du superviseur. L'accord de déploiement a été obtenu par le groupe en octobre 2019 ;
- Étape 2 – Elle consiste à implémenter dans les systèmes la nouvelle définition du défaut, puis à recalibrer les modèles après une période d'observation de 12 mois des nouveaux défauts.

Le groupe estime que la nouvelle définition du défaut telle que requise par l'ABE est représentative d'une preuve objective de dépréciation au sens comptable. Le groupe a ainsi aligné les définitions de défaut comptable (Statut 3) et prudentiel. Cette évolution constitue un changement d'estimation, dont l'impact non significatif est comptabilisé en résultat au cours de l'exercice du changement.

3.1.8.5 Actifs financiers dépréciés dès l'origine

Il s'agit de contrats dont la contrepartie est en douteux en date de comptabilisation initiale ou d'acquisition. Si l'emprunteur est en douteux en date d'arrêté, ils sont classés en Statut 3 ; sinon ils sont classés parmi les encours sains, identifiés dans une catégorie « actifs dépréciés dès l'origine » et font l'objet d'un provisionnement selon la même méthode que les expositions en Statut 2, à savoir une perte attendue sur la durée de vie résiduelle du contrat.

3.1.8.6 Comptabilisation

Les dotations sur dépréciation et provision sont enregistrées dans le coût du risque de contrepartie. Les reprises de dépréciation et provision sont enregistrées en coût du risque de contrepartie, pour la partie relative à la variation du risque, et en marge d'intérêts, pour la partie relative au passage du temps. La dépréciation vient en moins de l'actif, pour les prêts et créances et la provision est positionnée au passif, dans le poste « Provisions », pour les engagements de financement et de garantie (cf. « 3.1.6 Garanties financières et engagements de financement » et « 3.3.2 « Provisions »). Pour les actifs en juste valeur par capitaux propres, la dépréciation constatée en coût du risque trouve sa contrepartie en « Gains ou pertes latents ou différés ».
Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations et provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

3.1.9 Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant auquel un actif pourrait être vendu ou un passif transféré, entre des parties bien informées et consentantes, agissant dans des conditions de concurrence normales.

Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, la juste valeur est généralement le prix de transaction.
Lors des évaluations ultérieures, cette juste valeur doit être déterminée. La méthode de détermination à appliquer varie selon que l'instrument est négocié sur un marché considéré comme actif ou pas.

3.1.9.1 Instruments négociés sur un marché actif

Lorsque les instruments sont négociés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée en fonction des prix cotés, car ils représentent alors la meilleure estimation possible de la juste valeur. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif, si des cours sont aisément et régulièrement disponibles (auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un intermédiaire ou encore sur un système de cotation) et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché, dans des conditions de concurrence normale.

3.1.9.2 Instruments négociés sur un marché non actif

Les données observables sur un marché sont à retenir, tant qu'elles reflètent la réalité d'une transaction dans des conditions normales à la date d'évaluation, et qu'il n'est pas nécessaire d'ajuster cette valeur de manière trop importante. Dans les autres cas, le groupe utilise des données non observables, *mark-to-model*.

Lorsqu'il n'y a pas de données observables ou lorsque les ajustements des prix de marché nécessitent de se baser sur des données non observables, l'entité peut utiliser

des hypothèses internes relatives aux flux de trésorerie futurs et de taux d'actualisation, comprenant les ajustements liés aux risques que le marché intégrerait. Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer, notamment, des risques qui ne seraient pas appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché.
Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Dans tous les cas, les ajustements sont pratiqués par le groupe de manière raisonnable et appropriée, en ayant recours au jugement.

3.1.9.3 Hiérarchie de juste valeur

Il existe trois niveaux de juste valeur des instruments financiers :
- Niveau 1 : prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ; sont notamment concernés les titres de créances cotés par au moins trois contributeurs et les dérivés cotés sur un marché organisé ;
- Niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix). Sont notamment présentés en niveau 2 les *swaps* de taux d'intérêt dont la juste valeur est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté ;
- Niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif, qui ne sont pas des données observables de marché (données non observables). Figurent notamment dans cette catégorie les titres de participations non consolidées détenus ou non via les entités de capital risque, dans les activités de marché, les titres de créances cotés par un seul contributeur et les dérivés utilisant principalement des paramètres non observables,...

L'instrument est classé au même niveau de la hiérarchie que le plus bas niveau de la donnée d'entrée qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble. Compte tenu de la diversité et de la volumétrie des instruments valorisés en niveau 3, la sensibilité de la juste valeur à la variation des paramètres serait peu significative.

3.2 Activités d'assurance

Les pôles assurance du groupe relevant de la directive Conglomérat bénéficient, jusqu'en 2021, du différé d'application d'IFRS 9, prévu par l'amendement à IFRS 4, tel qu'adopté par l'Union européenne. Leurs instruments financiers restent donc évalués et comptabilisés selon IAS 39. En terme de présentation, le groupe a choisi d'adopter une approche « référentiel IFRS » qui permet de regrouper l'ensemble des instruments financiers sous IAS 39 sur les lignes dédiées de l'actif ou du passif plutôt que d'appliquer stricto sensu la recommandation ANC 2017-02, qui conduit à présenter dans certains postes des instruments sous IAS 39 et sous IFRS 9[6]. Ainsi, l'ensemble des instruments financiers des pôles d'assurance est regroupé, à l'actif, dans la ligne « Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques » et, au passif, dans la ligne « Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance », incluant également les provisions techniques. Sont également concernés par le reclassement les immeubles de placements.
L'impact en compte de résultat des instruments financiers et provisions techniques est inclus dans la ligne « Produits nets des activités d'assurance ». Les autres actifs/passifs et éléments du compte de résultat figurent dans les postes communs « bancassurance ». Lorsqu'elles sont pertinentes, les informations à fournir selon IFRS 7 sont produites séparément pour les pôles d'assurance.

Conformément au règlement d'adoption du 3 novembre 2017, le groupe s'assure de l'absence de transfert d'instrument financier ayant un effet décomptabilisant, entre l'assurance et les autres secteurs du conglomérat, autre que ceux comptabilisés en juste valeur par résultat dans les 2 secteurs.

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par l'émission des contrats d'assurance, sont établis conformément à la norme IFRS 4. Elle s'applique également aux contrats de réassurance émis ou souscrits, et aux contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices.

Hormis les cas cités ci-dessus, les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du groupe.

3.2.1 Instruments financiers

Selon IAS 39, les instruments financiers des assureurs peuvent être classés dans l'une des catégories suivantes :
- actifs/passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- actifs financiers disponibles à la vente ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- passifs financiers au coût amorti.

Ils sont regroupés, à l'actif, dans la ligne « Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques », et au passif, dans la ligne « Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance ».

(6) Par exemple, la recommandation conduit à présenter les titres émis par les entités d'assurance évalués selon IAS 39 dans le poste « Dettes représentées par un titre » avec ceux émis par la Banque évalués selon IFRS 9.

La classification dans l'une ou l'autre de ces catégories traduit l'intention de gestion et détermine les règles de comptabilisation des instruments.

La juste valeur de ces instruments suit les principes généraux repris au § 3.1.9.

Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

• Critères de classement

Le classement d'instruments dans cette catégorie résulte soit d'une réelle intention de transaction, soit du recours à l'option de juste valeur.

a) Instruments détenus à des fins de transaction :
Les titres détenus à des fins de transaction regroupent les titres acquis dès l'origine avec l'intention de les revendre à brève échéance, ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille de titres gérés globalement, pour lequel il existe un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme.

b) Instruments en juste valeur sur option :
Les instruments financiers peuvent être classés par choix, dès l'origine et de façon irrévocable, à la juste valeur par résultat dans les cas suivants :
- instruments financiers contenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables ;
- instrument présentant, sans application de l'option juste valeur, une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié ;
- instruments appartenant à un groupe d'actifs financiers évalués et gérés en juste valeur.

Cette option est utilisée, notamment dans le cadre de contrats en unité de comptes des activités d'assurance, par cohérence avec le traitement s'appliquant aux passifs.

• Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les actifs classés en « Actifs à la juste valeur par résultat » sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêtés ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur et les revenus perçus ou courus sur ces actifs sont enregistrés au compte de résultat en « Produits nets des activités d'assurance ».

Actifs financiers disponibles à la vente

• Critères de classement

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les actifs financiers non classés en « *prêts et créances* », ni en « *actifs financiers détenus jusqu'à maturité* », ni en « *juste valeur par résultat* ».

• Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Ces actifs sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition et lors des arrêtés ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés », hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat, qu'en cas de cession ou de dépréciation durable. Lors de la cession, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat, ainsi que les plus et moins-values de cession.

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils sont présentés en « Produits nets des activités d'assurance », tout comme les dividendes perçus sur les titres à revenu variable.

• Dépréciation et risque de crédit

a) Dépréciation durable, spécifique aux actions et autres instruments de capitaux propres

Une dépréciation est constatée sur les actifs financiers disponibles à la vente à revenu variable, en cas de baisse prolongée ou significative de la juste valeur, par rapport au coût.

S'agissant de titres à revenu variable, le groupe Crédit Mutuel considère, qu'une dévalorisation du titre d'au moins 50 % par rapport à son coût d'acquisition ou sur une période de plus de 36 mois consécutifs, entraîne une dépréciation. L'analyse est effectuée ligne à ligne. L'exercice du jugement intervient également pour les titres ne remplissant pas les critères ci-dessus, mais pour lesquels la Direction estime que la recouvrabilité du montant investi ne peut raisonnablement être attendue dans un avenir proche. La perte est constatée en résultat en « Produits nets des activités d'assurance ».

Toute baisse ultérieure est également comptabilisée en compte de résultat.
Les dépréciations durables des actions ou autres instruments de capitaux propres, passées en résultat sont irréversibles, tant que l'instrument est porté au bilan. En cas d'appréciation ultérieure, celle-ci sera constatée en capitaux propres dans la rubrique « *gains ou pertes latents ou* différés ».

b) Dépréciation au titre du risque de crédit

Les dépréciations sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe (obligations notamment) sont comptabilisées dans le poste « Coût du risque ». En effet, seule l'existence d'un risque de crédit peut conduire à déprécier ces instruments à revenu fixe, la dépréciation en cas de perte due à une simple hausse des taux n'étant

pas admise. En cas de dépréciation, l'intégralité des moins-values latentes cumulées en capitaux propres doit être constatée en résultat. Ces dépréciations sont réversibles ; toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat, dans la rubrique « *coût du risque*», en cas d'amélioration de la situation de crédit de l'émetteur.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

• Critères de classement

Cette catégorie comprend les titres à revenu fixe ou déterminable ayant une date d'échéance fixe, que l'entité a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance. Les éventuelles opérations de couverture du risque de taux d'intérêt mises en place sur cette catégorie de titres, ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.
Par ailleurs, les possibilités de cession ou de transfert de titres de ce portefeuille sont très limitées, compte tenu des dispositions prévues par la norme IAS 39, sous peine d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille au niveau groupe dans la catégorie « actifs financiers disponibles à la vente » et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant deux ans.

• Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, puis valorisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition, s'ils sont significatifs.
Les revenus perçus sur ces titres sont présentés en « Produits nets des activités d'assurance » dans le compte de résultat.

• Risque de Crédit

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation de l'actif, résultant d'événements survenus postérieurement à la comptabilisation initiale, et susceptibles de générer une perte (risque de crédit avéré). Une analyse est effectuée à chaque arrêté, titre par titre. La dépréciation est évaluée par comparaison entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt d'origine des flux futurs intégrant les garanties. Elle est constatée dans le compte de résultat à la rubrique « *coût du risque* ». Toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat dans la rubrique « *coût du risque*».

Prêts et créances

• Critères de classement

Les prêts et créances sont des actifs financiers à revenu fixe ou déterminable non cotés sur un marché actif, qui ne sont pas destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur lors de leur entrée dans le bilan qui est généralement le montant net décaissé. Ces encours sont ensuite valorisés, lors des arrêtés suivants, au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (sauf pour ceux qui ont été comptabilisés selon la méthode de la juste valeur par option).

• Risque de crédit

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation de l'actif, résultant d'événements survenus postérieurement à la comptabilisation initiale, et susceptibles de générer une perte (risque de crédit avéré). La dépréciation est évaluée par comparaison entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif des flux futurs intégrant les garanties. Elle est constatée dans le compte de résultat à la rubrique « *coût du risque* ». Toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat dans la rubrique « *coût du risque*».

• Passifs financiers au coût amorti

Ils recouvrent les dettes envers la clientèle et les établissements de crédit, les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, emprunt obligataire…), les dettes subordonnées, à terme ou à durée indéterminée, non classées en juste valeur par résultat sur option.

Ces passifs sont comptabilisés à leur juste valeur, lors de leur entrée dans le bilan, puis sont valorisées, lors des arrêtés suivants, au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les titres émis, la juste valeur initiale est leur valeur d'émission, le cas échéant, diminuée des coûts de transaction.

3.2.2 Actifs non financiers

Les immeubles de placement et immobilisations suivent les méthodes de comptabilisation décrites par ailleurs.

3.2.3 Passifs non financiers

Les passifs d'assurance, représentatifs des engagements vis-à-vis des souscripteurs et bénéficiaires, figurent dans le poste « provisions techniques des contrats d'assurance ». Ils restent valorisés, comptabilisés et consolidés comme en normes françaises.

Les provisions techniques des contrats d'assurance-vie sont constituées principalement de provisions mathématiques, correspondant généralement aux valeurs de rachat des contrats. Les risques couverts sont principalement le décès, l'invalidité et l'incapacité de travail (pour l'assurance emprunteur).

Les provisions techniques des contrats en unité de compte sont évaluées, à la date de clôture, sur la base de la valeur de réalisation des actifs servant de supports à ces contrats.

Les provisions des contrats d'assurance non-vie correspondent aux primes non acquises (portion des primes émises relative aux exercices ultérieurs) et aux sinistres à payer.

Les contrats d'assurance, bénéficiant d'une clause de participation aux bénéfices discrétionnaires font l'objet d'une « comptabilité reflet ». La provision pour participation aux bénéfices différée en résultant représente la quote-part des plus et moins-values des actifs, revenant aux assurés. Ces provisions pour participation aux bénéfices différée sont présentées au passif ou à l'actif, par entité juridique et sans compensation entre entités du périmètre. À l'actif, elles figurent dans un poste distinct.

À la date de clôture, un test de suffisance du passif comptabilisé sur ces contrats (nets des autres éléments d'actifs ou de passifs liés, tels que les frais d'acquisition reportés et les valeurs de portefeuille acquises) est réalisé : il est vérifié que le passif comptabilisé est suffisant pour couvrir les flux de trésorerie futurs estimés à cette date. Une insuffisance éventuelle des provisions techniques est constatée en résultat de la période (et serait reprise ultérieurement le cas échéant).

3.3 Instruments non financiers

3.3.1 Contrats de location

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Un contrat de location financement est un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Le transfert de propriété peut intervenir ou non, *in fine*.

Un contrat de location simple désigne tout contrat de location autre qu'un contrat de location financement.

3.3.1.1 Opérations de location financement bailleur

Conformément à IFRS 16, les opérations de location financement réalisées avec des sociétés extérieures au groupe figurent au bilan consolidé, pour leurs encours déterminés d'après la comptabilité financière. Les opérations de location financement permettent de transférer aux locataires la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien loué.

Ainsi, l'analyse de la substance économique des opérations conduit :
- à sortir du bilan l'immobilisation louée ;
- constater une créance, en Actifs financiers au coût amorti, pour une valeur actualisée au taux implicite du contrat, des paiements de location à recevoir au titre du contrat de location-financement, majorée de toute valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur ;
- comptabiliser des impôts différés au titre des différences temporelles existantes tout au long de la vie de l'opération de location-financement ;
- comptabiliser en marge nette d'intérêt, le revenu net de l'opération de location, celui-ci étant représentatif du taux de rentabilité périodique constant sur l'encours restant dû.

Le risque de crédit sur les créances financières est évalué et comptabilisé selon IFRS 9 (Cf. § « 3.1.8 Évaluation du risque de crédit »).

3.3.1.2 Opérations de location financement preneur

Conformément à IFRS 16, les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan en contrepartie d'une dette en « Autres passifs ». Les loyers versés sont ventilés entre charges d'intérêt et remboursement du principal de la dette. (cf. § 3.3.4.2 intitulée « Immobilisations dont le groupe est locataire »).

3.3.2 Provisions

Les dotations et reprises de provisions sont classées par nature dans les postes de charges et produits correspondants.
Une provision est constituée, lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un évènement passé et, lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de cette obligation est actualisé, le cas échéant, pour déterminer le montant de la provision.

Les provisions constituées par le groupe couvrent notamment :
- les risques opérationnels ;
- les engagements sociaux (cf. § « 3.3.3 Avantages au personnel ») ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement (cf. § « 3.1.2. Classement et évaluation des passifs financiers »).

3.3.3 Avantages au personnel

Les engagements sociaux font l'objet, le cas échéant, d'une provision comptabilisée dans le poste « Provisions ». Sa variation est comptabilisée dans le compte de résultat, dans le poste « Charges de personnel », à l'exception de la part résultant des écarts actuariels, qui est comptabilisée en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres.

3.3.3.1 Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Il s'agit des régimes de retraite, pré-retraite et retraite complémentaires dans lesquels le groupe conserve une obligation formelle ou implicite d'assurer les prestations promises au personnel.

Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, qui consiste à affecter les droits à prestations aux périodes de services, en application de la formule contractuelle de calcul des prestations du régime, puis actualisés à partir d'hypothèses démographiques et financières telles que :
- le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux long terme des emprunts du secteur privé en fonction de la durée des engagements ;
- le taux d'augmentation des salaires, évalué en fonction des tranches d'âges, des catégories cadre/non cadre et des caractéristiques régionales ;
- les taux d'inflation, estimés par comparaison entre les taux de l'OAT et de l'OAT inflaté pour les différentes maturités ;
- les taux de mobilité des salariés, déterminés par tranches d'âge, sur la base du ratio moyen sur 3 ans du nombre de démissions, rapporté au nombre de salariés présents à la clôture de l'exercice en CDI ;
- l'âge de départ en retraite : l'estimation est établie par individu sur la base de la date d'entrée réelle ou estimée dans la vie active et, des hypothèses liées à la loi portant réforme des retraites, avec un plafonnement maximum à 67 ans ;
- la mortalité selon la table INSEE TH/TF 00-02.

Les différences générées par les changements de ces hypothèses et par les différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur et impactent le résultat pour leur rendement attendu. L'écart entre le rendement réel et le rendement attendu constitue également un écart actuariel.
Les écarts actuariels sont constatés en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres.
Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement, qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

3.3.3.2 Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les entités du groupe cotisent à divers régimes de retraite gérés par des organismes indépendants du groupe, pour lesquels elles ne conservent aucune obligation de paiement supplémentaire formelle ou implicite, notamment s'il s'avère que les actifs du fonds ne sont pas suffisants pour faire face aux engagements.
Ces régimes n'étant pas représentatifs d'engagement pour le groupe, ils ne font donc pas l'objet d'une provision.
Les charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel la cotisation est due.

3.3.3.3 Autres avantages à long terme

Il s'agit des avantages à verser, autres que ceux postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat, dont le paiement est attendu à plus de douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel le personnel a rendu les services correspondants, comme par exemple les médailles du travail.
L'engagement du groupe, au titre des autres avantages à long terme, est chiffré selon la méthode des unités de crédits projetés. Cependant, les écarts actuariels sont immédiatement constatés en résultat de la période.

Les engagements au titre des médailles du travail sont parfois couverts par des contrats d'assurances. Seule la partie non couverte de cet engagement fait l'objet d'une provision.

3.3.3.4 Indemnités de fin de contrat de travail

Ces indemnités résultent de l'avantage accordé par le groupe lors de la résiliation du contrat avant l'âge normal de départ en retraite ou, suite à la décision du salarié de partir volontairement en échange d'une indemnité.
Ces provisions font l'objet d'une actualisation dès lors que leur paiement est prévu dans un délai supérieur à douze mois après la date de clôture.

3.3.3.5 Avantages à court terme

Il s'agit des avantages dont le règlement est attendu dans les douze mois de la clôture de l'exercice autres que les indemnités de fin de contrat, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, certaines primes.
Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme, sur l'exercice au cours duquel les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus à l'entreprise.

3.3.4 Immobilisations

3.3.4.1 Immobilisations dont le groupe est propriétaire

Les immobilisations inscrites au bilan comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation, ainsi que les immeubles de placement. Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services ou administrative. Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et/ou pour valoriser le capital investi. Ils sont enregistrés de la même façon que les immeubles d'exploitation, selon la méthode du coût historique.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, augmenté des frais directement attribuables et, nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation.
Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées selon la méthode du coût historique amorti, c'est à dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques.
Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties.
Les dotations aux amortissements concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dotations aux amortissements concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » du compte de résultat.

Les fourchettes de durées d'amortissement retenues sont :

<u>Immobilisations corporelles :</u>

- Terrain aménagements réseaux :	15-30 ans
- Constructions – gros œuvre structure : (en fonction du type d'immeuble concerné)	20-80 ans
- Constructions – équipements :	10-40 ans
- Agencements et installations :	5-15 ans
- Mobilier et matériel de bureau :	5-10 ans
- Matériel de sécurité :	3-10 ans
- Matériel roulant :	3-5 ans
- Matériel informatique :	3-5 ans

<u>Immobilisations incorporelles :</u>

- Logiciels acquis ou créés en interne :	1-10 ans
- Fonds de commerce acquis : (si acquisition de portefeuille de contrats clientèle)	9-10 ans

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture des indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables (comme les droits au bail) font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. La valeur nette comptable après reprise de perte de valeur ne peut pas être supérieure à la valeur nette comptable qui aurait été calculée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.
Les dépréciations concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dépréciations concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » (pour les dotations) et « Produits des autres activités » (pour les reprises) du compte de résultat.

Les plus et moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».
Les plus et moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».
La juste valeur des immeubles de placement est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêté : elle repose sur une évaluation de ces immeubles par référence au marché, effectuée par des experts indépendants (Niveau 2).

3.3.4.2 Immobilisations dont le groupe est locataire

La définition des contrats de location implique d'une part, l'identification d'un actif et, d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif.

Côté preneur, les contrats de location simple et les contrats de location financement seront comptabilisées selon un modèle unique, avec constatation :
- d'un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué pendant la durée du contrat ;
- en contrepartie d'une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers ;
- d'un amortissement linéaire de l'actif et de charges d'intérêts dégressives au compte de résultat.

Le groupe active principalement ses contrats immobiliers, à l'exception de ceux comportant une clause de tacite reconduction effective (compte tenu du préavis de 6 mois pour la résiliation). Les matériels informatique et de sécurité ont été écartés au motif de leur caractère substituable, conformément à la norme. Seul un nombre limité de contrats informatiques, jugés signifcatifs, a été activé.
D'autres actifs sous-jacents ont pu être écartés via les exemptions de courte durée et de faible valeur (fixée à 5 K€). Le groupe n'a pas de contrat de location pouvant donner lieu à la comptabilisation d'actif incorporel ou d'immeuble de placement.

Ainsi, les droits d'utilisation sont enregistrés en « immobilisations corporelles », et les obligations locatives en « autres passifs ». Les droits au bail, sont reclassés en immobilisations corporelles quand ils concernent des contrats qui ne sont pas en tacite reconduction. Les droits d'utilisation et les obligations locatives font l'objet d'impôts différés actifs ou passifs pour le montant net des différences temporelles imposables et déductibles.
Au compte de résultat, les charges d'intérêt figurent en « marge d'intérêt » tandis que les dotations aux amortissement sont présentés dans la rubrique dédiée des frais généraux.

Pour le calcul de l'obligation locative sont utilisés :
- la durée contractuelle. Sur les baux commerciaux, le groupe suit la position ANC[7], en application des dispositions contractuelles : tout nouveau contrat de ce type sera activé sur une durée de 9 ans. En effet, au plan comptable, il n'existe pas d'option de renouvellement au terme du bail et que par conséquent, la période pendant laquelle le contrat est exécutoire est généralement de 9 ans, compte tenu des choix d'implantation du groupe ;
- le taux d'actualisation est le taux marginal d'endettement correspondant à la durée retenue. Il s'agit d'un taux amortissable par centrale de refinancement du groupe et par devise ;
- le loyer hors taxes. Le groupe est marginalement concerné par la loyers variables.

3.3.5 Commissions

Le groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt sont étalées selon la méthode du taux d'intérêt effectif (cf. § « 3.1.1.1 Prêts, créances, ou titres de dettes acquis »).

Les commissions rémunérant un service continu sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte.

3.3.6 Impôts sur les résultats

Les impôts sur les résultats comprennent l'ensemble des impôts assis sur le résultat, exigibles ou différés.
Les impôts exigibles sur les résultats sont calculés selon les règles fiscales en vigueur.

Le groupe comptabilise la contribution économique territoriale (CET), composée de la cotisation foncière des entreprises (CFE), et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), comme une charge opérationnelle et donc, ne constate pas d'impôts différés dans les comptes consolidés.

• Impôts différés

En application d'IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé, à l'exception des écarts d'acquisition.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable par référence au taux de l'impôt sur les sociétés connu à la clôture de l'exercice, et applicable au cours des exercices suivants.

Des actifs nets des passifs d'impôts différés sont constatés lorsque leur probabilité d'utilisation est élevée. Les impôts exigibles ou différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge, à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés comptabilisés en capitaux propres, pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'une même entité ou groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'existe un droit légal de compensation.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

3.3.7 Intérêts pris en charge par l'État de certains prêts

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'État. Par conséquent, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification égale au différentiel de taux qui existe entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. De ce fait, il n'est pas constaté de décote sur les prêts bénéficiant de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'État.

Les bonifications perçues de l'État sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à l'IAS 20.

3.3.8 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Un actif non courant (ou groupe d'actifs) satisfait aux critères de définition des actifs destinés à être cédés, s'il est disponible en vue d'être vendu et, si sa vente est hautement probable et interviendra dans les douze mois.
Les actifs et passifs liés sont présentés sur deux lignes distinctes du bilan, dans les rubriques « Actifs non courants destinés à être cédés » et « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ». Ils sont comptabilisés au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession et ne sont plus amortis.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée sur ce type d'actifs et de passifs, une dépréciation est enregistrée en résultat.

Des activités sont considérées comme abandonnées, lorsqu'il s'agit d'activités destinées à être cédées, d'activités arrêtées, et de filiales qui ont été acquises uniquement dans la perspective d'être vendues. Elles sont présentées sur une ligne distincte du compte de résultat, dans la rubrique « Gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées ».

(7) Le groupe estimera les incidences de la décision définitive de l'IFRIC sur la détermination d'une durée exécutoire d'un contrat de location (et l'éventuelle position ANC en découlant), dès début 2020.

3.4 Jugements et estimations utilisés dans l'élaboration des états financiers

L'élaboration des états financiers du groupe exige la formulation d'hypothèses afin d'effectuer les évaluations nécessaires et comportent des risques et des incertitudes concernant leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par plusieurs facteurs, notamment :
- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Les estimations comptables nécessitant la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :
- juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif, la définition d'une transaction forcée ainsi que la définition de ce qu'est un paramètre observable, sont des notions qui requièrent le jugement. *Cf. §« 3.1.9 Détermination de la juste valeur des instruments financiers »* ;
- régimes de retraites et autres avantages futurs sociaux ;
- dépréciation sur actifs, notamment les pertes de crédits attendues ;
- provisions ;
- dépréciations sur actifs incorporels et écarts d'acquisition ;
- impôts différés actifs.

NOTE 4 : INFORMATION SECTORIELLE

En matière d'information sectorielle, le groupe communique sur deux niveaux, conformément à la segmentation du reporting interne. L'information par secteur d'activité constitue le premier niveau, et celle par secteur géographique le second niveau.

• Information sectorielle par métier (1er niveau)

L'information sectorielle du groupe Crédit Mutuel est organisée selon cinq branches d'activité :
- Banque de détail ;
- Banque grandes entreprises et banque d'investissement ;
- Assurances ;
- Gestion d'actifs et banque privée ;
- Autres.

Le secteur *banque de détail* regroupe le réseau des caisses de Crédit Mutuel, les banques régionales du CIC, ainsi que toutes les activités spécialisées dont la commercialisation des produits est assurée par le réseau (TPE, PME-PMI, entreprises (autres que les grandes entreprises), crédit-bail mobilier et immobilier, affacturage, immobiliers, autres).

Le secteur *banque grandes entreprises/banque d'investissement* est composé des activités suivantes :
- banque grandes entreprises : regroupe les activités bancaires et connexes à l'activité bancaire fournies à des grandes entreprises suivies par une direction commerciale ou filialisées ;
- banque d'investissement : banque de marché, banque d'affaires, capital-risque, capital développement, intermédiation financière, prise de participations.

Le secteur *assurances* comprend les activités d'assurance vie et non vie (vie, IARD, courtage d'assurances).

Le secteur *gestion d'actifs / banque privée* regroupe les deux activités suivantes :
- gestion d'actifs : gestion collective (OPCVM, SCPI), épargne salariale, conservation, dépositaire dès lors qu'elle s'adresse à une clientèle propre, distincte de celle du réseau ;
- banque privée : gestion de fortune et de patrimoine.

Le secteur *autres* regroupe les filiales de moyens non rattachables à la banque de détail (technologies, monétique, formation, communication, tourisme).

Les transactions entre secteurs d'activité sont conclues à des conditions de marché.

• Information sectorielle par zone géographique (2e niveau)

Pour cette information sectorielle de second niveau, trois zones géographiques ont été définies au sein du groupe Crédit Mutuel :
- France ;
- Europe hors France ;
- Autres pays.

L'analyse géographique du bilan et du résultat repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités.

NOTE 5 : INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

Les parties liées au groupe Crédit Mutuel sont les sociétés consolidées, y compris les sociétés mises en équivalence et les administrateurs du 3e degré (Caisse centrale du Crédit Mutuel et Confédération nationale du Crédit Mutuel). Les transactions réalisées entre le groupe Crédit Mutuel et ses parties liées sont effectuées aux conditions normales de marché, au moment de la réalisation de ces transactions.

La liste des sociétés consolidées du groupe est présentée dans la note 0 des données chiffrées, ci-après. Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules sont reprises dans les tableaux d'annexes les données relatives à ces opérations réciproques, lorsqu'elles concernent les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable, et sont mises en équivalence.

NOTE 6 : NORMES ET INTERPRÉTATIONS ADOPTÉES PAR L'UNION EUROPÉENNE ET NON ENCORE APPLIQUÉES

6.1 Normes et interprétations adoptées par l'Union européenne et non encore appliquées

• IFRS 17 – Contrats d'assurance

Elle remplacera IFRS 4, qui permet aux compagnies d'assurance de conserver leurs principes comptables locaux pour leurs contrats d'assurance et les autres contrats dans le champ d'application d'IFRS 4, ce qui nuit à la comparabilité des états financiers des entités du secteur. La date d'application initialement prévue en 2021 devrait être repoussée d'un an à minima, via un amendement sur lequel une consultation a été lancée fin juin 2019. Il est attendu que l'application d'IFRS 9 pour les entités d'assurance qui ont opté pour le différé (cas du GCM) soit également décalée à la même date.

IFRS 17 vise à harmoniser la comptabilisation des différents types de contrats d'assurance, et à fonder leur valorisation sur une évaluation prospective des engagements des assureurs. Cela nécessite un recours accru à des modèles complexes et à des concepts proches de Solvabilité 2. La communication financière devra être aussi largement adaptée.

Malgré les nombreuses et complexes problématiques soulevées par les différentes parties prenantes (25 points ont été notés par l'IASB), dont les bancassureurs français, le *Board* a limité les sujets inclus dans l'exposé-sondage relatif à l'amendement de la norme IFRS 17. Celui-ci porte notamment sur :
- les modalités de première application (les dates d'entrée en vigueur et exemption temporaire à l'application d'IFRS 9 ; modification des dispositions transitoires et allègements transitoires) ;
- les cartes de crédit ou contrats de prêt avec composante assurance ;
- le recouvrement attendu des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition des contrats ;
- le rythme d'amortissement en résultat de la marge future des contrats (*Contractual Service Margin / CSM*) pour les contrats incluant la prestation du service de retour sur investissement et à des services liés à l'investissement ;
- le recouvrement des pertes sur contrats d'assurance sous-jacents pour les contrats de réassurance détenus ;
- l'applicabilité du choix relatif à l'atténuation des risques aux contrats de réassurance détenus (cession) ;
- la présentation au bilan des actifs et passifs d'assurance selon la maille « portefeuille » de contrats.

En revanche, il a refusé de revoir les dispositions relatives au niveau d'agrégation des contrats d'assurances. D'autres amendements mineurs pourraient être entérinés par le biais des améliorations annuelles aux IFRS.

La publication des amendements finaux de l'IASB est prévue pour mi-2020.

Enfin, le report de première application d'IFRS 17 pourrait être prolongé d'un an complémentaire (soit au 1er janvier 2023), aux vues des actions de *lobbying* menées par les parties prenantes et du processus d'adoption de cette norme au niveau européen.

Les pôles Assurances du groupe poursuivent leurs travaux d'analyse et de préparation à la mise en œuvre des dispositions d'IFRS 17.
Le groupe a également entamé des reflexions sur la communication financière au niveau de conglomérat en lien avec les réflexions de l'IASB sur les états financiers primaires.

NOTE 7 : EVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Le groupe Crédit Mutuel est totalement mobilisé pour faire face à la crise sanitaire liée au Covid 19. En tant qu'établissement de crédit, il est totalement impliqué pour accompagner en proximité ses clients professionnels et entreprises en difficulté, notamment TPE/PME.

Le groupe suit de manière constante la qualité de ses engagements de crédit, la valorisation de ses portefeuilles, la gestion du risque de taux et sa liquidité.

Les impacts comptables et prudentiels de cette situation ne pourront être évalués qu'ultérieurement. Cependant, les dispositions gouvernementales prises pour limiter la propagation de l'épidémie pourraient entrainer une dégradation de la qualité du portefeuille de crédits, notamment sur les secteurs les plus touchés comme le commerce de proximité ou le tourisme et augmenter le niveau de provisionnement. La mise en place de moratoires, octroyés au cas par cas par le réseau et des garanties proposées par l'État devrait permettre de limiter les effets, dont il est difficile d'apprécier l'amplitude à date.

Le groupe est également impacté par la situation des marchés financiers qui pourrait diminuer la valorisation de ses portefeuilles d'instruments financiers (obligations, actions et dérivés). Comme lors de la crise de 2008, il n'est pas nécessaire d'opérer des cessions contraintes et d'acter des moins-values.

Sa solidité financière lui permet en effet de faire face à cette situation de crise inédite, grâce au niveau de ses capitaux propres, fonds propres et des ratios qui en découlent (au 31.12.2019, ratio de solvabilité global = 21,6 % (exigence SREP = 12,96 %, coussins et P2R inclus), ratio de levier = 6,9 %, (seuil réglementaire CRR2 : 3 %) et du ratio de liquidité (156,7 %, seuil règlementaire : 100 %). Pour rappel, le buffer de liquidité était de 116,6 Mds € à fin décembre ; il s'élève à 118,4 Mds€ à fin février.

II/ DONNÉES CHIFFRÉES

Les notes de l'annexe sont présentées en millions d'euros.

NOTE 0 : PÉRIMÈTRE - IMPLANTATIONS ET ACTIVITÉS PAR PAYS

0a - Composition du périmètre

Les entités du périmètre sont présentées selon les secteurs retenus pour l'établissement de l'information sectorielle conformément à IFRS 8. Ainsi, par exemple, les entités figurant en "banque de détail" n'ont pas nécessairement la forme juridique d'un établissement de crédit.	Pays d'implantation	31.12.2019			31.12.2018			Commentaires
		Pourcentage		Méthode	Pourcentage		Méthode	
		Contrôle	Intérêt	*	Contrôle	Intérêt	*	
A. Banque de détail								
Entité consolidante								
Confédération Nationale du Crédit Mutuel	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Fédération Nationale du CMAR	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Crédit Mutuel Alliance Fédérale								
- Vocation Générale **	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
- Caisse Agricole du Crédit Mutuel	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CM Arkéa **	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CMNE **	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CMO **	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CMMABN **	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CMAG **	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Crédit Mutuel Alliance Fédérale * **								
Adepi	FRANCE	-	-	NI	100,00	100,00	IG	Fusion
Bancas	FRANCE	50,00	50,00	MEE	50,00	50,00	MEE	
Banque du Groupe Casino	FRANCE	50,00	50,00	MEE	50,00	50,00	MEE	
Banque Européenne du Crédit Mutuel (BECM)	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Banque Européenne du Crédit Mutuel Monaco	MONACO	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Banque de Tunisie	TUNISIE	35,33	35,33	MEE	34,00	34,00	MEE	
BECM Francfort (succursale de BECM)	ALLEMAGNE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
BECM Saint Martin (succursale de BECM)	SAINT MARTIN (partie neerlandaise)	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Cartes et crédits à la consommation	FRANCE	-	-	NI	100,00	100,00	IG	Fusion
CCLS Leasing Solutions (ex CM-CIC Leasing Solutions SAS)	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CIC Est	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CIC Iberbanco	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CIC Lyonnaise de Banque (LB)	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CIC Nord Ouest	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CIC Ouest	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CIC Sud Ouest	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Crédit Mutuel Asset Management (ex CM-CIC Asset Management)	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Crédit Mutuel Caution Habitat (ex CM-CIC Caution Habitat SA)	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Crédit Mutuel Epargne Salariale (ex CM-CIC Epargne Salariale)	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Crédit Mutuel Factoring (ex CM-CIC Factor)	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Crédit Mutuel Gestion (ex CM-CIC Gestion)	FRANCE	99,99	99,99	IG	99,99	99,99	IG	
Crédit Mutuel Home Loan SFH (ex CM-CIC Home Loan SFH)	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Crédit Mutuel Immobilier (ex CM-CIC Immobilier)	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Crédit Mutuel Leasing (ex CM-CIC Bail)	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Crédit Mutuel Leasing Benelux (ex CM-CIC Leasing Benelux)	BELGIQUE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Crédit Mutuel Leasing Espagne (succursale de Crédit Mutuel Leasing)	ESPAGNE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Crédit Mutuel Leasing Gmbh (ex CM-CIC Leasing GmbH)	ALLEMAGNE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Crédit Mutuel Leasing Nederland (succursale de Crédit Mutuel Leasing Benelux)	PAYS-BAS	100,00	100,00	IG	-	-	NI	Première consolidation, déjà détenue
Crédit Mutuel Real Estate Lease (ex CM-CIC Lease)	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Cofidis Belgique	BELGIQUE	100,00	70,63	IG	100,00	70,63	IG	
Cofidis Espagne (succursale de Cofidis France)	ESPAGNE	100,00	70,63	IG	100,00	70,63	IG	

* Méthode : IG = Intégration Globale, MEE = Mise en équivalence, NI = Non Intégrée.
*** Caisses fédérales, caisses régionales, caisse interfédérale, caisses locales, fédérations.*
**** Présentation par groupe de Crédit Mutuel majoritaire.*

Les entités du périmètre sont présentées selon les secteurs retenus pour l'établissement de l'information sectorielle conformément à IFRS 8. Ainsi, par exemple, les entités figurant en "banque de détail" n'ont pas nécessairement la forme juridique d'un établissement de crédit.	Pays d'implantation	31.12.2019			31.12.2018			Commentaires
		Pourcentage		Méthode	Pourcentage		Méthode	
		Contrôle	Intérêt	*	Contrôle	Intérêt	*	
Cofidis France	FRANCE	100,00	70,63	IG	100,00	70,63	IG	
Cofidis Hongrie (succursale de Cofidis France)	HONGRIE	100,00	70,63	IG	100,00	70,63	IG	
Cofidis Italie	ITALIE	100,00	70,63	IG	100,00	70,63	IG	
Cofidis Portugal (succursale de Cofidis France)	PORTUGAL	100,00	70,63	IG	100,00	70,63	IG	
Cofidis République Tchèque	REPUBLIQUE TCHEQUE	100,00	70,63	IG	100,00	70,63	IG	
Cofidis SA Pologne (succursale de Cofidis France)	POLOGNE	100,00	70,63	IG	100,00	70,63	IG	
Cofidis SA Slovaquie (succursale de Cofidis France)	SLOVAQUIE	100,00	70,63	IG	100,00	70,63	IG	
Cofacredit	FRANCE	-	-	NI	100,00	100,00	IG	Fusion
Creatis	FRANCE	100,00	70,63	IG	100,00	70,63	IG	
Factofrance	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Gesteurop	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
LYF SA	FRANCE	43,75	43,75	MEE	46,00	46,00	MEE	
Margem-Mediação Seguros, Lda	PORTUGAL	100,00	70,63	IG	100,00	70,63	IG	
Monabanq	FRANCE	100,00	70,63	IG	100,00	70,63	IG	
Paysurf	FRANCE	100,00	100,00	IG	-	-	NI	Première consolidation, déjà détenue
Targo Factoring Gmbh	ALLEMAGNE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Targo Finanzberatung Gmbh	ALLEMAGNE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Targo Leasing Gmbh	ALLEMAGNE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Targobank AG	ALLEMAGNE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Targobank Espagne	ESPAGNE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
SCI La Tréflière	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CM Arkéa ***								
Arkéa Banking Services	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Arkéa Crédit Bail	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Arkéa Direct Bank	FRANCE	100,00	99,99	IG	100,00	99,99	IG	
Arkéa Foncière	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Arkéa Home Loans SFH	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Arkéa Public Sector SCF	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Arkéa SCD	FRANCE	100,00	100,00	IG	99,95	99,95	IG	
Budget Insight	FRANCE	100,00	100,00	IG	-	-	NI	Acquisition Hors Groupe
Caisse de Bretagne de Crédit Mutuel Agricole	FRANCE	93,30	93,30	IG	93,22	93,22	IG	
Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine Banque	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine Bank (succursale belge de Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine Banque)	BELGIQUE	100,00	100,00	IG	-	-	NI	Succursalisation
FCT Collectivités	FRANCE	57,76	57,76	IG	57,76	57,76	IG	
Fédéral Equipements	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Fédéral Service	FRANCE	97,78	97,75	IG	97,78	97,76	IG	
Financo	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Finansemble	FRANCE	30,44	30,44	MEE	30,44	30,44	MEE	
GICM	FRANCE	100,00	97,75	IG	100,00	97,76	IG	
Jivai	FRANCE	-	-	NI	32,35	32,35	MEE	Cession Hors Groupe
Izimmo	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Keytrade Bank (Succursale de Arkéa Direct Bank)	BELGIQUE	100,00	99,99	IG	100,00	99,99	IG	
Keytrade Bank Luxembourg Sa	LUXEMBOURG	100,00	99,99	IG	100,00	99,99	IG	
La Compagnie Francaise des Successions	FRANCE	32,60	32,60	MEE	32,60	32,60	MEE	
Leasecom	FRANCE	-	-	NI	100,00	100,00	IG	Cession Hors Groupe
Leasecom Car	FRANCE	-	-	NI	100,00	100,00	IG	Cession Hors Groupe
Leetchi SA	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Linxo Group	FRANCE	29,82	29,82	MEE	29,82	29,82	MEE	
Mangopay SA	LUXEMBOURG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Monext	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Nextalk	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Nouvelle vague	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Novelia	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Procapital	FRANCE/BELGIQUE	99,98	99,96	IG	99,98	99,96	IG	
Pumpkin	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Société Civile Immobilière Interfédérale	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Strateo (succursale d'Arkéa Direct Bank)	SUISSE	100,00	99,99	IG	100,00	99,99	IG	

* Méthode : IG = Intégration Globale, MEE = Mise en équivalence, NI = Non Intégrée.
*** Caisses fédérales, caisses régionales, caisse interfédérale, caisses locales, fédérations.*
**** Présentation par groupe de Crédit Mutuel majoritaire.*

Les entités du périmètre sont présentées selon les secteurs retenus pour l'établissement de l'information sectorielle conformément à IFRS 8. Ainsi, par exemple, les entités figurant en "banque de détail" n'ont pas nécessairement la forme juridique d'un établissement de crédit.	Pays d'implantation	31.12.2019			31.12.2018			Commentaires
		Pourcentage		Méthode	Pourcentage		Méthode	
		Contrôle	Intérêt	*	Contrôle	Intérêt	*	
Vivienne Investissement	FRANCE	34,40	34,40	MEE	34,40	34,40	MEE	
Yomoni	FRANCE	33,98	33,98	MEE	34,49	34,49	MEE	
Younited credit	FRANCE	22,28	22,28	MEE	25,80	25,80	MEE	
CMNE ***								
Bail Actea	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Bail Actea Immobilier (ex Nord Europe Lease)	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Beobank Belgique	BELGIQUE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
BKCP Immo It SCRL	BELGIQUE	97,25	97,25	IG	97,24	97,24	IG	
CMNE Belgium	BELGIQUE	-	-	NI	100,00	100,00	IG	Fusion
CMNE Grand Paris	FRANCE	100,00	100,00	IG	-	-	NI	Création
CMNE Home Loans FCT	FRANCE	-	-	NI	100,00	100,00	IG	Cession Hors Groupe
Cumul sci	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
FCP Richebé Gestion	FRANCE	-	-	NI	100,00	100,00	IG	Liquidation
FCT LFP Créances immobilières	FRANCE	68,11	68,11	IG	68,11	68,11	IG	
GIE CMN Prestations	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Immobilière BCL Lille	FRANCE	55,00	55,00	IG	55,00	55,00	IG	
LFP Multi Alpha	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
L'Immobilière du CMN	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
SCI CMN 1	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
SCI CMN 2	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
SCI CMN 3	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
SCI CMN location	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
SCI CMN location 2	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
SCI Richebé Inkerman	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
SFINE Bureaux	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
SFINE Propriété à vie	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Société Foncière & Immobilière Nord Europe	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Theia Viager	FRANCE	-	-	NI	66,67	66,67	IG	Cession Hors Groupe
Transactimmo	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CMO ***								
SCI Merlet Immobilier	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Union Immobilière Océan SCI	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CMMABN ***								
Acman	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Volney Bocage	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Zephyr Home Loans FCT	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Zephyr Home Loans FCT II	FRANCE	100,00	100,00	IG	-	-	NI	Création

B. Banque grandes entreprises / banque d'investissement

Crédit Mutuel Alliance Fédérale ***								
CIC Hong Kong (succursale du CIC)	HONG-KONG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CIC Conseil (ex CM-CIC Conseil)	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Cigogne Management	LUXEMBOURG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Crédit Mutuel Capital (ex CM-CIC Capital)	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Crédit Mutuel Innovation (ex CM-CIC Innovation)	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Crédit Mutuel Equity (ex CM-CIC Investissement)	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Crédit Mutuel Equity SCR (ex CM-CIC Investissement SCR)	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
FCT CM-CIC Home Loans	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Satellite	FRANCE	100,00	100,00	IG	-	-	NI	Création
CM Arkéa ***								
Arkéa Capital Investissement	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Arkéa Capital Managers Holding SLP	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Arkéa Capital Partenaire	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	

* Méthode : IG = Intégration Globale, MEE = Mise en équivalence, NI = Non Intégrée.
*** Caisses fédérales, caisses régionales, caisse interfédérale, caisses locales, fédérations.*
**** Présentation par groupe de Crédit Mutuel majoritaire.*

Les entités du périmètre sont présentées selon les secteurs retenus pour l'établissement de l'information sectorielle conformément à IFRS 8. Ainsi, par exemple, les entités figurant en "banque de détail" n'ont pas nécessairement la forme juridique d'un établissement de crédit.	Pays d'implantation	31.12.2019			31.12.2018			Commentaires
		Pourcentage		Méthode	Pourcentage		Méthode	
		Contrôle	Intérêt	*	Contrôle	Intérêt	*	
CMNE ***								
Nord Europe Partenariat	FRANCE	99,65	99,65	IG	99,65	99,65	IG	
Siparex Proximité Innovation	FRANCE	26,50	26,50	MEE	26,50	26,50	MEE	
CMO ***								
Océan Participations	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CMMABN ***								
Volney Développement	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
C. Gestion d'actifs et banque privée								
Crédit Mutuel Alliance Fédérale ***								
Banque de Luxembourg	LUXEMBOURG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Banque de Luxembourg Investments SA	LUXEMBOURG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Banque Transatlantique (BT)	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Banque Transatlantique Belgium	BELGIQUE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Banque Transatlantique Londres (succursale de BT)	ROYAUME-UNI	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Banque Transatlantique Luxembourg	LUXEMBOURG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CIC Suisse	SUISSE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Dubly Transatlantique Gestion (ex Dubly Douilhet Gestion)	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CM Arkéa ***								
Oiko Gestion	FRANCE	-	-	NI	15,15	15,54	MEE	Cession Hors Groupe
Arkéa Capital	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Aviafund Fund Facility Management GMBH	ALLEMAGNE	-	-	NI	25,26	25,92	MEE	Cession Hors Groupe
Aviafund Fund Solution Services GMBH	ALLEMAGNE	-	-	NI	25,26	25,92	MEE	Cession Hors Groupe
Aviarent Capital Management SARL	LUXEMBOURG	-	-	NI	25,26	25,92	MEE	Cession Hors Groupe
Aviarent Invest AG	ALLEMAGNE	-	-	NI	25,26	25,92	MEE	Cession Hors Groupe
Codabel Management	BELGIQUE	-	-	NI	10,40	10,67	MEE	Cession Hors Groupe
DS Investment Solutions SAS (Ex-Derivatives Solutions)	FRANCE	-	-	NI	23,78	24,39	MEE	Cession Hors Groupe
Federal Finance	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Federal Finance Gestion	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Halles A Fourrages SCCV	FRANCE	-	-	NI	17,83	18,29	MEE	Cession Hors Groupe
La Financière de l'Echiquier	LUXEMBOURG	-	-	NI	11,89	12,20	MEE	Cession Hors Groupe
Leemo	ALLEMAGNE	-	-	NI	11,89	12,20	MEE	Cession Hors Groupe
Link By Primonial	FRANCE	-	-	NI	29,72	30,49	MEE	Cession Hors Groupe
Marseille Furniture SARL	FRANCE	-	-	NI	29,71	30,48	MEE	Cession Hors Groupe
Mata Capital	FRANCE	-	-	NI	11,89	12,20	MEE	Cession Hors Groupe
New Primonial Holding	FRANCE	-	-	NI	29,72	30,49	MEE	Cession Hors Groupe
PFP	FRANCE	-	-	NI	29,72	30,49	MEE	Cession Hors Groupe
Primonial	FRANCE	-	-	NI	29,72	30,49	MEE	Cession Hors Groupe
Primonial Holding	FRANCE	-	-	NI	29,72	30,49	MEE	Cession Hors Groupe
Primonial Immobilien GMBH (Ex-Ec Advisors GMBH)	ALLEMAGNE	-	-	NI	29,72	30,49	MEE	Cession Hors Groupe
Primonial Luxembourg	LUXEMBOURG	-	-	NI	29,72	30,49	MEE	Cession Hors Groupe
Primonial Luxembourg Fund Services	FRANCE	-	-	NI	29,72	30,49	MEE	Cession Hors Groupe
Primonial Luxembourg Real Estate	LUXEMBOURG	-	-	NI	29,72	30,49	MEE	Cession Hors Groupe
Primonial Management	FRANCE	-	-	NI	29,72	30,49	MEE	Cession Hors Groupe
Primonial Management 2	FRANCE	-	-	NI	29,72	30,49	MEE	Cession Hors Groupe
Primonial Partenaires	FRANCE	-	-	NI	29,72	30,49	MEE	Cession Hors Groupe
Primonial Reim	FRANCE	-	-	NI	29,72	30,49	MEE	Cession Hors Groupe
Schelcher Prince Gestion	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Sefal Property	FRANCE	-	-	NI	29,35	30,11	MEE	Cession Hors Groupe
Sportinvest	FRANCE	-	-	NI	29,72	30,49	MEE	Cession Hors Groupe
Upstone SAS	FRANCE	-	-	NI	29,72	30,49	MEE	Cession Hors Groupe
Voltaire Capital	FRANCE	-	-	NI	29,72	30,49	MEE	Cession Hors Groupe

* Méthode : IG = Intégration Globale, MEE = Mise en équivalence, NI = Non Intégrée.
*** Caisses fédérales, caisses régionales, caisse interfédérale, caisses locales, fédérations.*
**** Présentation par groupe de Crédit Mutuel majoritaire.*

Les entités du périmètre sont présentées selon les secteurs retenus pour l'établissement de l'information sectorielle conformément à IFRS 8. Ainsi, par exemple, les entités figurant en "banque de détail" n'ont pas nécessairement la forme juridique d'un établissement de crédit.	Pays d'implantation	31.12.2019			31.12.2018			Commentaires
		Pourcentage		Méthode	Pourcentage		Méthode	
		Contrôle	Intérêt	*	Contrôle	Intérêt	*	
CMNE ***								
Alger Management Ltd	ROYAUME-UNI	-	-	NI	50,00	50,00	MEE	Cession Hors Groupe
Augur PM Beteiligungs	ALLEMAGNE	100,00	100,00	IG	-	-	NI	Première consolidation, déjà détenue
CD Partenaire	FRANCE	-	-	NI	74,87	74,87	IG	Cession Hors Groupe
Groupe Cholet	FRANCE	33,73	33,73	MEE	33,73	33,73	MEE	
Groupe la Française	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Inflection Point by La Française (Ex Inflection Point Capital management Ldt)	ROYAUME-UNI	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
JKC Capital Management Ltd	HONG-KONG	50,00	50,00	MEE	50,00	50,00	MEE	
La Française AM	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
La Française AM Finance Services	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
La Française AM GMBH	ALLEMAGNE	100,00	100,00	IG	-	-	NI	Première consolidation, déjà détenue
La Française AM Iberia	ESPAGNE	66,00	66,00	IG	66,00	66,00	IG	
La Française AM International	LUXEMBOURG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
LFI Italie (succursale de La Française AM International)	ITALIE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
LFI Londres (succursale de La Française AM International)	ROYAUME-UNI	-	-	NI	100,00	100,00	IG	Liquidation
LFI Allemagne (succursale de La Française AM International)	ALLEMAGNE	-	-	NI	100,00	100,00	IG	Liquidation
La Française Global Investments	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
La Française Forum Real Estate Partners Korea	COREE DU SUD	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
La Française Forum Real Estate Partners LLP	ROYAUME-UNI	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
La Française Forum Real Estate Partners UK Finance Ltd	ROYAUME-UNI	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
La Française Forum Real Estate Partners international Lux sarl	LUXEMBOURG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
La Française Forum Real Estate Partners UK Ltd	ROYAUME-UNI	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
LF REPI UK German Branch (succursale de La Française Forum Real Estate Partners UK Ltd)	ALLEMAGNE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
La Française Forum Securities Limited	ETATS UNIS D AMERIQUE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
La Française Forum Securities UK Ltd	ROYAUME-UNI	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
La Française Forum Securities Services Inc	ETATS UNIS D AMERIQUE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
La Française Forum Securities SG PTE Limited	SINGAPOUR	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
La Française Global Real Estate Investment Management Limited	ROYAUME-UNI	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
La Française Investment Solutions	FRANCE	56,04	47,57	IG	56,04	47,57	IG	
La Française Real Estate Managers	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
La Française Real Estate Partners	FRANCE	100,00	100,00	IG	60,00	60,00	IG	
La Française Real Estate Partners Limited	ROYAUME-UNI	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
New Alpha Asset Management	FRANCE	49,10	49,10	IG	58,75	58,75	IG	
PU Retail Luxembourg Management Compagny sarl	LUXEMBOURG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Tages Capital LLP	ROYAUME-UNI	19,00	19,00	MEE	19,00	19,00	MEE	
Union Générale des placements	FRANCE	63,33	30,13	IG	63,33	30,13	IG	
Veritas institutionnel	ALLEMAGNE	100,00	100,00	IG	-	-	NI	Première consolidation, déjà détenue
Veritas management	ALLEMAGNE	100,00	100,00	IG	-	-	NI	Première consolidation, déjà détenue
Veritas Portfolio GmbH & Co. KG	ALLEMAGNE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
D. Multisecteurs								
Crédit Mutuel Alliance Fédérale ***								
Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM)	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Crédit Industriel et Commercial (CIC)	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CIC Bruxelles (succursale du CIC)	BELGIQUE	100,00	100,00	IG	-	-	NI	Succursalisation
CIC Grand Cayman (succursale du CIC)(1)	ILES CAIMANS	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CIC Londres (succursale du CIC)	ROYAUME-UNI	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CIC New York (succursale du CIC)	ETATS UNIS D AMERIQUE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CIC Singapour (succursale du CIC)	SINGAPOUR	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
E. Sociétés d'assurance								
Crédit Mutuel Alliance Fédérale ***								
ACM GIE	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
ACM IARD	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	

* Méthode : IG = Intégration Globale, MEE = Mise en équivalence, NI = Non Intégrée.
*** Caisses fédérales, caisses régionales, caisse interfédérale, caisses locales, fédérations.*
**** Présentation par groupe de Crédit Mutuel majoritaire.*
(1) Succursale de Grand Cayman (succursale du CIC New-York) : Entité ayant pour vocation unique le refinancement de la succursale de New York à travers des opérations d'emprunt en dollars auprès de money market funds

Les entités du périmètre sont présentées selon les secteurs retenus pour l'établissement de l'information sectorielle conformément à IFRS 8. Ainsi, par exemple, les entités figurant en "banque de détail" n'ont pas nécessairement la forme juridique d'un établissement de crédit.	Pays d'implantation	31.12.2019			31.12.2018			Commentaires
		Pourcentage		Méthode	Pourcentage		Méthode	
		Contrôle	Intérêt	*	Contrôle	Intérêt	*	
ACM Services	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
ACM Vie SA	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
ACM Vie, Société d'Assurance Mutuelle	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Agrupació serveis administratius	ESPAGNE	100,00	95,22	IG	100,00	95,22	IG	
AMDIF	ESPAGNE	100,00	95,22	IG	100,00	95,22	IG	
Agrupació AMCI d'Assegurances i Reassegurances S.A.	ESPAGNE	95,22	95,22	IG	95,22	95,22	IG	
Asesoramiento en Seguros y Previsión Atlantis SL	ESPAGNE	80,00	80,00	IG	80,00	80,00	IG	
Asistencia Avançada Barcelona	ESPAGNE	100,00	95,22	IG	100,00	95,22	IG	
Astrée Assurances	TUNISIE	30,00	30,00	MEE	30,00	30,00	MEE	
Atlantis Asesores SL	ESPAGNE	80,00	80,00	IG	80,00	80,00	IG	
Atlantis Correduría de Seguros y Consultoría Actuarial SA	ESPAGNE	60,00	60,00	IG	60,00	60,00	IG	
Atlantis vida, Compañía de Seguros y Reaseguros SA	ESPAGNE	88,06	88,06	IG	88,06	88,06	IG	
Foncière Massena	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
GACM España	ESPAGNE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
GACM Seguros, Compañía de Seguros y Reaseguros SAU (ex Amgen Seguros Generales Compañía de Seguros y Reaseguros SA)	ESPAGNE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
ICM Life	LUXEMBOURG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
MTRL	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
North Europe Life Belgium	BELGIQUE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Nord Europe Life Luxembourg	LUXEMBOURG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Partners	BELGIQUE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Procourtage	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Royale Marocaine d'Assurance	MAROC	-	-	NI	22,02	22,02	MEE	Cession Hors Groupe
SCI ACM	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
SCI Cotentin (ex SCI Eurosic Cotention)	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
SCI Provence Bureaux	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
SCI Rue de Londres	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
SCI Saint Augustin	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
SCI Tombe Issoire	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Serenis Assurances	FRANCE	99,77	99,77	IG	99,71	99,71	IG	
Targopensiones, Entitad Gestor de Fondos de Pensiones, S.A (Ex Agrupación Pensiones, Entidad Gestora de Fondos de Pensiones,S.A)	ESPAGNE	100,00	95,22	IG	100,00	95,22	IG	
Targoseguros Mediación, S.A	ESPAGNE	90,00	90,00	IG	90,00	90,00	IG	
CM Arkéa ***								
Suravenir	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Suravenir Assurances	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CMNE ***								
SPV Jarna	LUXEMBOURG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
F. Autres								
Crédit Mutuel Alliance Fédérale ***								
Actimut	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Affiches d'Alsace Lorraine	FRANCE	100,00	98,67	IG	100,00	98,66	IG	
Alsacienne de Portage des DNA	FRANCE	100,00	98,67	IG	100,00	98,66	IG	
Centre de Conseil et de Service (ex CM-CIC Services)	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CIC Participations	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Cofidis Participations	FRANCE	70,63	70,63	IG	70,63	70,63	IG	
EBRA Events	FRANCE	100,00	100,00	IG	-	-	NI	Création
EBRA Medias Alsace	FRANCE	100,00	99,00	IG	-	-	NI	Création
EBRA Medias Lorraine Franche Comté	FRANCE	100,00	99,43	IG	-	-	NI	Création
EBRA Services	FRANCE	100,00	100,00	IG	-	-	NI	Création
El Telecom	FRANCE	95,00	95,00	IG	95,00	95,00	IG	
EIP	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Est Bourgogne Médias	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Euro Automatic Cash	ESPAGNE	50,00	50,00	MEE	50,00	50,00	MEE	

* Méthode : IG = Intégration Globale, MEE = Mise en équivalence, NI = Non Intégrée.
*** Caisses fédérales, caisses régionales, caisse interfédérale, caisses locales, fédérations.*
**** Présentation par groupe de Crédit Mutuel majoritaire.*

Les entités du périmètre sont présentées selon les secteurs retenus pour l'établissement de l'information sectorielle conformément à IFRS 8. Ainsi, par exemple, les entités figurant en "banque de détail" n'ont pas nécessairement la forme juridique d'un établissement de crédit.	Pays d'implantation	31.12.2019			31.12.2018			Commentaires
		Pourcentage		Méthode	Pourcentage		Méthode	
		Contrôle	Intérêt	*	Contrôle	Intérêt	*	
Euro Protection Surveillance	FRANCE	99,98	99,98	IG	99,98	99,98	IG	
Euro-Information	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Euro-Information Développement	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Le Dauphiné Libéré	FRANCE	100,00	99,99	IG	99,99	99,99	IG	
France Régie	FRANCE	100,00	98,67	IG	100,00	98,66	IG	
GEIE Synergie	FRANCE	100,00	70,63	IG	100,00	70,63	IG	
Groupe Dauphiné Media	FRANCE	100,00	99,99	IG	100,00	99,99	IG	
Groupe Républicain Lorrain Communication (GRLC)	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Groupe Progrès	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Groupe Républicain Lorrain Imprimeries (GRLI)	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Journal de la Haute Marne	FRANCE	50,00	49,98	MEE	50,00	49,98	MEE	
La Liberté de l'Est	FRANCE	97,13	97,09	IG	97,13	97,09	IG	
La Tribune	FRANCE	100,00	99,99	IG	100,00	99,99	IG	
Le Républicain Lorrain	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Les Dernières Nouvelles d'Alsace	FRANCE	98,67	98,67	IG	98,66	98,66	IG	
L'Est Républicain	FRANCE	99,96	99,96	IG	99,96	99,96	IG	
Lumedia	LUXEMBOURG	50,00	50,00	MEE	50,00	50,00	MEE	
LYF SAS	FRANCE	45,45	45,45	MEE	45,75	45,75	MEE	
Mediaportage	FRANCE	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG	
Mutuelles investissement	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Newco04	FRANCE	100,00	100,00	IG	-	-	NI	Création
Publiprint Province n°1	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Presse Diffusion	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Républicain Lorrain Communication	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Républicain Lorrain - TV news	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
SAP Alsace	FRANCE	99,88	99,88	IG	99,88	99,88	IG	
SCI Le Progrès Confluence	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Société de Presse Investissement (SPI)	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Société d'Investissements Médias (SIM)	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Société d'Edition de l'Hebdomadaire du Louhannais et du Jura (SEHLJ)	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Targo Deutschland GMBH	ALLEMAGNE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Targo Dienstleistungs GMBH	ALLEMAGNE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Targo Technology GMBH	ALLEMAGNE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Targo Technology GMBH Singapore Branch (succursale de Targo Technology GMBH	SINGAPOUR	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CM Arkéa ***								
Arkéa Bourse Retail	FRANCE	99,99	99,99	IG	99,99	99,99	IG	
Izimmo Holding	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
New Port	FRANCE	29,89	29,89	MEE	31,03	31,03	MEE	
SMSPG	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
SMSPG2	FRANCE	-	-	NI	100,00	100,00	IG	Fusion
CMNE ***								
2A	FRANCE	31,15	31,15	MEE	20,00	20,00	MEE	
Actéa Environnement	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Financière Nord Europe	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Fininmad	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Newtown Square	FRANCE	100,00	100,00	IG	-	-	NI	Reconsolidation de cette entité qui a été déconsolidée en 2008 sous le nom de UFG Hotels car inférieure aux seuils
Nord Europe Participations et Investissements	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Nouvelles Expertises et Talents AM	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
SCI Centre Gare	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CMMABN ***								
SAS Helloasso	FRANCE	89,53	89,53	IG	84,99	84,99	IG	
SAS Volney Habitat	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
SCI Volney Chaptal	FRANCE	100,00	100,00	IG	-	-	NI	Création
SCI Volney Patrimoine	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
SCI Volney Sainte Anne	FRANCE	100,00	100,00	IG	-	-	NI	Création

* Méthode : IG = Intégration Globale, MEE = Mise en équivalence, NI = Non Intégrée.
*** Caisses fédérales, caisses régionales, caisse interfédérale, caisses locales, fédérations.*
**** Présentation par groupe de Crédit Mutuel majoritaire.*

OPCVM, SCPI et OPCI consolidés dans le cadre de l'application de la norme IFRS 10	Pays d'implantation	2019		2018	
		Taux de contrôle	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Taux d'intérêt
CM Arkéa					
AIS MANDARINE ACTIVE	France	78,2 %	78,2 %	77,2 %	77,2 %
AIS MANDARINE ENTREPRENEURS	France	80,1 %	80,1 %	73,4 %	73,4 %
AIS MANDARINE MULTI-ASSETS	France	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
ARKÉA CAPITAL	France	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
ARKÉA CAPITAL MANAGERS	France	-	-	100,0 %	100,0 %
AUTOFOCUS CROISSANCE JANVIER 2017	France	-	-	97,2 %	97,2 %
AUTOFOCUS CROISSANCE JUIN 2015	France	94,0 %	94,0 %	93,9 %	93,9 %
AUTOFOCUS CROISSANCE MAI 2017	France	97,2 %	97,2 %	97,3 %	97,3 %
AUTOFOCUS CROISSANCE MARS 2015	France	84,8 %	84,8 %	78,6 %	78,6 %
AUTOFOCUS CROISSANCE NOVEMBRE 2018	France	80,0 %	80,0 %		
AUTOFOCUS CROISSANCE + SEPTEMBRE 2017	France	-	-	99,3 %	99,3 %
AUTOFOCUS JANVIER 2016	France	-	-	92,4 %	92,4 %
AUTOFOCUS RENDEMENT JANVIER 2018	France	99,3 %	99,3 %	0,0 %	0,0 %
AUTOFOCUS RENDEMENT JUIN 2018	France	98,4 %	98,4 %	0,0 %	0,0 %
AUTOFOCUS RENDEMENT DECEMBRE 2014	France	93,4 %	93,4 %	93,6 %	93,6 %
AUTOFOCUS RENDEMENT MARS 2015	France	93,0 %	93,0 %	93,1 %	93,1 %
AUTOFOCUS RENDEMENT MARS 2017	France	97,1 %	97,1 %	97,3 %	97,3 %
AUTOFOCUS SEPTEMBRE 2016	France	-	-	96,6 %	96,6 %
BREHAT	France	98,6 %	98,6 %		
BREIZH ARMOR CAPITA	France	50,0 %	50,0 %		
DIAPAZEN CLIMAT SEPTEMBRE 2016	France	97,7 %	97,7 %	97,8 %	97,8 %
FCT MERIUS SURAVENIR	France	100,0 %	100,0 %	-	-
FCT OBLIGATION BAUX AC 2019	France	100,0 %	100,0 %	-	-
FCT RESIDENTIAL DUTCH MORTGAGE FUND LARGO D	France	100,0 %	100,0 %	-	-
FCT SCOR SURAVENIR EURO LOANS	France	100,0 %	100,0 %		
FCT SP EUROCREANCES	France	43,4 %	43,4 %	43,4 %	43,4 %
FCT SPG DETTE PRIVEE	France	100,0 %	100,0 %	0,0 %	0,0 %
FCT SUR PRIV DEBT II	France	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
FCT SURAVENIR CONSO FUND	France	100,0 %	100,0 %	0,0 %	0,0 %
FCT SURAVENIR PRIVAT	France	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
FEDERAL AMBITION CLIMAT	France	99,3 %	99,3 %	0,0 %	0,0 %
FEDERAL APAL	France	71,6 %	71,6 %	74,4 %	74,4 %
FEDERAL CAPITAL INVESTISSEMENT	France	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
FEDERAL CONVICTION GRANDE ASIE	France	81,8 %	81,8 %	83,9 %	83,9 %
FEDERAL CROISSANCE	France	91,4 %	91,4 %	90,5 %	90,5 %
FEDERAL ESSOR INTERNATIONAL	France	42,9 %	42,9 %	45,0 %	45,0 %
FEDERAL IMPACT TERRITOIRES (EX FEDERAL MULTI PME)	France	57,0 %	57,0 %	67,5 %	67,5 %
FEDERAL INDICIEL JAPON	France	64,4 %	64,4 %	66,7 %	66,7 %
FEDERAL INDICIEL US	France	53,5 %	53,5 %	56,0 %	56,0 %
FEDERAL MULTI ACTIONS EUROPE	France	73,8 %	73,8 %	74,0 %	74,0 %
FEDERAL MULTI L/S	France	56,4 %	56,4 %	63,2 %	63,2 %
FEDERAL MULTI OR ET MATIERES 1ERES	France	89,5 %	89,5 %	89,4 %	89,4 %
FEDERAL MULTI PATRIMOINE	France	90,5 %	90,5 %	91,4 %	91,4 %
FEDERAL OPPORTUNITE EQUILIBRE ESG	France	99,8 %	99,8 %	99,9 %	99,9 %
FEDERAL OPPORTUNITE MODERE ESG	France	98,5 %	98,5 %	98,5 %	98,5 %
FEDERAL OPPORTUNITE TONIQUE ESG	France	99,1 %	99,1 %	99,0 %	99,0 %
FEDERAL OXYGENE	France	94,2 %	94,2 %	-	-
FEDERAL STRATEGIES ACTIVES	France	-	-	99,8 %	99,8 %
FEDERAL SUPPORT COURT TERME ESG	France	38,3 %	38,3 %	-	-
FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG	France	46,0 %	46,0 %	-	-
FORMUL'ACTION SECURITE	France	0,0 %	0,0 %	93,7 %	93,7 %
FPS SURAVENIR ACTIONS INTERNATIONALES PROTECT	France	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
FPS SURAVENIR ACTIONS LOW VOL	France	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
FPS SURAVENIR ACTIONS MID CAPS (1)	France	100,0 %	100,0 %	-	-
FPS SURAVENIR ACTIONS PROTECT	France	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
FPS SURAVENIR ACTIONS PROTECT II	France	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
FPS SURAVENIR OVERLAY LOW VOL ACTIONS	France	100,0 %	100,0 %	-	-
FSP / COMPARTIMENT 5	France	-	-	42,4 %	42,4 %
KALEIDOSCOPE	France	-	-	98,5 %	98,5 %
OPCI CLUB FRANCE RET	France	46,3 %	46,3 %	46,3 %	46,3 %
OPCI PREIM DEFENSE 2	France	37,5 %	37,5 %	37,5 %	37,5 %
OPCI PREIM EUROS	France	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
OPCI PREIM EUROS 2	France	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
OPCI PREIMIUM	France	75,5 %	75,5 %	89,5 %	89,5 %
OPCI SOFIDY PIERRE EUROPE	France	-	-	84,5 %	84,5 %
OPCI TIKEHAU RET PRO	France	39,3 %	39,3 %	39,3 %	39,3 %
OUESSANT	France	37,0 %	37,0 %	0,0 %	0,0 %
PRIMO ELITE	France	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
PRO FEDERAL LIQUIDITES	France	0,0 %	0,0 %	63,3 %	63,3 %
S.C.I PROGRES PIERRE	France	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
S.C.I SURAV PIERRE	France	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
SCI CLOVERHOME	France	50,0 %	50,0 %	50,0 %	50,0 %
SCI LE VINCI HOLDING	France	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
SCI PR2 PREIM RET 2	France	38,0 %	38,0 %	38,0 %	38,0 %
SCI SOFIDY CONV IMMO	France	-	-	52,0 %	52,0 %
SCI USUFRUIMMO	France	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
SCPI PIERRE EXPANSION	France	57,0 %	57,0 %	57,0 %	57,0 %
SCPI PRIMOFAMILY	France	41,3 %	41,3 %	55,7 %	55,7 %
SCPI PRIMONIA CAP IMMO	France	35,8 %	35,8 %	40,1 %	40,1 %
SP CONVERTIBLES	France	20,8 %	20,8 %	-	-
SP CONVERTIBLES ISR EUROPE	France	-	-	26,6 %	26,6 %
SP HAUT RENDEMENT	France	41,1 %	41,1 %	38,3 %	38,3 %
SP NS FAMILLE	France	45,3 %	45,3 %	43,1 %	43,1 %
SP OPPORTUNITES EUROPEENNES	France	35,7 %	35,7 %	31,2 %	31,2 %
SURAVENIR INITIATIVE ACTIONS	France	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
SYNERGIE FINANCE INVESTISSEMENT	France	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
WE POSITIVE INVEST	France	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
WEST WEB VALLEY	France	35,4 %	35,4 %	35,4 %	35,4 %
YOMONI ALLOCATION	France	47,5 %	47,5 %	-	-
YOMONI MONDE	France	44,0 %	44,0 %	-	-
CMNE					
FERI IV	FRANCE	57,5 %	57,5 %	57,5 %	57,5 %
FORUM GLB INVEST SCS	LUXEMBOURG	36,9 %	36,9 %	36,9 %	36,9 %
La Française LUX - JKC Asia Bond 2023 - Class I (C) USD	LUXEMBOURG	37,1 %	37,1 %	-	-
La Française LUX - Global Credit Duration Hedged - I (C) EUR	LUXEMBOURG	86,6 %	86,6 %	-	-
Newalpha Opportunites Entrepreneurs - Part I	FRANCE	49,1 %	49,1 %	50,5 %	50,5 %
NEXT INVEST	FRANCE	50,0 %	50,0 %	50,0 %	50,0 %
BEOBANK FUNDS – BEOBANK Dynamic Fund - Classe A	BELGIQUE	37,1 %	37,1 %	38,8 %	38,8 %
BELGIAN CREDIT OPPORTUNITIES	BELGIQUE	-	-	54,0 %	54,0 %
FCP Perspective - Part C	FRANCE	-	-	79,2 %	79,2 %

Ces entités sont comptabilisées à la juste valeur sur option.

0b - Implantations et activités par pays

Les activités Banque de détail, Assurances, Banque grandes entreprises/Banque de financement et Gestion d'actifs/Banque privée en France représentent 79 % du PNB du groupe Crédit Mutuel. Depuis 2008, le groupe a souhaité développer de manière maitrisée, son activité à l'international, se dotant ainsi d'un deuxième voire troisième marché domestique. Ainsi, ses principales filiales constituées de banque de réseaux ont été acquises principalement en Belgique, en Allemagne et en Espagne. D'autres filiales ou succursales ont notamment été créées afin d'accompagner l'internationalisation d'entreprises clientes.

Pays	Produit net bancaire	Bénéfice ou perte avant impôts et taxes	Impôts courants	Impôts différés	Autres taxes	Effectifs	Subventions publiques
Allemagne	1 702	658	- 196	19	- 115	5 925	0
Belgique	482	134	- 22	1	- 62	1 946	0
Canada	0	0	0	0	0	0	0
Espagne	446	51	- 18	- 4	- 25	2 344	0
États-Unis d'Amérique	119	66	3	- 2	- 9	93	0
France	14 390	6 988	- 1 397	- 69	- 2 396	69 133	0
Hong-Kong	8	3	- 1	0	- 1	15	0
Hongrie	42	7	- 1	0	- 2	351	0
Italie	60	5	0	0	- 5	279	0
Luxembourg	335	122	- 20	2	- 30	1 070	0
Maroc	0	7	0	0	0	0	0
Monaco	6	4	- 1	0	0	9	0
Pays-Bas	0	0	0	0	0	1	0
Pologne	2	- 2	0	0	0	66	0
Portugal	187	95	- 30	5	- 7	759	0
République de Corée	0	- 1	0	0	0	2	0
République Tchèque	8	- 2	0	0	- 1	137	0
Royaume-uni	51	24	- 3	0	- 5	86	0
Saint-Martin (partie néerlandaise)	3	2	0	0	0	8	0
Singapour	66	32	- 4	0	- 4	143	0
Slovaquie	2	- 2	0	0	- 1	59	0
Suisse	149	52	- 5	2	- 11	368	0
Tunisie	0	13	0	0	0	0	0
Total	**18 058**	**8 258**	**- 1 695**	**- 47**	**- 2 675**	**82 794**	**0**

1. NOTES RELATIVES AU BILAN

NOTE 1 - CAISSE, BANQUES CENTRALES (ACTIF/PASSIF)

	31.12.2019	31.12.2018
Caisse, Banques centrales - actif		
Banques centrales	85 042	62 492
dont réserves obligatoires	3 768	3 393
Caisse	1 684	1 532
Total	**86 726**	**64 023**
Banques centrales - passif	**715**	**350**

NOTE 2 - ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI

	31.12.2019	31.12.2018
Prêts et créances sur les établissements de crédit	50 585	51 081
Prêts et créances sur la clientèle	490 161	467 439
Titres au coût amorti	3 969	4 076
Total	**544 715**	**522 596**

2a - Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti

	31.12.2019	31.12.2018
. Créances saines (S1/S2)	50 200	50 722
Comptes réseau Crédit Mutuel (1)	36 022	30 919
Autres comptes ordinaires	3 382	4 042
Prêts	2 078	1 857
Autres créances	5 408	5 445
Pensions	3 310	8 459
. Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	0	0
. Créances rattachées	390	364
. Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	- 5	- 5
. Autres dépréciations (S3)	0	0
Total	**50 585**	**51 081**

(1) concerne principalement les encours de reversement CDC (LEP, LDD, Livret bleu, Livret A).

2b - Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti

	31.12.2019	31.12.2018
Créances saines (S1/S2)	467 018	445 649
. Créances commerciales	15 490	15 591
. Autres concours à la clientèle	450 731	429 236
- crédits à l'habitat	251 742	233 866
- autres concours et créances diverses (1)	197 926	186 081
- pensions	1 063	9 289
. Créances rattachées	797	821
Créances d'assurance et réassurance	0	0
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	14 422	13 957
Créances brutes	**481 440**	**459 606**
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	- 2 266	- 2 127
Autres dépréciations (S3)	- 7 857	- 7 629
Sous total I	**471 317**	**449 849**
Location financement (investissement net)	18 588	17 405
. Mobilier	13 001	12 018
. Immobilier	5 587	5 387
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	612	542
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	- 135	- 136
Autres dépréciations (S3)	- 221	- 221
Sous total II	**18 844**	**17 590**
Total	**490 161**	**467 439**
dont prêts subordonnés	14	13

(1) Sont inclus les dépôts de garantie versés en représentation des engagements de paiements accordés au Fonds de résolution unique (276 M€) et Fonds de garantie des dépôts (118 M€).

Opérations de location financement avec la clientèle

	31.12.2018	Augmentation	Diminution	Autres	31.12.2019
Valeur brute comptable	17 947	3 597	- 2 325	- 19	19 200
Dépréciations des loyers non recouvrables	- 357	- 124	124	1	- 356
Valeur nette comptable	**17 590**	**3 473**	**- 2 201**	**- 18**	**18 844**

2c -Titres au coût amorti

	31.12.2019	31.12.2018
.Titres	4 130	4 261
- Effets publics	2 214	2 434
- Obligations et autres titres de dettes	1 916	1 827
. Cotés	910	789
. Non cotés	1 006	1 038
. Créances rattachées	14	33
Total brut	**4 144**	**4 294**
dont actifs dépréciés (S3)	189	399
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	- 2	- 1
Autres dépréciations (S3)	- 173	- 217
Total net	**3 969**	**4 076**

NOTE 3 - PASSIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI

3a - Dettes envers les banques centrales et les établissements de crédit

	31.12.2019	31.12.2018
Banques centrales	**715**	**350**
Dettes envers les établissements de crédit	**44 284**	**59 887**
Comptes réseau Crédit Mutuel	0	0
Autres comptes ordinaires	2 673	3 116
Emprunts	17 956	17 009
Autres dettes	4 366	4 378
Pensions	19 266	35 300
Dettes rattachées	23	84

3b - Dettes envers la clientèle au coût amorti

	31.12.2019	31.12.2018
. Comptes d'épargne à régime spécial	190 221	178 497
- à vue	134 737	125 129
- à terme	55 483	53 368
. Dettes rattachées sur comptes d'épargne	260	266
Sous-total	**190 479**	**178 763**
. Comptes à vue	184 504	164 595
. Comptes et emprunts à terme	64 244	50 924
. Pensions	55	2 024
. Dettes rattachées	290	379
. Autres dettes	64	13
. Dettes d'assurance et de réassurance	0	0
Sous-total	**249 157**	**217 935**
Total	**439 636**	**396 698**

3c - Dettes représentées par un titre au coût amorti

	31.12.2019	31.12.2018
Bons de caisse	233	336
TMI & TCN	64 800	64 103
Emprunts obligataires	79 507	73 310
Titres seniors non préférés	2 111	0
Dettes rattachées	970	935
Total	**147 621**	**138 684**

3d - Dettes subordonnées au coût amorti

	31.12.2019	31.12.2018
Dettes subordonnées	10 131	8 320
Emprunts participatifs	30	24
Dettes subordonnées à durée indéterminée	1 235	1 236
Autres dettes	0	0
Dettes rattachées	146	116
Total	**11 542**	**9 696**

Principales dettes subordonnées

En millions d'euros	Type	Date émission	Montant émission	Montant fin d'exercice	Échéance
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	octobre-10	1 000	919	octobre-20
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	mai-14	1 000	1 000	mai-24
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	septembre-15	1 000	1 000	septembre-25
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	mars-16	1 000	1 000	mars-26
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	novembre-16	700	700	novembre-26
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	mars-17	500	500	mars-27
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	novembre-17	500	500	novembre-27
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	mai-18	500	500	mai-28
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	juin-19	1 000	1 000	juin-29
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSSDI	décembre-04	750	734	Indéterminée
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSSDI	février-05	250	250	Indéterminée
Crédit Mutuel Nord Europe	TSSDI	janvier-04	150	150	Indéterminée
Crédit Mutuel Nord Europe	TSR	mars-14	120	120	juin-26
Crédit Mutuel Nord Europe	TSR	décembre-14	55	55	février-29
Crédit Mutuel Nord Europe	TSR	décembre-15	50	50	octobre-29
Crédit Mutuel Nord Europe	TSR	décembre-16	300	300	mars-31
Crédit Mutuel Arkéa	TSSDI	juillet-04	97	96	Indéterminée
Crédit Mutuel Arkéa	TSR	juin-16	500	499	juin-26
Crédit Mutuel Arkéa	TSR	février-17	500	497	décembre-26
Crédit Mutuel Arkéa	TSR	octobre-17	500	497	décembre-30
Crédit Mutuel Arkéa	TSR	mars-19	750	745	septembre-26

NOTE 4 - ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

4a - Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres par type de produits

	31.12.2019	31.12.2018
. Effets publics	14 862	15 312
. Obligations et autres titres de dettes	27 003	25 137
- Cotés	25 486	23 187
- Non cotés	1 517	1 950
. Créances rattachées	204	219
Sous-total brut titres de dettes	**42 069**	**40 668**
Dont titres de dettes dépréciés (S3)	2	3
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	- 24	- 19
Autres dépréciations (S3)	- 1	- 1
Sous-total net titres de dettes	**42 044**	**40 648**
. Prêts	0	0
. Créances rattachées	0	0
Sous-total brut prêts et créances	**0**	**0**
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	0	0
Autres dépréciations (S3)	0	0
Sous-total net prêts et créances	**0**	**0**
. Actions et autres instruments de capitaux propres	144	124
- Cotés	113	102
- Non cotés	31	21
. Titres immobilisés	900	777
- Titres de participations	405	365
- Autres titres détenus à long terme	433	319
- Parts dans les entreprises liées	62	93
- Titres prêtés	0	0
- Avances CC SCI douteuses	0	0
. Créances rattachées	1	1
Sous-total instruments de capitaux propres	**1 045**	**902**
TOTAL	**43 089**	**41 550**
Dont plus ou moins values latentes constatées en capitaux propres	264	69
Dont titres de participation cotés.	108	96

Le Crédit Mutuel n'a pas souhaité émettre de principes « groupe » quant à l'usage de l'option à la juste valeur par capitaux propres pour les instruments de capitaux propres. Chaque groupe régional classe ses instruments en fonction de son propre modèle de gestion. Généralement, les instruments de capitaux propres qui ont été classés sur option dans cette catégorie correspondent à des détentions d'ordre stratégique.
Les cessions d'instruments de capitaux propres ont été limitées sur l'exercice, à hauteur de 4,6 M€. Les plus-values enregistrées en capitaux propres s'élèvent à 4,5 M€.

4b - Liste des principales participations non consolidées

		% détenu	Capitaux propres	Total bilan	PNB ou CA	Résultat
Ardian Holding	Non coté	< 20 %	402	872	393	123
Banque Marocaine du Commerce Extérieur (1)	Coté	< 30 %	23 482	295 547	13 233	2 809
Covivio (ex Foncière des Régions)	Coté	< 10 %	11 358	24 384	884	1 143
Covivio Hôtels (ex Foncière des Murs)	Coté	< 10 %	3 304	6 740	225	227
Certas, Cie d'assurances auto et habitation (2)	Non coté	< 10 %	1 153	6 751	1 937	8
Crédit Logement	Non coté	< 10 %	1 709	10 813	204	102
CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat)	Non coté	< 20 %	563	28 103	2	0

(1) en millions de Dirham Marocain. (2) en millions de Dollars Canadiens.

Les différents chiffres (hors pourcentage de détention) se rapportent à l'exercice 2018.

NOTE 5 - VALEUR BRUTE ET CADRAGE DES DÉPRÉCIATIONS

5a. Valeurs brutes soumises à dépréciation

	31.12.2018 retraité (1)	Acquisition / production	Vente / remboursement	Modification des flux (2)	Transfert (3)	Autres	31.12.2019
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances Etablissements de crédit soumis	51 086	68 469	- 68 894	- 71	0	0	50 590
- aux pertes attendues à 12 mois (S1)	51 070	68 461	- 68 878	- 71	3	0	50 585
- aux pertes attendues à terminaison (S2)	16	8	- 16	0	- 3	0	5
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances sur la clientèle soumis(1)	477 553	162 857	- 139 734	11	0	0	500 639
- aux pertes attendues à 12 mois (S1)	438 079	149 875	- 126 477	- 66	- 2 395	0	458 668
- aux pertes attendues à terminaison (S2)	24 975	11 782	- 9 767	77	- 130	0	26 937
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	14 239	1 171	- 3 406	300	2 525	0	14 829
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	260	29	- 84	0	0	0	205
Actifs financiers au coût amorti - titres	4 294	4 306	- 4 571	0	115	0	4 144
- soumis aux pertes attendues à 12 mois (S1)	3 875	4 292	- 4 347	0	108	0	3 928
- soumis aux pertes attendues à terminaison (S2)	20	7	0	0	0	0	27
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	399	7	- 224	0	7	0	189
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0	0	0
Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - titres de dettes	40 668	12 954	- 11 530	89	- 113	0	42 068
- aux pertes attendues à 12 mois (S1)	40 526	12 878	- 11 463	89	- 102	0	41 928
- aux pertes attendues à terminaison (S2)	139	43	- 32	0	- 12	0	138
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	3	33	- 35	0	1	0	2
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0	0	0
Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - Prêts	0	0	0	0	0	0	0
Total	573 601	248 586	- 224 729	29	2	0	597 441

(1) montants des Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances sur la clientèle soumis, retraité au 31 décembre 2018 afin notamment de mieux refléter la réalité économique des encours de crédit-bail. (2) modification des flux ne donnant pas lieu à décomptabilisation. (3) dont transfert de Buckets.

5b. Cadrage des dépréciations

	31.12.2018	Dotation	Reprise	Autres	31.12.2019
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances établissements de crédit	- 5	- 3	3	0	- 5
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances sur la clientèle	- 10 114	- 3 126	2 849	- 87	- 10 478
Actifs financiers au coût amorti - titres	- 218	- 5	2	44	- 176
Actifs financier en JVCP - titres de dettes	- 20	- 14	9	0	- 25
Actifs financier en JVCP - Prêts	0	0	0	0	0
Total	**- 10 357**	**- 3 148**	**2 863**	**- 43**	**- 10 684**

IFRS 9	31.12.2018	Dotation(1)	Reprise(2)	Autres	31.12.2019
Prêts et créances Établissements de crédit	**- 5**	**- 3**	**3**	**0**	**- 5**
- dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	0	0	0	0	0
- pertes attendues à 12 mois (S1)	- 5	- 3	3	0	- 5
- pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0
- pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Prêts et créances clientèle	**- 10 114**	**- 3 126**	**2 849**	**- 87**	**- 10 478**
- dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	0	0	0	0	0
- pertes attendues à 12 mois (S1)	- 1 024	- 397	301	- 18	- 1 138
- pertes attendues à terminaison (S2)	- 1 240	- 630	580	1	- 1 289
- dont créances clients relevant d'IFRS 15	0	0	0	0	0
- pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	- 7 712	- 2 097	1 940	- 42	- 7 911
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	- 138	- 2	0	0	- 140
Actifs financiers au coût amorti - titres	**- 218**	**- 5**	**2**	**44**	**- 176**
- dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	0	0	0	0	0
- pertes attendues à 12 mois (S1)	- 1	- 2	1	0	- 2
- pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	- 1	- 1
- pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	- 217	- 2	1	45	- 173
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financier en JVCP - titres de dettes	**- 20**	**- 14**	**9**	**0**	**- 25**
- dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	0	0	0	0	0
- pertes attendues à 12 mois (S1)	- 19	- 12	9	0	- 22
- pertes attendues à terminaison (S2)	0	- 2	0	0	- 2
- pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	- 1	0	0	0	- 1
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Total	**- 10 357**	**- 3 148**	**2 863**	**- 43**	**- 10 684**

(1) dont transfert de Buckets. (2) dont transfert de Buckets.

	01.01.2018	Dotation	Reprise	Autres	31.12.2018
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances Etablissements de crédit	- 7	- 1	3	0	- 5
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances sur la clientèle	- 10 290	- 2 469	2 677	- 32	- 10 114
Actifs financiers au coût amorti - titres	- 84	- 8	8	- 134	- 218
Actifs financier en JVCP - titres de dettes	- 16	- 11	8	0	- 20
Actifs financier en JVCP - Prêts	0	0	0	0	0
Total	**- 10 397**	**- 2 489**	**2 696**	**- 166**	**- 10 357**

IFRS 9	01.01.2018	Dotation	Reprise	Autres	31.12.2018
Prêts et créances Établissements de crédit	**- 7**	**- 1**	**3**	**0**	**- 5**
- dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	0	0	0	0	0
- pertes attendues à 12 mois (S1)	- 4	- 1	2	- 2	- 5
- pertes attendues à terminaison (S2)	- 3	0	1	2	0
- pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Prêts et créances clientèle	**- 10 290**	**- 2 469**	**2 677**	**- 32**	**- 10 114**
- dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	0	0	0	0	0
- pertes attendues à 12 mois (S1)	- 934	- 377	368	- 81	- 1 024
- pertes attendues à terminaison (S2)	- 1 199	- 626	482	103	- 1 240
- dont créances clients relevant d'IFRS 15	0	0	0	0	0
- pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	- 8 001	- 1 460	1 803	- 54	- 7 712
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	- 156	- 6	24	0	- 138
Actifs financiers au coût amorti - titres	**- 84**	**- 8**	**8**	**- 134**	**- 218**
- dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	0	0	0	0	0
- pertes attendues à 12 mois (S1)	- 1	- 1	0	1	- 1
- pertes attendues à terminaison (S2)	- 2	0	1	1	0
- pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	- 81	- 7	7	- 136	- 217
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financier en JVCP - titres de dettes	**- 16**	**- 11**	**8**	**0**	**- 20**
- dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	0	0	0	0	0
- pertes attendues à 12 mois (S1)	- 15	- 11	8	0	- 19
- pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0
- pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	- 1	0	0	0	- 1
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Total	**- 10 397**	**- 2 489**	**2 696**	**- 166**	**- 10 357**

NOTE 6 - ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

6a - Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2019				31.12.2018			
	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total
Titres	**11 376**	**800**	**7 145**	**19 321**	**10 478**	**880**	**6 889**	**18 247**
- Effets publics	941	323	15	1 279	774	385	16	1 175
- Obligations et autres titres de dettes	9 788	477	1 836	12 101	9 158	495	1 967	11 620
. Cotés	*9 788*	*137*	*409*	*10 334*	*9 135*	*159*	*606*	*9 900*
. Non cotés	*0*	*340*	*1 427*	*1 767*	*23*	*336*	*1 361*	*1 720*
dont OPC	*1*		*1 414*	*1 415*	*30*		*1 597*	*1 627*
- Actions et autres instruments de capitaux propres	647		4 135	4 782	546		3 705	4 251
. Cotés	*647*		*1 221*	*1 868*	*546*		*1 076*	*1 622*
. Non cotés	*0*		*2 914*	*2 914*	*0*		*2 629*	*2 629*
- Titres immobilisés			1 159	1 159			1 201	1 201
. Titres de participations			*419*	*419*			*440*	*440*
. Autres titres détenus à long terme			*369*	*369*			*293*	*293*
. Parts dans les entreprises liées			*341*	*341*			*433*	*433*
. Autres titres immobilisés			*30*	*30*			*35*	*35*
Instruments dérivés	**3 691**			**3 691**	**3 797**			**3 797**
Prêts et créances	**12 163**	**9**	**1**	**12 173**		**17**	**1**	**18**
dont pensions	*12 163*	*0*		*12 163*		*0*		*0*
TOTAL	**27 230**	**809**	**7 146**	**35 185**	**14 275**	**897**	**6 890**	**22 062**

L'exposition maximale au risque de crédit sur actifs classés en juste valeur par résultat sur option s'élève à 818 millions d'euros sur l'exercice.

6b - Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2019	31.12.2018
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	19 536	4 947
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	686	484
TOTAL	**20 222**	**5 431**

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

	31.12.2019	31.12.2018
Vente à découvert de titres	979	1 227
- Effets publics	0	3
- Obligations et autres titres de dettes	357	585
- Actions et autres instruments de capitaux propres	622	639
Dettes représentatives des titres donnés en pension[1]	15 085	0
Instruments dérivés de transaction	3 467	3 715
Autres passifs financiers détenus à des fins de transaction	5	5
TOTAL	**19 536**	**4 947**

(1) Le changement de modèle de gestion d'une partie des pensions a conduit le groupe à classer les opérations initiées à compter du 1er janvier 2019 dans le portefeuille à la juste valeur par résultat. Ce changement ne concerne que les opérations présentant une stratégie de trading ou visant à refinancer un book de trading. Les opérations de banking book restent logées dans le portefeuille au coût amorti (3a et 3b).

Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat

	31.12.2019			31.12.2018		
	Valeur Comptable	Montant dû à l'échéance	Écart	Valeur Comptable	Montant dû à l'échéance	Écart
Titres émis	679	669	10	476	490	- 14
Dettes subordonnées	0	0	0	0	0	0
Dettes interbancaires	2	2	0	2	2	0
Dettes envers la clientèle	5	5	0	6	6	0
Total	**686**	**676**	**10**	**484**	**498**	**- 14**

6c - Analyse des instruments dérivés de transaction

Instruments dérivés de transaction	31.12.2019			31.12.2018 retraité[1]		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Instrument de taux	**304 002**	**2 406**	**2 211**	**329 717**	**2 431**	**2 361**
Swaps	169 583	2 250	1 952	82 039	2 022	2 215
Autres contrats fermes	97 408	2	1	212 430	6	4
Options et instruments conditionnels	37 011	154	258	35 248	403	142
Instrument de change	**124 159**	**1 030**	**848**	**126 510**	**989**	**888**
Swaps	88 135	40	38	89 317	37	44
Autres contrats fermes[1]	10 688	915	741	9 310	846	740
Options et instruments conditionnels	25 336	75	71	27 883	106	105
Autres que taux et change	**27 007**	**255**	**408**	**27 350**	**377**	**466**
Swaps	11 057	112	171	10 668	93	130
Autres contrats fermes	11 014	12	101	8 401	15	90
Options et instruments conditionnels	4 936	131	136	8 281	269	246
Total	**455 168**	**3 691**	**3 467**	**483 517**	**3 797**	**3 716**

Les *swaps* sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont collatéralisés ou avec une courbe BOR dans le cas inverse.
Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe Bor. L'écart résultant de la différence de courbe de valorisation entre les élements couverts et de couverture est comptabilisé en inefficacité.
Par ailleurs, la valeur des dérivés tient compte du risque de contrepartie.

(1) Afin d'améliorer les données utilisées dans le reporting FINREP, une revue du plan de compte a été effectuée par le groupe. Cette revue a abouti à la création de nouveaux comptes de notionnels et au reclassement de certains comptes, de la catégorie transaction vers la catégorie couverture. Le montant publié du notionnel au 31 décembre 2018 s'élevait à 283 811millions d'euros et a été retraité en conséquence.

NOTE 7 - COUVERTURE

7a - Instruments dérivés de couverture

	31.12.2019			31.12.2018 retraité[1]		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Instruments dérivés de couverture						
Couverture de *Fair Value Hedge*	324 361	3 568	3 444	282 199	3 408	2 872
Swaps	106 335	3 572	3 437	103 526	3 414	2 869
Autres contrats fermes	215 896	0	0	175 865	0	0
Options et instruments conditionnels	2 130	- 4	7	2 808	- 6	3
Couverture de *Cash Flow Hedge*	746	0	25	683	1	22
Swaps	746	0	25	683	1	22
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	0	0	0	0	0	0
Total	**325 107**	**3 568**	**3 469**	**282 882**	**3 409**	**2 894**

- L'inefficacité constatée en résultat impacte positivement les comptes (- 27 M€ comptabilisés dans le poste « Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ») (Cf. note 22).
- Le montant de réévaluation des instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie recyclé en résultat n'est pas significatif.

Les *swaps* sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont collatéralisés ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe Bor. L'écart résultant de la différence de courbe de valorisation entre les élements couverts et de couverture est comptabilisé en inefficacité.
Par ailleurs, la valeur des dérivés tient compte du risque de contrepartie.

(1) Afin d'améliorer les données utilisées dans le reporting FINREP, une revue du plan de compte a été effectuée par le groupe.Cette revue a abouti à la création de nouveaux comptes de notionnels et au reclassement de certains comptes, de la catégorie transaction vers la catégorie couverture. Le montant publié du notionnel au 31 décembre 2018 s'élevait à 104 484 millionsd'euros et a été retraité en conséquence.

Échéancier de la valeur nominale des instruments dérivés de couverture

	Moins de 3 mois	De 3 mois à moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	31.12.2019
Instruments dérivés de couverture					
Couverture de *Fair Value Hedge*	10 138	31 876	151 560	130 787	324 361
Swaps	5 038	19 743	46 844	34 710	106 335
Autres contrats fermes	5 028	11 815	103 339	95 714	215 896
Options et instruments conditionnels	72	318	1 377	363	2 130
Couverture de *Cash Flow Hedge*	91	179	176	300	746
Swaps	91	179	176	300	746
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	0	0	0	0	0
Total	**10 229**	**32 055**	**151 736**	**131 087**	**325 107**

	Moins de 3 mois	De 3 mois à moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	31.12.2018
Instruments dérivés de couverture					
Couverture de *Fair Value Hedge*	8 261	19 492	88 371	94 694	210 818
Swaps	6 862	12 759	54 592	29 313	103 526
Autres contrats fermes	1 327	6 516	31 976	64 665	104 484
Options et instruments conditionnels	72	217	1 803	716	2 808
Couverture de *Cash Flow Hedge*	0	202	182	299	683
Swaps	0	202	182	299	683
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	0	0	0	0	0
Total	**8 261**	**19 694**	**88 553**	**94 993**	**211 501**

7b - Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux

	31.12.2019	31.12.2018	Variation
Juste valeur du risque de taux d'intérêt par portefeuilles			
. d'actifs financiers	2 967	1 518	95,45 %
. de passifs financiers	281	88	219,32 %

7c - Éléments micro - couverts en *Fair Value Hedge*

Éléments couverts à l'Actif

	31.12.2019				31.12.2018			
	Valeur au bilan	Dont réévaluation liée à la couverture	Dont réévaluation de l'exercice	Cumul des ajustements de JV restant au bilan (élément couvert qui a cessé d'être ajusté)	Valeur au bilan	Dont réévaluation liée à la couverture	Dont réévaluation de l'exercice	Cumul des ajustements de JV restant au bilan (élément couvert qui a cessé d'être ajusté)
Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	282	0	0	0	443	0	0	0
Prêts et créances clientèle au coût amorti	129 839	2 078	17	0	155 753	1 190	- 3	53
Titres au coût amorti	1 972	105	37	0	1 589	72	- 20	3
Actifs financiers à la JVCP	23 792	960	38	0	20 109	163	31	0
Total	**155 885**	**3 143**	**92**	**0**	**177 894**	**1 425**	**8**	**56**

Éléments couverts au Passif

	31.12.2019				31.12.2018			
	Valeur au bilan	Dont réévaluation liée à la couverture	Dont réévaluation de l'exercice	Cumul des ajustements de JV restant au bilan (élément couvert qui a cessé d'être ajusté)	Valeur au bilan	Dont réévaluation liée à la couverture	Dont réévaluation de l'exercice	Cumul des ajustements de JV restant au bilan (élément couvert qui a cessé d'être ajusté)
Dettes représentées par un titre	70 753	2 010	111	0	65 424	1 520	- 27	0
Dettes envers les établissements de crédit	14 909	930	2	0	15 434	828	2	0
Dettes envers la clientèle	45 382	28	4	0	45 048	8	0	0
Total	**131 044**	**2 968**	**117**	**0**	**125 906**	**2 356**	**- 25**	**0**

L'inefficacité globale constatée en résultat impacte négativement les comptes (- 27 M€ comptabilisés dans le poste « Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ») (Cf. note 22).

NOTE 8 - PLACEMENTS/ACTIFS ET PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE (IAS 39)

8a - Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques

	31.12.2019	31.12.2018	Variation
Actifs financiers			
Juste valeur par résultat	57 118	49 962	14,3 %
- Transaction	0	0	0,0 %
- Juste valeur sur option - titres de dettes	11 849	10 951	8,2 %
- Juste valeur sur option - instruments de capitaux propres	45 269	39 011	16,0 %
Disponibles à la vente	109 835	101 139	8,6 %
- Effets publics et valeurs assimilées	27 141	27 575	- 1,6 %
- Obligations et autres titres de dettes	64 511	59 248	8,9 %
- Actions et autres instruments de capitaux propres	16 061	12 535	28,1 %
- Participations, parts entreprises liées et ATDLT	2 122	1 781	19,1 %
Prêts et créances	6 364	3 522	80,7 %
Détenus jusqu'à l'échéance	9 063	11 988	- 24,4 %
Sous total actifs financiers	**182 380**	**166 611**	**9,5 %**
Immeubles de placement	**3 854**	**3 724**	**3,5 %**
Parts de réassureurs dans les provisions techniques et autres actifs	**1 239**	**1 221**	**1,3 %**
Total	**187 473**	**171 556**	**9,3 %**

La juste valeur des immeubles comptabilisés au coût amorti est de 5 089 millions d'euros au 31.12.2019.

8b - Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance

	31.12.2019	31.12.2018	Variation
Provisions techniques des contrats d'assurance			
Vie	133 217	124 548	7,0 %
Non vie	4 915	4 235	16,1 %
Unités de compte	27 075	22 971	17,9 %
Autres	480	463	3,7 %
TOTAL	**165 687**	**152 217**	**8,8 %**
Dont participation aux bénéfices différée passive	20 909	14 355	45,7 %
Participation aux bénéfices différée active	0	0	0,0 %
Part des réassureurs dans les provisions techniques	541	436	24,1 %
Provisions techniques nettes	**165 146**	**151 781**	**8,8 %**
Passifs financiers			
Juste valeur par résultat	**7 421**	**6 110**	**21,5 %**
- Transaction	115	102	12,7 %
- Juste valeur sur option	7 306	6 008	21,6 %
Instruments dérivés de couverture	0	0	0,0 %
Dettes envers les établissements de crédit	1 178	1 463	- 19,5 %
Dettes représentées par un titre	0	0	0,0 %
Dettes subordonnées	150	151	- 0,7 %
Sous-total	**8 749**	**7 724**	**13,3 %**
Autres passifs	**6 374**	**3 447**	**84,9 %**
Total Passifs financiers	**15 123**	**11 171**	**35,4 %**
Total Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	**180 810**	**163 388**	**10,7 %**

NOTE 9 - HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR AU BILAN

31.12.2019	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers IFRS 9				
Juste valeur par capitaux propres	36 572	4 904	1 613	43 089
- Effets publics et valeurs assimilées	14 280	670	0	14 950
- Obligations et autres titres de dettes	21 870	4 223	1 000	27 093
- Actions et autres instruments de capitaux propres	122	10	12	144
- Participations et ATDLT	301	0	538	839
- Parts entreprises liées	0	0	63	63
Transaction / JVO /Autres	11 681	18 003	5 501	35 185
- Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	688	201	52	941
- Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	323	0	0	323
- Effets publics et valeurs assimilées - Autres JVPR	16	0	0	16
- Obligations et autres titres de dettes - Transaction	8 079	1 510	199	9 788
- Obligations et autres titres de dettes - Juste valeur sur option	73	0	404	477
- Obligations et autres titres de dettes - Autres JVPR	510	1 063	263	1 836
- Actions et autres instruments de capitaux propres - Transaction	647	0	0	647
- Actions et autres instruments de capitaux propres - Autres JVPR	1 228	0	2 906	4 134
- Participations et ATDLT - Autres JVPR	1	1	786	788
- Parts entreprises liées - Autres JVPR	0	0	371	371
- Prêts et créances sur établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	2	0	2
- Prêts et créances sur établissements de crédit -Autre JVPR	0	0	0	0
- Prêts et créances sur la clientèle - Juste valeur sur option	0	7	0	7
- Prêts et créances sur la clientèle - Autres JVPR	0	1	0	1
- Prêts et créances sur la clientèle - Transaction	0	12 163	0	12 163
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	115	3 056	520	3 691
Instruments dérivés de couverture	0	3 566	2	3 568
Total	**48 253**	**26 473**	**7 116**	**81 842**
Actifs financiers IAS39 - Placements des activités d'assurance				
Juste valeur par résultat	35 213	16 050	5 845	57 118
- Transaction	0	0	0	0
- Juste valeur sur option - titres de dettes	1 999	9 075	775	11 849
- Juste valeur sur option - instruments de capitaux propres	33 213	6 986	5 070	45 269
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0
Actifs disponibles à la vente	101 589	5 249	2 997	109 835
- Effets publics et valeurs assimilées	26 936	205	0	27 141
- Obligations et autres titres de dettes	60 684	2 027	1 800	64 511
- Actions et autres instruments de capitaux propres	12 970	3 017	74	16 061
- Participations, parts entreprises liées et ATDLT	999	0	1 123	2 122
Total	**136 802**	**21 299**	**8 842**	**166 953**

31.12.2019	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Passifs financiers IFRS 9				
Transaction / JVO	125	19 634	463	20 222
- Dettes envers les établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	2	0	2
- Dettes envers la clientèle - Juste valeur sur option	0	5	0	5
- Dettes représentées par un titre - Juste valeur sur option	0	679	0	679
- Dettes subordonnées - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	125	3 863	463	4 451
- Dettes - Transaction	0	15 085	0	15 085
Instruments dérivés de couverture	0	3 449	20	3 469
Total	**125**	**23 053**	**483**	**23 691**
Passifs financiers relatifs aux contrats des activités d'assurance IAS 39				
Juste valeur par résultat	1	7 420	0	7 421
- Transaction	1	114	0	115
- Juste valeur sur option	0	7 306	0	7 306
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0
Total	**1**	**7 420**	**0**	**7 421**

Il n'y a pas de transfert entre les niveaux 1 et 2 dont le montant est supérieur à 10 % du montant de la ligne « Total » pour la catégorie d'actif ou de passif concerné.

- Niveau 1 : cours coté sur un marché actif.
- Niveau 2 : cours de marchés actifs pour des instruments semblables et techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables.
- Niveau 3 : valorisation sur la base de modèles internes contenant des données non observables significatives.

Hiérarchie de la Juste Valeur - Détail du niveau 3

31.12.2019	Ouverture	Achats	Émissions	Ventes	Remboursements	Transferts	Gains et pertes en résultat	Gains et pertes en capitaux propres	Autres mouvements	Clôture
Actifs financiers IFRS 9										
Actions et autres instruments de capitaux propres - Autres JVPR	2 455	557	0	- 386	- 14	0	291	0	3	2 906

NOTE 10 - COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

31.12.2019				MONTANTS LIÉS NON COMPENSÉS AU BILAN			
	Montant brut des actifs financiers	Montant brut des passifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus en garantie	Trésorerie reçue (cash collatéral)	Montant net
Actifs financiers							
Dérivés	10 729	- 3 483	7 246	- 2 356	0	- 4 640	250
Pensions	22 159	0	22 159	- 206	- 16 579	- 155	5 218
Total	**32 888**	**- 3 483**	**29 405**	**- 2 562**	**- 16 579**	**- 4 795**	**5 468**

31.12.2019				MONTANTS LIÉS NON COMPENSÉS AU BILAN			
	Montant brut des passifs financiers	Montant brut des actifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers donnés en garantie	Trésorerie versée (cash collatéral)	Montant net
Passifs financiers							
Dérivés	10 521	- 3 483	7 038	- 2 356	0	- 3 536	1 145
Pensions	42 735	0	42 735	- 206	- 34 981	- 150	7 398
Total	**53 256**	**- 3 483**	**49 773**	**- 2 562**	**- 34 981**	**- 3 686**	**8 544**

31.12.2018				MONTANTS LIÉS NON COMPENSÉS AU BILAN			
	Montant brut des actifs financiers	Montant brut des passifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus en garantie	Trésorerie reçue (cash collatéral)	Montant net
Actifs financiers							
Dérivés	8 792	- 1 586	7 206	- 1 719	0	- 3 518	1 969
Pensions	20 668	0	20 668	- 358	- 19 942	- 177	191
Total	**29 460**	**- 1 586**	**27 874**	**- 2 077**	**- 19 942**	**- 3 695**	**2 160**

31.12.2018				MONTANTS LIÉS NON COMPENSÉS AU BILAN			
	Montant brut des passifs financiers	Montant brut des actifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers donnés en garantie	Trésorerie versée (cash collatéral)	Montant net
Passifs financiers							
Dérivés	8 297	- 1 586	6 711	- 1 750	0	- 3 307	1 654
Pensions	44 718	0	44 718	- 359	- 43 551	- 798	10
Total	**52 987**	**- 1 586**	**51 429**	**- 2 109**	**- 43 551**	**- 4 105**	**1 664**

Ces informations, requises par un amendement à IFRS 7, ont pour but de permettre la comparabilité avec le traitement applicable selon les principes comptables généralement admis aux États-Unis (US GAAP), moins restrictifs que les normes IFRS.
Les montants figurant dans la 2e colonne correspondant à la compensation comptable, selon IAS 32, pour les opérations passant en chambre.
La colonne « impact des conventions-cadre de compensation » correspond aux encours de transactions relevant de contrats exécutoires mais ne faisant pas l'objet d'une compensation comptable. Cela concerne notamment les opérations pour lesquels le droit à compenser s'exerce en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de la faillite d'une des parties aux contrats. Sont concernés les dérivés et les pensions, traités ou non via des chambres de compensation.
La colonne « instruments financiers reçus/donnés en garantie » comprend les collatéraux échangés sous forme de titres à leur valeur de marché.
La colonne « trésorerie reçue/versée (cash collatéral) » inclut les dépôts de garantie reçus ou donnés en contrepartie des valeurs de marchés positives ou négatives des instruments financiers. Ils sont comptabilisés au bilan dans les comptes d'actifs ou passifs divers.

NOTE 11 - IMPÔTS

11a - Impôts courants

	31.12.2019	31.12.2018
Actif (par résultat)	2 107	2 365
Passif (par résultat)	1 028	887

Suite à l'application depuis le 1er janvier 2019 d'IFRIC 23 – Incertitude relative aux traitements fiscaux, le groupe a reclassé 150 millions d'euros du poste « provisions » (note 17a) vers le poste « Impôts courants » (note 11a).

11b - Impôts différés

	31.12.2019	31.12.2018
Actif (par résultat)	1 499	1 536
Actif (par capitaux propres)	356	271
Passif (par résultat)	704	685
Passif (par capitaux propres)	785	497

Répartition des impôts différés par grandes catégories

	31.12.2019		31.12.2018	
	Actif	Passif	Actif	Passif
. Reports fiscaux déficitaires	9	0	12	0
. Différences temporaires sur	2 331	1 974	2 047	1 434
- réévaluation des instruments financiers (hors assurance)	663	1 066	482	681
- activité assurance	57	181	75	169
- provisions	1 048	0	1 063	1
- réserve latente de location financement	0	421	0	379
- résultats des sociétés transparentes	0	0	0	0
- autres décalages temporaires	563	306	426	204
. Compensation	- 485	- 485	- 252	- 252
Total des actifs et passifs d'impôts différés	**1 855**	**1 489**	**1 807**	**1 182**

Les impôts différés sont calculés selon le prinicpe du report variable.

NOTE 12 - COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

12a - Comptes de régularisation et actifs divers

	31.12.2019	31.12.2018
Comptes de régularisation actif		
Valeurs reçues à l'encaissement	624	635
Comptes d'ajustement sur devises	392	282
Produits à recevoir	701	688
Comptes de régularisation divers	4 427	4 285
Sous-total	**6 144**	**5 890**
Autres actifs		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	184	202
Débiteurs divers	4 658	4 548
Stocks et assimilés	55	48
Autres emplois divers	53	84
Sous-total	**4 950**	**4 882**
Total	**11 094**	**10 772**

12b - Comptes de régularisation et passifs divers

	31.12.2019	31.12.2018
Comptes de régularisation passif		
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	441	435
Comptes d'ajustement sur devises	144	94
Charges à payer	1 904	1 864
Produits constatés d'avance	1 891	1 990
Comptes de régularisation divers	6 379	6 610
Sous-total	**10 759**	**10 993**
Autres passifs		
Obligations locatives - Immobilier (1)	852	0
Obligations locatives - Autres (1)	30	0
Comptes de règlement sur opérations sur titres	787	735
Versements restant à effectuer sur titres	223	336
Créditeurs divers	2 503	2 608
Sous-total	**4 395**	**3 679**
Total	**15 154**	**14 672**

(1) À compter du 1er janvier 2019, en application de la norme IFRS 16 « Contrats de location », le groupe a comptabilisé dans la rubrique « Autres passifs » une dette locative représentative de l'obligation de paiements des loyers.

12c - Actifs/passifs non courants destinés à être cédés

En application d'IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », sont classés en « Gains & pertes nets d'impôts sur activités en cours de cession » :
- En 2019 : l'impact en résultat concerne le groupe La Française. Au bilan figure également Nord Europe Life Luxembourg.
- En 2018 : l'impact en résultat concerne des entités du groupe La Française. Au bilan, figure également le groupe Leasecom.

12d - Obligations locatives par durée résiduelle

	d ≤ 1 an	1 an < d ≤ 3 ans	3 ans < d ≤ 6 ans	6 ans < d ≤ 9 ans	d > 9 ans	TOTAL
Obligations locatives	207	190	**207**	**174**	**103**	**881**
- Immobilier	194	175	**206**	**174**	**103**	**852**
- Autres	13	15	1	0	0	29

NOTE 13 - PARTICIPATION DANS LES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE

13a - Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence

31.12.2019	Pays	% intérêt	Valeur de MEE	QP de résultat net	Dividendes reçus(1)	JV de la participation (si cotée)
Entités sous influence notable						
Banque de Tunisie	TUNISIE	35	172	9	5	180
LYF S.A. (ex Fivory)	FRANCE	45	- 9	- 13	0	NC*
New Port	FRANCE	30	34	2	0	0
Younited Credit	FRANCE	22	18	- 3	0	0
Groupe Cholet-Dupont	FRANCE	34	16	3	1	NC*
Astree	TUNISIE	30	14	1	1	19
Royale Marocaine d'Assurance (ex RMA Watanya)**	MAROC	NA	130	17	12	NC*
Autres		0	- 116	- 23	1	0
Total (1)			**259**	**- 7**	**20**	
Coentreprises						
Banque Casino	FRANCE	50	75	7	-	NC*
Euro Automatic Cash	ESPAGNE	50	8	- 11	-	NC*
Bancas	FRANCE	50	1	-	-	NC*
Total (2)			**84**	**- 4**	**-**	
Total (1)*(2)			**343**	**- 11**	**20**	

(1) En trésorerie et en actions.
** NC : non cotée.*
*** Sortie de périmètre de RMA en 2019 suite à la cession des titres détenus par le GACM.*

31.12.2018	Pays	% intérêt	Valeur de MEE	QP de résultat net	Dividendes reçus[1]	JV de la participation (si cotée)
Entités sous influence notable						
Banque Marocaine du Commerce Extérieur (BMCE) **	MAROC	NA	-	56	19	-
Banque de Tunisie	TUNISIE	34	160	16	6	171
LYF S.A. (ex Fivory)	FRANCE	46	8	- 1	-	NC*
New Port	FRANCE	31	31	2	-	
Younited credit	FRANCE	26	10	- 4	-	
Groupe Cholet-Dupont	FRANCE	34	14	1	1	NC*
Astree	TUNISIE	30	14	1	1	19
Royale Marocaine d'Assurance (ex RMA Watanya)	MAROC	22	130	17	12	NC*
Autres		-	41	- 34	7	0
Total[1]			**408**	**54**	**46**	
Coentreprises						
Banque Casino	FRANCE	50	55	5	-	NC*
Bancas	FRANCE	50	1	-	-	NC*
Total[2]			**56**	**5**	**-**	
Total[1]*[2]			**464**	**59**	**46**	

(1) En trésorerie et en actions.
** NC : non cotée.*
*** Sortie de périmètre de BMCE en 2018 suite à la perte de l'influence notable.*

13b - Données des principales entreprises mises en équivalence

31.12.2019	Total bilan	PNB/CA	RBE	Résultat net	OCI	Capitaux propres en devise
Entités sous influence notable						
Banque de Tunisie [2]	5 999	328	161	111	NC*	839
Royale Marocaine d'Assurance (ex RMA Watanya) [1]	333 002	18 604	4 264	973	3 800	6 194
Groupe Cholet Dupont	303	28	12	9	-	49
Astrée Assurance [2]	607	131	59	52	21	185
Coentreprises						
Banque Casino	1 427	164	79	14	0	151

(1) Données financières individuelles en devise locale (Dirham Marocain).
(2) Données financières individuelles en devise locale (Dinar Tunisien).
** NC : non communiqué.*

31.12.2018	Total bilan	PNB/CA	RBE	Résultat net	OCI	Capitaux propres en devise
Entités sous influence notable						
Banque de Tunisie [2]	5 279	269	164	136	NC*	801
Royale Marocaine d'Assurance (ex RMA Watanya) [1]	351 720	18 695	4 630	1 119	3 691	6 558
Groupe Cholet Dupont	278	23	7	4	-	42
Astrée Assurance [2]	525	122	22	17	55	179
Coentreprises						
Banque Casino	1 198	136	63	9	0	112

NOTE 14 - IMMEUBLES DE PLACEMENT

	31.12.2018	Augmentation	Diminution	Autres	31.12.2019
Coût historique	436	149	- 33	103	656
Amortissement et dépréciation	- 163	- 13	7	6	- 163
Montant net	**273**	**136**	**- 26**	**109**	**493**

La juste valeur des immeubles comptabilisés au coût est de 786 millions d'euros au 31.12.2019.

NOTE 15 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

15a - Immobilisations corporelles

	31.12.2018	Augmentation	Diminution	Autres	31.12.2019
Coût historique					
Terrains d'exploitation	623	9	- 9	1	624
Constructions d'exploitation	6 106	260	- 163	12	6 215
Droits d'utilisation - Immobilier [1]	0	111	- 34	942	1 019
Droits d'utilisation - Autres [2]	0	0	0	42	42
Autres immobilisations corporelles	3 316	438	- 357	- 85	3 312
Total	**10 045**	**818**	**- 563**	**912**	**11 212**
Amortissement et dépréciation					
Terrains d'exploitation	- 8	- 2	0	0	- 10
Constructions d'exploitation	- 3 901	- 223	121	- 8	- 4 011
Droits d'utilisation - Immobilier [3]	0	- 162	4	- 8	- 166
Droits d'utilisation - Autres	0	- 13	0	0	- 13
Autres immobilisations corporelles	- 2 526	- 244	157	0	- 2 613
Total	**- 6 435**	**- 644**	**282**	**- 16**	**- 6 813**
Montant net	**3 610**	**174**	**- 281**	**896**	**4 400**

(1) Dont 933 millions d'euros d'impact de première application de la norme IFRS16.
(2) Dont 42 millions d'euros d'impact de première application de la norme IFRS16.
(3) Dont 8 millions d'euros d'impact de première application de la norme IFRS16.

Dont immeubles loués en location financement

	31.12.2018	Augmentation	Diminution	Autres	31.12.2019
Valeur comptable brute	141	0	0	0	141
Amortissements et dépréciations	- 27	- 2	0	0	- 27
Total	**114**	**- 2**	**0**	**0**	**114**

15b - Immobilisations incorporelles

	31.12.2018	Augmentation	Diminution	Autres	31.12.2019
Coût historique					
. Immobilisations générées en interne	480	40	- 1	22	541
. Immobilisations acquises	2 847	228	- 154	- 4	2 917
- logiciels	1 012	43	- 110	9	954
- autres [1]	1 835	185	- 44	- 13	1 963
Total	**3 327**	**268**	**- 155**	**18**	**3 458**
Amortissement et dépréciation					
. Immobilisations générées en interne	- 359	- 54	1	- 1	- 413
. Immobilisations acquises	- 1 802	- 126	114	- 20	- 1 834
- logiciels	- 917	- 41	108	- 1	- 851
- autres [2]	- 885	- 85	6	- 19	- 983
Total	**- 2 161**	**- 180**	**115**	**- 21**	**- 2 247**
Montant net	**1 165**	**88**	**- 40**	**- 2**	**1 211**

NOTE 16 - ÉCART D'ACQUISITION

	31.12.2018	Augmentation	Diminution	Autres	31.12.2019
Écart d'acquisition brut	5 372	8	- 1	27	5 406
Dépréciations	- 509	0	0	0	- 509
Écart d'acquisition net	**4 863**	**8**	**- 1**	**27**	**4 897**

FILIALES	Valeur de l'EA au 31.12.2018	Augmentation	Diminution	Variation dépréciation	Autres	Valeur de l'EA au 30.06.2019
Targobank Allemagne	2 851					2 851
Groupe CIC	515					515
Groupe Cofidis	466					466
dont Cofidis Participations	*457*					*457*
dont Cofidis SGPS	*0*					*0*
dont Cofidis Italie	*9*					*9*
Targobank Espagne	0					0
Groupe La Française	178				- 2	175
Procapital	63					63
Arkéa Direct Bank (ex Fortunéo)	166					166
Monext	100					100
Factofrance SAS	68					68
EI Télécom	78					78
Heller Gmbh et Targo Leasing Gmbh	0					0
Amgen Seguros Generales Compañía de Seguros y Reaseguros SA	53					53
CFCAL Banque	38					38
Leasecom	0					0
Leetchi	26					26
Keytrade Bank (ex Fortuneo Belgium)	94					94
Veritas Portfolio	8	8				17
Budget Insight		28				28
Autres	159					159
Total	**4 863**	**37**	**0**	**0**	**- 2**	**4 897**

NOTE 17 - PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS

17a - Provisions

	31.12.2018	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations	31.12.2019
Provisions pour risques	**520**	**254**	**- 98**	**- 243**	**55**	**488**
Sur engagements de garantie	223	107	- 7	- 95	2	230
dont pertes attendues à 12 mois (S1)	*37*	*24*	*0*	*- 19*	*0*	*42*
dont pertes attendues à terminaison (S2)	*40*	*27*	*0*	*- 27*	*0*	*39*
Sur engagements de financement	107	88	0	- 78	0	115
dont pertes attendues à 12 mois (S1)	*61*	*62*	*0*	*- 53*	*- 1*	*71*
dont pertes attendues à terminaison (S2)	*12*	*25*	*0*	*- 23*	*1*	*15*
Sur risques pays	0	0	0	0	0	0
Provision pour impôt	38	1	- 2	- 17	- 11	9
Provisions pour litiges	99	25	- 18	- 22	- 3	81
Provisions pour risques sur créances diverses	54	34	- 71	- 31	67	53
Autres provisions	**1 633**	**475**	**- 141**	**- 80**	**- 237**	**1 649**
Provision pour épargne logement	261	83	- 1	0	1	342
Provisions pour éventualité diverses	960	242	- 106	- 37	- 124	935
Autres provisions	412	150	- 34	- 43	- 112	372
Provisions pour engagements de retraite	**1 771**	**162**	**- 38**	**- 14**	**188**	**2 070**
Total	**3 924**	**891**	**- 277**	**- 337**	**6**	**4 207**

Suite à l'application depuis le 1er janvier 2019 d'IFRIC 23 – Incertitude relative aux traitements fiscaux, le groupe a reclassé 150 millions d'euros du poste « provisions » (note 17a) vers le poste « Impôts courants » (note 11a).

	31.12.2017	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations	31.12.2018
Provisions pour risques	**821**	**206**	**- 39**	**- 225**	**- 243**	**520**
Sur engagements de garantie	229	102	- 3	- 106	1	223
dont pertes attendues à 12 mois (S1)	37	21	1	- 21	- 1	37
dont pertes attendues à terminaison (S2)	49	27	- 2	- 34	0	40
Sur engagements de financement	113	54	- 4	- 57	1	107
dont pertes attendues à 12 mois (S1)	59	37	- 3	- 33	1	61
dont pertes attendues à terminaison (S2)	19	11	- 1	- 17	0	12
Sur risques pays	0	0	0	0	0	0
Provision pour impôt	49	4	- 10	- 5	0	38
Provisions pour litiges	146	25	- 20	- 48	- 5	98
Provisions pour risques sur créances diverses	284	21	- 2	- 9	- 240	54
Autres provisions	**1 234**	**443**	**- 99**	**- 45**	**100**	**1 633**
Provision pour épargne logement	230	35	0	- 4	0	261
Provisions pour éventualité diverses	638	295	- 79	- 24	130	960
Autres provisions	366	113	- 20	- 17	- 30	412
Provisions pour engagements de retraite	**1 765**	**104**	**- 40**	**- 17**	**- 41**	**1 771**
Total	**3 820**	**753**	**- 178**	**- 287**	**- 184**	**3 924**

Tableau des provisions PEL/CEL

	0 - 4 ans	4 - 10 ans	+ 10 ans	Total
Montant des encours collectés au titre des PEL sur la phase épargne	3 964	26 713	14 501	45 179
Montant des provisions sur PEL	39	197	105	340
Montant des encours collectés au titre des CEL sur la phase épargne				- 1 715
Montant des provisions sur CEL				0
Dotations Provisions EL				- 83
Reprises Provisions EL				1
Montant des encours de crédits en vie octroyés au titre des PEL/CEL				- 42
Montant des provisions sur prêts PEL/CEL				2

Dépots PEL hors gamme Capital

Engagements de retraite et avantages similaires

	31.12.2018	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres variations	31.12.2019
Engagements de retraite à prestations définies et assimilés hors caisses de retraite					
Indemnités de fin de carrière	1 122	102	- 40	225	1 409
Compléments de retraite	351	58	- 17	- 59	333
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	198	18	- 5	10	221
Total comptabilisé	**1 671**	**146**	**- 51**	**197**	**1 963**
Retraites complémentaires à prestations définies assurées par les caisses de retraite du groupe					
Engagements envers les salariés et retraités	23	0	- 1	- 5	17
Juste valeur des actifs					
Total comptabilisé	**23**	**0**	**- 1**	**- 5**	**17**
Autres engagements	**77**	**17**	**0**	**- 4**	**90**
Total comptabilisé	**77**	**17**	**0**	**- 4**	**90**
Total	**1 771**	**163**	**- 52**	**188**	**2 070**

	31.12.2017	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres variations	31.12.2018
Engagements de retraite à prestations définies et assimilés hors caisses de retraite					
Indemnités de fin de carrière	1 150	48	- 33	- 43	1 122
Compléments de retraite	341	39	- 19	- 10	351
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	192	11	- 5	0	198
Total comptabilisé	**1 683**	**98**	**- 57**	**- 53**	**1 671**
Retraites complémentaires à prestations définies assurées par les caisses de retraite du groupe					
Engagements envers les salariés et retraités	11	1	- 1	12	23
Juste valeur des actifs					
Total comptabilisé	**11**	**1**	**- 1**	**12**	**23**
Autres engagements	**71**	**6**	**0**	**0**	**77**
Total comptabilisé	**71**	**6**	**0**	**0**	**77**
Total	**1 765**	**105**	**- 58**	**- 41**	**1 771**

Régime à prestations définies : principales hypothèses actuarielles

	31.12.2019	31.12.2018
Taux d'actualisation [1]	0,62 % à 0,75 %	1,50 % à 1,63 %
Taux attendu d'augmentation des salaires	0,7 % à 3,88 %	0,66 % à 3,83 %

(1) Le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux long terme des emprunts du secteur privé, est estimé à partir de l'indice Iboxx.

Indemnités de fin de carrière

Variation de la dette actuarielle	31.12.2018	Charges d'intérêt	Coût des services rendus de la période	Coût des services passés	Cotisations-au régime	Écarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses démographiques	Écarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses financières	Paiement aux bénéficiaires	Effet des variations de change	Autres (regroupements d'entreprise, liquidation)	31.12.2019
Engagements	1 785	26	71	- 1	0	11	205	- 64	0	- 39	1992
Contrat d'assurance hors groupe et actifs gérés en externe	663	10	0	0	- 7	0	42	- 9	0	- 116	583
Provision	**1 122**	**16**	**71**	**- 1**	**7**	**11**	**162**	**- 55**	**0**	**77**	**1 409**

Variation de la dette actuarielle	31.12.2017	Charges d'intérêt	Coût des services rendus de la période	Coût des services passés	Cotisations-au régime	Écarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses démographiques	Écarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses financières	Paiement aux bénéficiaires	Effet des variations de change	Autres (regroupements d'entreprise, liquidation)	31.12.2018
Engagements	1 825	22	69	- 2	0	- 1	- 71	- 65	0	8	1 785
Contrat d'assurance hors groupe et actifs gérés en externe	674	5	0	- 1	25	0	- 27	- 14	0	0	663
Provision	**1 150**	**17**	**69**	**- 1**	**25**	**- 1**	**- 45**	**- 51**	**0**	**8**	**1 122**

Une variation de plus/moins 50 points de base du taux d'actualisation conduirait respectivement à une baisse de 123 M€/ une augmentation de 164 M€ de l'engagement.

Variations de la juste valeur des actifs du régime	31.12.2018	Effet de l'actualisation	Rendement des actifs du régime au- delà du produit d'intérêt	Cotisations au régime	Paiement aux bénéficiaires	Effet des variations de change	Autres (regroupements d'entreprise, liquidation)	31.12.2019
Juste valeur des actifs du régime	1 146	63	75	23	- 27	0	5	1 284

Variations de la juste valeur des actifs du régime	31.12.2017	Effet de l'actualisation	Rendement des actifs du régime au- delà du produit d'intérêt	Cotisations au régime	Paiement aux bénéficiaires	Effet des variations de change	Autres (regroupements d'entreprise, liquidation)	31.12.2018
Juste valeur des actifs du régime	1 125	- 14	33	74	- 45	0	- 27	1 146

	31.12.2019			
Détails de la juste valeur des actifs du régime	Titres de dettes	Instruments de capitaux propres	Immobilier	Autres
Actifs cotés sur un marché actif	75 %	12 %	0 %	8 %
Actifs non cotés sur un marché actif	1 %	0 %	2 %	3 %
Total	**76 %**	**12 %**	**2 %**	**11 %**

	31.12.2018			
Détails de la juste valeur des actifs du régime	Titres de dettes	Instruments de capitaux propres	Immobilier	Autres
Actifs cotés sur un marché actif	67 %	16 %	0 %	11 %
Actifs non cotés sur un marché actif	1 %	0 %	2 %	3 %
Total	**68 %**	**16 %**	**2 %**	**14 %**

Engagements de retraite à prestations définies	Duration moyenne*
Indemnités de fin de carrière	16,79

* *Hors entités étrangères du groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale.*

17b - Passifs éventuels

Néant.

NOTE 18 - RÉSERVES LIÉES AU CAPITAL ET RÉSERVES

18a - Capitaux propres part du groupe (hors résultat et gains et pertes latents)

	31.12.2019	31.12.2018
. Capital et réserves liées au capital	10 822	10 331
- Capital	10 791	10 300
- Prime d'émission, apport, fusion, scission, conversion	31	31
. Réserves consolidées	43 023	39 507
- Réserve légale	0	0
- Réserves statutaires et contractuelles	0	0
- Réserves réglementées	9	11
- Autres réserves (dont effets liés à la première application)	42 865	39 397
- dont résultat de cession sur instruments de capitaux propres	- 40	- 3
- Report à nouveau	149	99
Total	**53 845**	**49 838**

18b - Gains ou pertes latents ou différés

	31.12.2019	31.12.2018
Gains ou pertes latents ou différés* liés aux :		
- placements des activités d'assurance (actifs disponibles à la vente)	1 788	1 126
- actifs financiers en JVCPR - instruments de dettes	22	7
- actifs financiers en JVCPNR - instruments de capitaux propres	204	69
- dérivés de couverture (CFH)	- 11	- 11
- risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO	- 1	5
- Autres	- 476	- 371
Total	**1 526**	**825**

* *Soldes net d'IS et après traitement de la comptabilité reflet.*

18 c - Entités intégrées globalement ayant des minoritaires significatifs

31.12.2019	Part des intérêts minoritaires dans les comptes consolidés				Informations financières relatives à l'entité intégrée globalement*			
	Pourcentage d'intérêt	Résultat net revenant aux minoritaires	Montant dans les capitaux propres des intérêts minoritaires	Dividendes versés aux minoritaires	Total bilan	Résultat net	Réserves latentes	PNB
Groupe Cofidis	69,30 %	62	479	0	14 911	214	- 6	1 355

* *Montants avant élimination des comptes et opérations réciproques.*

31.12.2018	Part des intérêts minoritaires dans les comptes consolidés				Informations financières relatives à l'entité intégrée globalement*			
	Pourcentage d'intérêt	Résultat net revenant aux minoritaires	Montant dans les capitaux propres des intérêts minoritaires	Dividendes versés aux minoritaires	Total bilan	Résultat net	Réserves latentes	PNB
Groupe Cofidis	70,63 %	59	442	0	13 191	212	- 2	1 295

* *Montants avant élimination des comptes et opérations réciproques.*

NOTE 19 - ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

Engagements donnés	31.12.2019	31.12.2018
Engagements de financement	**86 523**	**81 625**
Engagements en faveur d'établissements de crédit	957	1 226
Engagements en faveur de la clientèle	85 566	80 399
Engagements de garantie	**27 430**	**26 038**
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	4 609	4 680
Engagements d'ordre de la clientèle	22 821	21 358
Engagements sur titres	**3 076**	**4 135**
Titres acquis avec faculté de reprise	0	0
Autres engagements donnés	3 076	4 135

Engagements reçus	31.12.2019	31.12.2018
Engagements de financement	**24 644**	**25 030**
Engagements reçus d'établissements de crédit	24 637	25 022
Engagements reçus de la clientèle	7	8
Engagements de garantie	**127 207**	**121 732**
Engagements reçus d'établissements de crédit	56 395	53 923
Engagements reçus de la clientèle	70 812	67 809
Engagements sur titres	**2 772**	**3 113**
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise	0	0
Autres engagements reçus	2 772	3 113

Titres et valeurs donnés en pension	31.12.2019	31.12.2018
Actifs donnés en pension	41 846	44 772
Passifs associés	42 726	44 677

Autres actifs donnés en garantie de passif	31.12.2019	31.12.2018
Titres prêtés	201	274
Dépôts de garantie sur opérations de marché	5 166	5 168
Total	**5 367**	**5 442**

Pour son activité de refinancement, le groupe procède à la mise en pension de titres de dettes et/ou de capitaux propres. Elle se traduit par le transfert de la propriété de titres que le bénéficiaire peut à son tour prêter. Les coupons ou dividendes bénéficient à l'emprunteur. Ces opérations sont soumises à appels de marge et le groupe est exposé à la non restitution des titres.

Les autres actifs donnés en garantie de passifs concernent les dérivés pour lesquels sont versés des appels de marge lorsque leur juste valeur est négative. Ces montants comprennent les marges initiales et celles versées ultérieurement.

2. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

NOTE 20 - INTÉRÊTS ET PRODUITS/CHARGES ASSIMILÉS

	31.12.2019		31.12.208 retraité	
	Produits	Charges	Produits	Charges
. Établissements de crédit & banques centrales[1]	559	- 711	513	- 743
. Clientèle	11 996	- 2 935	11 797	- 2 891
- dont crédit-bail	735	- 280	702	- 240
- dont obligation locative	0	- 8	0	0
. Instruments dérivés de couverture	3 116	- 3 235	3 360	- 2 993
. Instruments financiers à la juste valeur par résultat	788	- 21	707	- 693
. Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres/Actifs disponibles à la vente	484	0	405	0
. Titres au coût amorti	103	0	141	0
. Dettes représentées par un titre	0	- 2 183	0	- 1 983
. Dettes subordonnées	0	- 10	0	- 15
Total	**17 046**	**- 9 095**	**16 922**	**- 9 318**
Dont produits et charges d'intérêt calculés au TIE	*13 142*	*- 5 839*	*12 856*	*- 5 632*
Dont intérêts sur passifs au coût amorti		*- 5 839*		*- 5 632*

[1] dont -338 millions d'euros d'impact des taux négatifs en produits et 168 millions d'euros en charges au 31/12/2019, et dont -319 millions d'euros d'impact des taux négatifs en produits et 191 millions d'euros en charges au 31/12/2018.

Depuis l'exercice 2018, les revenus perçus ou courus des instruments financiers à la juste valeur par résultat sont enregistrés au compte de résultat en produits ou charges d'intérêts. Auparavant, ces intérêts étaient présentés dans le poste "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat".
Ce changement avait été effectué dans le but d'être en cohérence avec des états réglementaires adressés à la BCE dans le cadre du Short Term Exercise (STE) et pour avoir une meilleure lecture des intérêts reçus et versés. En 2019, afin de mieux refléter les produits et charges d'intérêts des instruments de transaction, le groupe a également revu le schéma de comptabilisation et de présentation dans le produit net bancaire des produits et charges d'intérêts de certains de ces instruments financiers à a juste valeur par résultat et a procédé notamment aux retraitements suivants : (i) enregistrement sous forme compensée globalement des intérêts sur les jambes prêteuses et emprunteuses des *swaps* de transaction et (ii) reclassement des intérêts sur instruments dérivés de couverture da la rubrique "produits et charges d'intérêt sur instruments dérivés de couverture".
Le groupe a également revu la présentation des produits et charges de l'activité de crédit-bail et présente désormais les éléments de l'activité de crédit-bail sous une forme compensée au sein des produits d'intérêts alors qu'ils étaient auparavant scindés entre les produits et charges d'intérêt.
En conséquence, et à des fins de comparabilité avec les produits et les charges d'intérêt au 31 décembre 2019 présentés selon cette définition, les chiffres publiés au 31 décembre 2018 ont été retraités et figurent ci-dessous :

	31.12.2018 retraité		31.12.2018 publié	
	Produits	Charges	Produits	Charges
. Établissements de crédit & banques centrales	513	- 743	513	- 743
. Clientèle	11 797	- 2 891	15 934	- 7 028
- dont crédit-bail	702	- 240	4 839	- 4 377
- dont obligation locative	0	0		0
. Instruments dérivés de couverture	3 360	- 2 993	3 360	- 3 012
. Instruments financiers à la juste valeur par résultat	707	- 693	5 138	- 5 162
. Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres/Actifs disponibles à la vente	405	0	405	
. Titres au coût amorti	141	0	141	
. Dettes représentées par un titre	0	- 1 983		- 1 983
. Dettes subordonnées	0	- 15		- 15
Total	**16 922**	**- 9 318**	**25 491**	**- 17 943**
Dont produits et charges d'intérêt calculés au TIE	*12 856*	*- 5 632*	*16 993*	*- 9 769*
Dont intérêts sur passifs au coût amorti		*- 5 632*		*- 9 769*

NOTE 21 - COMMISSIONS

	31.12.2019		31.12.2018	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Établissements de crédit	26	- 39	20	- 18
Clientèle	1 995	- 36	2 028	- 33
Titres	1 044	- 47	1 033	- 48
dont activités gérées pour compte de tiers	*745*	*0*	*723*	*0*
Instruments dérivés	18	- 11	13	- 9
Change	27	- 2	28	- 2
Engagements de financement et de garantie	74	- 6	68	- 6
Prestations de services	2 558	- 1 253	2 755	- 1 434
TOTAL	**5 742**	**- 1 394**	**5 945**	**- 1 550**

NOTE 22 - GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

	31.12.2019	31.12.2018 retraité
Instruments de transaction	325	252
Instruments à la juste valeur sur option	- 45	137
Inefficacité des couvertures	- 27	- 19
. Sur couverture de flux de trésorerie (CFH)	0	0
. Sur couverture de juste valeur (FVH)	- 27	- 19
. Variations de juste valeur des éléments couverts	806	169
. Variations de juste valeur des éléments de couverture	- 833	- 188
Résultat de change	164	92
Autres Instruments à la juste valeur sur résultat	427	250
Total des variations de juste valeur	**844**	**712**

Depuis l'exercice 2018, les intérêts perçus ou courus des instruments financiers à la juste valeur par résultat sont enregistrés au compte de résultat en produits ou charges d'intérêts. Auparavant, ces intérêts étaient présentés dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».Ce changement avait été effectué dans le but d'être en cohérence avec des états réglementaires adressés à la BCE dans le cadre du Short Term Exercise (STE) et pour avoir une meilleure lecture des intérêts reçus et versés. En 2019, le groupe a également affiné la présentation des revenus et des charges sur ces instruments (cf note 20).

Pour information, les données publiées et retraitées du 31 décembre 2018 figurent ci-dessous :

	31.12.2018 retraité	31.12.2018 publié
Instruments de transaction	252	252
Instruments à la juste valeur sur option	137	71
Inefficacité des couvertures	- 19	- 19
. Sur couverture de flux de trésorerie (CFH)	0	0
. Sur couverture de juste valeur (FVH)	- 19	- 19
. Variations de juste valeur des éléments couverts	169	169
. Variations de juste valeur des éléments de couverture	- 188	- 188
Résultat de change	149	92
Autres Instruments à la juste valeur sur résultat	316	316
Total des variations de juste valeur	**769**	**712**

NOTE 23 - GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES (2019)/ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE (2018)

	31.12.2019	31.12.2018
Dividendes	24	24
dont résultant d'instruments décomptabilisés sur la période	0	0
PV/MV réalisées sur instruments de dettes	97	203
Total	**121**	**227**

NOTE 24 - GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI

	31.12.2019	31.12.2018
Actifs financiers au coût amorti		
PV/MV réalisées sur :	1	1
. Effets publics	0	0
. Obligations et TRF	1	1
. Prêts	0	0
Passifs financiers au coût amorti - PV/MV réalisées sur	0	0
. Titres émis non subordonnés	0	0
. Titres émis subordonnés	0	0
Total	**1**	**1**

NOTE 25 - PRODUITS NETS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE

	31.12.2019	31.12.2018
Contrats d'assurance		
Primes acquises	17 225	16 705
Charges des prestations	- 8 861	- 8 866
Variations des provisions	- 5 250	- 1 582
Autres charges et produits techniques et non techniques	- 5 827	- 4 800
Produits nets des placements	6 299	2 008
Produits nets sur contrats d'assurance	**3 586**	**3 465**
. Marge d'intérêt/commissions	- 51	- 35
. Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	7	4
. Dont variation de juste valeur	0	- 6
. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	23	29
. Gains ou pertes nets sur actifs détenus jusqu'à l'échéance	0	0
Produits nets sur actifs financiers	**- 21**	**- 2**
Autres produits nets*	**15**	**17**
Produits nets des activités d'assurance	**3 580**	**3 480**

** dont immeubles de placement.*

NOTE 26 - PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

	31.12.2019	31.12.2018
Produits des autres activités		
. Immeubles de placement*	8	14
- reprises de provisions/amortissements	0	0
- plus values de cession	8	14
. Charges refacturées	109	108
. Autres produits	2 348	2 210
Sous-total	**2 465**	**2 332**
Charges des autres activités		
. Immeubles de placement*	- 13	- 21
- dotations aux provisions/amortissements	- 13	- 14
- moins values de cession	0	- 7
. Autres charges	- 1 247	- 1 205
Sous-total	**- 1 260**	**- 1 226**
Total net des autres produits et charges	**1 205**	**1 106**

** hors activités d'assurance.*

NOTE 27 - FRAIS GÉNÉRAUX

	31.12.2019	31.12.2018
Charges de personnel	- 6 801	- 6 631
Autres charges	- 4 796	- 4 701
Total	**- 11 597**	**- 11 332**

27 a - Charges de personnel

	31.12.2019	31.12.2018
Salaires et traitements	- 4 145	- 4 119
Charges sociales	- 1 633	- 1 598
Avantages du personnel à court terme	- 2	- 3
Intéressement et participation des salariés	- 518	- 452
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	- 454	- 459
Autres	- 49	0
Total	**- 6 801**	**- 6 631**

Effectifs moyens

	31.12.2019	31.12.2018
Techniciens de la banque	47 431	47 478
Cadres	35 363	34 420
Total	**82 794**	**81 898**
Dont France	69 133	68 448
Dont étranger	13 661	13 450

27 b - Autres charges d'exploitation

	31.12.2019	31.12.2018
Impôts et taxes (1)	- 610	- 608
Locations	- 376	- 526
- locations à court terme d'actifs (2)	- 182	- 351
- locations d'actifs de faible valeur/substituables (3)	- 174	- 157
- autres locations	- 20	- 18
Autres services extérieurs	- 2 866	- 2 805
Autres charges diverses	- 128	- 136
Total	**- 3 980**	**- 4 075**

(1) Le poste « Impôts et taxes » comprend une charge de - 185 millions d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique en 2019, contre - 166 millions d'euros en 2018.
(2) inclut l'immobilier en tacite reconduction.
(3) Inclut le matériel informatique.

27 c - Dotations et reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles

	31.12.2019	31.12.2018
Amortissements :	- 817	- 625
- immobilisations corporelles	- 642	- 470
dont droits d'utilisation(1)	- 173	0
- immobilisations incorporelles	- 175	- 155
Dépréciations :	1	- 1
- immobilisations corporelles	- 1	0
- immobilisations incorporelles	2	- 1
Total	**- 816**	**- 626**

(1) Impact de première application de la norme IFRS 16.

NOTE 28 - COÛT DU RISQUE DE CRÉDIT

	31.12.2019	31.12.2018
- pertes attendues à 12 mois (S1)	- 115	- 105
- pertes attendues à terminaison (S2)	- 14	- 90
- actifs dépréciés (S3)	- 1 071	- 793
Total	**- 1 200**	**- 988**

31.12.2019	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
Pertes attendues à 12 mois (S1)	**- 509**	**394**				**- 115**
- Prêts et créances Etablissements de crédit au coût amorti	- 3	4				1
- Prêts et créances clientèle au coût amorti	- 397	300				- 97
- dont location financement	- 32	25				- 7
- Actifs financiers au coût amorti - titres	- 2	1				- 1
- Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - titres de dettes	- 12	9				- 3
- Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - Prêts	0	0				0
- Engagements donnés	- 95	80				- 15
Pertes attendues à terminaison (S2)	**- 686**	**671**				**- 15**
- Prêts et créances Etablissements de crédit au coût amorti	0	0				0
- Prêts et créances clientèle au coût amorti	- 630	580				- 50
- dont location financement	- 22	24				2
- Actifs financiers au coût amorti - titres	0	0				0
- Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - titres de dettes	- 2	0				- 2
- Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - Prêts	0	0				0
- Engagements donnés	- 54	91				37
Actifs dépréciés (S3)	**- 2 077**	**1 920**	**- 744**	**- 320**	**150**	**- 1 070**
- Prêts et créances Etablissements de crédit au coût amorti	0	0	0	- 1	0	- 1
- Prêts et créances clientèle au coût amorti	- 1 951	1 804	- 739	- 314	149	- 1 051
- dont location financement	- 26	30	- 12	- 4	3	- 9
- Actifs financiers au coût amorti - titres	- 2	2	0	0	0	0
- Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - titres de dettes	- 3	3	0	- 3	1	- 2
- Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - Prêts	0	0	0	0	0	0
- Engagements donnés	- 120	111	- 5	- 2	0	- 16
Total	**- 3 271**	**2 985**	**- 744**	**- 320**	**150**	**- 1 200**

31.12.2018	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
Pertes attendues à 12 mois (S1)	**- 561**	**456**				**- 105**
- Prêts et créances Etablissements de crédit au coût amorti	- 3	2				- 1
- Prêts et créances clientèle au coût amorti	- 487	389				- 98
- dont location financement	- 43	35				- 8
- Actifs financiers au coût amorti - titres	- 1	0				- 1
- Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - titres de dettes	- 11	8				- 3
- Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - Prêts	0	0				0
- Engagements donnés	- 59	57				- 2
Pertes attendues à terminaison (S2)	**- 754**	**664**				**- 90**
- Prêts et créances Etablissements de crédit au coût amorti	0	3				3
- Prêts et créances clientèle au coût amorti	- 657	606				- 52
- dont location financement	- 44	46				2
- Actifs financiers au coût amorti - titres	0	1				1
- Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - titres de dettes	0	0				0
- Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - Prêts	0	0				0
- Engagements donnés	- 97	54				- 43
Actifs dépréciés (S3)	**- 1 512**	**1 742**	**- 763**	**- 413**	**153**	**- 793**
- Prêts et créances Etablissements de crédit au coût amorti	0		0	- 1	0	- 1
- Prêts et créances clientèle au coût amorti	- 1 405	1 656	- 753	- 403	143	- 762
- dont location financement	- 47	47	- 11	- 9	3	- 17
- Actifs financiers au coût amorti - titres	- 9	6	0	0	0	- 3
- Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - titres de dettes	- 3	1	- 2	- 7	10	- 1
- Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - Prêts	0	0	0	0	0	0
- Engagements donnés	- 95	79	- 8	- 3	0	- 26
Total	**- 2 827**	**2 861**	**- 762**	**- 413**	**153**	**- 988**

NOTE 29 - GAINS OU PERTES SUR AUTRES ACTIFS

	31.12.2019	31.12.2018
Immobilisations corporelles et incorporelles	- 12	18
. Moins-values de cession	- 40	- 25
. Plus-values de cession	28	43
Gains ou pertes nets sur titres consolidés (1)	331	77
TOTAL	**319**	**95**

(1) Dont impact cession Primonial et RMA.

NOTE 30 - VARIATIONS DE VALEUR DES ÉCARTS D'ACQUISITION

	31.12.2019	31.12.2018
Dépréciation des écarts d'acquisition	0	- 12
Écart d'acquisition négatif passé en résultat	0	19
TOTAL	**0**	**7**

NOTE 31 - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Décomposition de la charge d'impôt

	31.12.2019	31.12.2018
Charge d'impôt exigible	- 1 813	- 1 767
Charge d'impôt différé	- 47	- 84
Ajustements au titre des exercices antérieurs	118	41
TOTAL	**- 1 742**	**- 1 810**

Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique

	31.12.2019	31.12.2018
Taux d'impôt théorique	34,43 %	34,43 %
Impact des régimes spécifiques des SCR et SICOMI	- 1,11 %	- 1,47 %
Impact du taux réduit sur les plus values à long terme	- 1,38 %	- 1,07 %
Impact des taux d'imposition spécifiques des entités étrangères	- 0,89 %	- 0,77 %
Impact du *carry back*	0,00 %	- 0,06 %
Décalages permanents	3,75 %	2,71 %
Autres	- 3,67 %	0,33 %
Taux d'impôt effectif	**31,13 %**	**34,10 %**
Résultat taxable	5 597	5 308
Charge d'impôt	**31,13 %**	**34,10 %**

3. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES DIRECTEMENT COMPTABILISÉS EN CAPITAUX PROPRES

NOTE 32 - RECYCLAGE DE GAINS ET PERTES DIRECTEMENT COMPTABILISÉS EN CAPITAUX PROPRES

	31.12.2019 Mouvements	31.12.2018 Mouvements
Écarts de conversion		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	35	42
Sous-total	***35***	***42***
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP		
Reclassement vers le résultat*	- 98	- 6
Autres mouvements	439	- 127
Sous-total	***341***	***- 133***
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	- 1	2
Sous-total	***- 1***	***2***
Réévaluation des placements des activités d'assurance (actifs financiers disponibles à la vente)		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	464	- 350
Sous-total	***464***	***- 350***
Réévaluation des immobilisations	0	0
Écart de réévaluation liés au risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO transférés en réserves	- 6	5
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	- 144	- 4
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	11	- 22
Total	**700**	**- 460**

** sur instruments de dettes*

NOTE 33 - IMPÔT RELATIF À CHAQUE COMPOSANTE DE GAINS ET PERTES DIRECTEMENT COMPTABILISÉS EN CAPITAUX PROPRES

	31.12.2019			31.12.2018		
	Valeur brute	Impôt	Valeur nette	Valeur brute	Impôt	Valeur nette
Écarts de conversion	35	0	35	42	0	42
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP	428	- 90	338	- 192	59	- 133
Réévaluation des placements des activités d'assurance	638	- 172	466	- 434	152	- 282
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	- 1	0	- 1	3	- 1	2
Réévaluation des immobilisations	0	0	0	0	0	0
Écart de réévaluation liés au risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO transférés en réserves	- 8	3	- 5	7	- 2	5
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	- 211	67	- 144	- 3	- 1	- 4
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	11	0	11	- 23	0	- 23
Total des variations des gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres	**892**	**- 192**	**700**	**- 733**	**273**	**- 460**

4. NOTE RELATIVE AUX INFORMATIONS SUR LES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

Une **entité structurée** est une entité qui a été conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité ; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

Le groupe est en relation avec des entités structurées non consolidées dans le cadre de ses activités, et pour répondre aux besoins de ses clients.

Les principales catégories d'entités structurées sponsorisées non consolidées sont les suivantes :
- véhicules de titrisation (SPV) : le groupe ne détient aucun véhicule de titrisation significatif non consolidé ;
- financements d'actifs : le groupe octroie des prêts à des entités structurées dont le seul objet est la détention des actifs afin d'être mis en location, les loyers reçus permettant à l'entité structurée le remboursement de ses emprunts. Ces entités sont dissoutes à l'issue de l'opération de financement. Le groupe est généralement le seul actionnaire.

Pour ces deux catégories, l'exposition maximale aux pertes sur les entités structurées correspond à la valeur comptable de l'actif financé de l'entité structurée.
- organismes de placement collectif ou fonds : le groupe intervient comme gestionnaire et dépositaire. Il propose à sa clientèle des fonds dans lesquels il n'a pas vocation à investir. Le groupe commercialise et gère ces fonds, dédiés ou publics, et pour celà est rémunéré par des commissions.

Un intérêt dans une entité structurée non consolidée est un lien contractuel ou non qui expose le groupe à la variabilité des rendements associés à la performance de l'entité.
Le risque du groupe est essentiellement un risque opérationnel de manquement à son mandat de gestion ou de dépositaire et, le cas échéant, il est également exposé au risque à hauteur des sommes investies.

Aucun soutien financier n'a été accordé aux entités structurées du groupe sur l'exercice.

Les principales catégories d'entités structurées sponsorisées non consolidées par le groupe sont détaillées dans le tableau ci-dessous.

31.12.2019	Véhicules de titrisation (SPV)	Gestion d'actifs (OPCVM/SCPI)(*)	Autres entités structurées(**)
Total bilan	322	27 668	2 350
Valeur comptable des actifs financiers(1)	82	12 974	943
Valeur comptable des passifs financiers(1)	0	0	0
Exposition maximale au risque de perte	82	1 012	0

31.12.2018	Véhicules de titrisation (SPV)	Gestion d'actifs (OPCVM/SCPI)(*)	Autres entités structurées(**)
Total bilan	285	27 702	1 974
Valeur comptable des actifs financiers(1)	74	12 946	949
Valeur comptable des passifs financiers(1)	0	0	0
Exposition maximale au risque de perte	74	984	0

(1) Valeur comptable des actifs que l'entité qui publie comptabilise vis-à- vis de ces entités structurées.
(*) Il s'agit principalement d'OPCVM dont le groupe assure la gestion.
(**) Les autres entités structurées correspondent à des entités de financement d'actifs.

5. INFORMATION SECTORIELLE

RÉPARTITION DU BILAN PAR ACTIVITÉS

En millions d'euros	Banque de détail	Assurance	Banque grandes entreprises/Banque d'investissement	Gestion d'actifs/ Banque privée	Autres	Total	Inter activités	Total
31.12.2019	1 127 265	202 551	98 445	34 320	100 548	1 563 129	- 632 213	930 916
Total bilan	**72,1 %**	**13,0 %**	**6,3 %**	**2,2 %**	**6,4 %**	**100,0 %**		
31.12.2018	1 045 748	183 359	97 052	33 437	92 710	1 452 306	- 599 742	852 564
Total bilan	**72,0 %**	**12,6 %**	**6,7 %**	**2,3 %**	**6,4 %**	**100,0 %**		

RÉPARTITION DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ACTIVITÉS

31.12.2019	Banque de détail	Assurance	Banque grandes entreprises/Banque d'investissement	Gestion d'actifs/ Banque privée	Autres	Inter activités	Total
Produit net bancaire	13 325	2 237	1 029	867	1 688	- 1 088	18 058
Frais généraux	- 9 069	- 752	- 402	- 632	- 1 830	1 088	- 11 597
Résultat brut d'exploitation	**4 256**	**1 485**	**627**	**235**	**- 142**		**6 461**
Coût du risque	- 1 055	0	- 138	6	- 13		- 1 200
Gains sur autres actifs(1)	214	97	1	20	- 10		322
Résultat avant impôts	**3 415**	**1 582**	**490**	**261**	**- 165**		**5 583**
Impôt sur les sociétés et autres	- 1 149	- 484	- 19	- 34	- 39		- 1 725
Résultat net comptable	**2 266**	**1 098**	**471**	**227**	**- 204**		**3 858**
Intérêts minoritaires	63	1	0	18	1		83
Résultat net part du groupe	**2 203**	**1 097**	**471**	**209**	**- 205**		**3 775**

(1) y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition.

31.12.2018	Banque de détail	Assurance	Banque grandes entreprises/Banque d'investissement	Gestion d'actifs/ Banque privée	Autres	Inter activités	Total
Produit net bancaire	13 080	2 238	1 074	809	1 326	- 1 001	17 526
Frais généraux	- 8 962	- 697	- 380	- 572	- 1 722	1 001	- 11 332
Résultat brut d'exploitation	**4 118**	**1 541**	**694**	**237**	**- 396**		**6 194**
Coût du risque	- 955	0	12	- 15	- 30		- 988
Gains sur autres actifs(1)	65	16	0	34	46		161
Résultat avant impôts	**3 228**	**1 557**	**706**	**256**	**- 380**		**5 367**
Impôt sur les sociétés et autres	- 1 127	- 521	- 121	- 45	25		- 1 789
Résultat net comptable	**2 101**	**1 036**	**585**	**211**	**- 355**	**0**	**3 578**
Intérêts minoritaires	59	1	0	13	1		74
Résultat net part du groupe	**2 042**	**1 035**	**585**	**198**	**- 356**	**0**	**3 504**

(1) y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition.

RÉPARTITION DU BILAN PAR ZONES GÉOGRAPHIQUES

ACTIF	31.12.2019				31.12.2018			
	France	Europe hors France	Autres pays*	Total	France	Europe hors France	Autres pays*	Total
Caisses, Banques centrales	78 164	6 895	1 667	86 726	55 997	6 342	1 684	64 023
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	31 875	473	2 837	35 185	19 015	571	2 476	22 062
Instruments dérivés de couverture	3 562	2	4	3 568	3 395	9	5	3 409
Actifs financiers au coût amorti	480 707	54 892	9 116	544 715	464 351	50 575	7 670	522 596
dont prêts et créances sur les établissements de crédit	47 130	1 718	1 737	50 585	47 967	2 267	847	51 081
dont prêts et créances sur la clientèle	432 240	50 544	7 377	490 161	414 901	45 877	6 661	467 439
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	34 485	1 604	7 000	43 089	33 956	1 958	5 636	41 550
Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques	183 815	3 658	0	187 473	167 260	4 296	0	171 556
Participations dans les entreprises MEE	255	8	96	359	211	20	233	464

PASSIF	31.12.2019				31.12.2018			
	France	Europe hors France	Autres pays*	Total	France	Europe hors France	Autres pays*	Total
Banques centrales	710	0	5	715	350	0	0	350
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	19 642	135	445	20 222	5 082	173	176	5 431
Instruments dérivés de couverture	3 383	78	8	3 469	2 803	89	2	2 894
Dettes envers les établissements de crédit	34 398	2 126	7 760	44 284	48 356	3 265	8 266	59 887
Dettes envers la clientèle	376 663	60 994	1 979	439 636	342 951	52 865	882	396 698
Dettes représentées par un titre	131 840	6 717	9 064	147 621	126 346	5 132	7 206	138 684

** USA, Singapour, Maroc et Tunisie.*

RÉPARTITION DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ZONES GÉOGRAPHIQUES

	31.12.2019				31.12.2018			
	France	Europe hors France	Autres pays*	Total	France	Europe hors France	Autres pays*	Total
Produit net bancaire	14 390	3 473	195	18 058	14 042	3 304	180	17 526
Frais généraux	- 9 383	- 2 120	- 94	- 11 597	- 9 168	- 2 081	- 84	- 11 332
Résultat brut d'exploitation	5 007	1 304	150	6 461	4 874	1 224	96	6 194
Coût du risque	- 734	- 454	- 12	- 1 200	- 613	- 376	1	- 988
Gains sur autres actifs**	311	- 9	20	322	- 7	77	91	161
Résultat avant impôts	4 585	841	158	5 583	4 255	924	188	5 367
Résultat net global	3 145	611	102	3 858	2 745	660	173	3 578
Résultat net part du groupe	**3 096**	**578**	**102**	**3 775**	**2 717**	**617**	**170**	**3 504**

** USA, Singapour, Maroc et Tunisie.*
*** y compris résultat net des entités mises en équivalence et pertes de valeur sur écarts d'acquisition.*

6. AUTRES INFORMATIONS

NOTE I.1 - HIÉRARCHIE DE JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI OU AU COÛT AU BILAN

Les justes valeurs présentées sont une estimation à partir des paramètres observables au 31 décembre 2019. Elles sont issues d'un calcul d'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux qui comprend le coût de signature inhérent au débiteur.
Les instruments financiers présentés dans cette information sont les prêts et emprunts. Ils ne reprennent pas les éléments non monétaires (actions), les comptes de fournisseurs et les comptes d'autres actifs, des autres passifs et les comptes de régularisation. Les instruments non financiers ne sont pas concernés par cette information.
La juste valeur des instruments financiers exigibles à vue et les contrats d'épargne réglementée de la clientèle est la valeur exigible par le client, c'est à dire sa valeur comptable.

Certaines entités du groupe peuvent également appliquer des hypothèses : la valeur de marché est la valeur comptable pour les contrats dont les conditions se réfèrent à un taux variable, ou dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an.
Nous attirons l'attention sur le fait que hormis les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti ne font pas dans la pratique l'objet de cession avant leur échéance. De ce fait, les plus values ou les moins values ne seront pas constatées. Si toutefois, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti devaient faire l'objet d'une cession, le prix de cette cession pourrait différer significativement de la juste valeur calculée au 31 décembre.

Montants en M€	31.12.2019						
	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins values latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie	Total
Actifs	**667 671**	**646 868**	**20 802**	**12 159**	**163 911**	**491 601**	**667 671**
Actifs financiers au coût amorti - IFRS 9	652 244	631 441	20 802	3 096	157 547	491 601	652 244
Prêts et créances sur établissements de crédit	137 987	137 311	675	0	137 987	0	137 987
Prêts et créances à la clientèle	510 108	490 161	19 947	0	18 507	491 601	510 108
Titres	4 149	3 969	180	3 096	1 053	0	4 149
Placements des activités d'assurance au coût amorti	15 427	15 427	0	9 063	6 364	0	15 427
Prêts et créances	6 364	6 364	0	0	6 364	0	6 364
Détenus jusqu'à l'échéance	9 063	9 063	0	9 063	0	0	9 063
Passifs	**653 675**	**644 412**	**9 263**	**806**	**399 383**	**253 486**	**653 675**
Passifs financiers au coût amorti - IFRS 9	652 346	643 083	9 263	806	398 055	253 486	652 346
Dettes envers les établissements de crédit	44 762	44 284	477	0	44 762	0	44 762
Dettes envers la clientèle	442 992	439 636	3 356	0	189 507	253 486	442 992
Dettes représentées par un titre	152 004	147 621	4 384	0	152 004	0	152 004
Dettes subordonnées	12 588	11 542	1 046	806	11 782	0	12 588
Passifs des activités d'assurance au coût amorti	**1 328**	**1 328**	**0**	**0**	**1 328**	**0**	**1 328**
Dettes envers les établissements de crédit	1 178	1 178	0	0	1 178	0	1 178
Dettes représentées par un titre	0	0	0	0	0	0	0
Dettes subordonnées	150	150	0	0	150	0	150

- Niveau 1 : cours coté sur un marché actif.
- Niveau 2 : cours de marchés actifs pour des instruments semblables et techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables.
- Niveau 3 : valorisation sur la base de modèles internes contenant des données non observables significatives.

NOTE I.2 - DIVIDENDES

L'entité consolidante a prévu de verser 133 millions d'euros hors groupe Crédit Mutuel.

NOTE I.3 - INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIÉES

Montants en M€	31.12.2019 Entités consolidées par mise en équivalence	31.12.2018 Entités consolidées par mise en équivalence
Actifs		
Actifs à la juste valeur par résultat	0	20
Actifs financiers à la JVCP	**0**	**0**
Actifs financiers au coût amorti	**1 298**	**1 164**
dont comptes ordinaires	*66*	*0*
Instruments dérivés de couverture	0	0
Placements des activités d'assurance	0	0
Actifs divers	**28**	**55**
Passifs	**0**	**0**
Dettes envers les établissements de crédit	50	62
dont comptes ordinaires	*43*	*55*
Instruments dérivés de couverture	0	0
Passifs à la juste valeur par résultat	0	0
Dettes envers la clientèle	30	61
Dettes représentées par un titre	0	0
Dettes subordonnées	0	0
Intérêts reçus	9	18
Intérêts versés	1	0
Commissions reçues	1	2
Commissions versées	0	0
Gains ou pertes nets sur actifs financiers JVCP et JVR	5	31
Produits nets des activités d'assurance	- 18	- 41
Autres produits et charges	53	50
PNB	**51**	**60**
Frais généraux	**2**	**3**
Engagements de financement donnés	67	115
Engagements de garantie donnés	0	0
Engagements de financement reçus	0	0
Engagements de garanties reçus	0	0

NOTE I.4 - RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS

En milliers d'euros	Salaire Part fixe	Salaire Part variable	Réintégration sociale	Avantages en nature	Total
Principaux dirigeants*	584	-	14	6	604

** Directeur général, directeur général adjoint.*

NOTE I.5 - PAIEMENTS FONDÉS EN ACTIONS

La norme IFRS 2 traite des transactions dont les paiements sont fondés sur des actions, notamment vis à vis de membres du personnel en contrepartie des services rendus. Sont exclues du champ d'application, les transactions par lesquelles l'entreprise acquiert des biens représentatifs d'actifs nets lors de regroupements d'entreprises, couvertes par la norme IFRS 3 ainsi que certaines transactions couvertes par les normes IAS 32 et IAS 39 relatives aux instruments financiers (contrats d'achat et de vente d'actifs non financiers).

La norme IFRS 2 définit trois catégories de transactions dont le paiement est fondé sur des actions :
- les transactions réglées en instruments de capitaux propres de l'entité (comme par exemple des actions ou des options sur actions) ;
- les transactions réglées en trésorerie par lesquelles l'entité acquiert des biens ou services en encourant un passif représentant l'obligation de transférer de la trésorerie ou d'autres actifs au fournisseur de ces biens ou services, à hauteur de montants basés sur le prix (ou la valeur) des actions de l'entité ou de tout autre instrument de capitaux propres ; et
- les transactions réglées, soit en instruments de capitaux propres, soit en trésorerie, le choix étant laissé, selon les accords, à l'entité ou au fournisseur de biens ou de services.

Le groupe est concerné principalement par les transactions dont le dénouement se fait en trésorerie. Pour ces transactions, la juste valeur du passif, évaluée initialement à la date d'attribution, doit être réévaluée à chaque date de clôture et jusqu'à la date de règlement du passif. Les variations de juste valeur sont à comptabiliser en charges ou en produits, au compte de résultat et ce tant que la dette n'est pas réglée.
Pour les transactions réglées en capitaux propres, une charge est comptabilisée en contrepartie des capitaux propres. Cette charge est étalée sur la période d'acquisition des droits.

AU 31.12.2019	Plan 1	Plan 2	Plan 3	Plan 4	Plan 5	Plan 6	Plan 7	Plan 8
Nature des plans	*Cash settled*	*Cash settled*	*Cash settled*	*Cash settled*	*Cash settled*	*Cash settled*	*Cash settled*	*Cash settled*
Date d'attribution	15/10/15	18/09/15	30/06/15	14/02/12	15/04/13	01/04/14	16/09/15	16/09/16
Période d'exercice	T1 2018 /T1 2020	S1 2021	T4 2020	Minimum 2 ans à l'issue de la période d'acquisition de 2 ans				
Impact résultat 2019	0,5	0,9	- 0,9	0,0	0,0	0,0	6,2	- 0,4
Dettes au bilan	5,6	4,7	23,8	0,0	0,0	0,0	0,0	6,4

AU 31.12.2019	Plan 9	Plan 10	Plan 11	Plan 12	Plan 13	Plan 14	Plan 15	Plan 16
Nature des plans	*Cash settled*	*Cash settled*	*Cash settled*	*Cash settled*	*Cash settled*	*Cash settled*	*Cash settled*	*Cash settled*
Date d'attribution	29/11/17	01/07/17	01/11/17	01/11/19	04/09/17	06/09/18	06/09/19	20/12/19
Période d'exercice	T1 2021	T3 2020	T1 2020 / T1 2023	2022/2024	Minimum 2 ans à l'issue de la période d'acquisition de 2 ans			
Impact résultat 2019	- 0,8	- 1,1	- 2,6	- 0,4	- 2,5	- 3,8	- 0,5	0,2
Dettes au bilan	6,8	1,7	4,3	6,3	6,1	5,1	0,5	0,2

NOTE I6 - HONORAIRES CAC

	31.12.2019			
	ERNST & YOUNG et Autres		MAZARS	
Montants en millions d'euros HT	Montant	%	Montant	%
Certification des comptes	4,04	97 %	3,72	99 %
Services autres que la certification des comptes*	0,14	3 %	0,03	1 %
Total	**4,18**	**100 %**	**3,75**	**100 %**
dont honoraires versés aux commissaires aux comptes en France pour la certification des comptes	3,55		3,33	
dont honoraires versés aux commissaires aux comptes en France pour les services autres que la certification des comptes	0,49		0,39	

** Les services autres que la certification des comptes correspondent notamment en 2019 aux lettres de confort dans le cadre d'opérations de marché, aux rapports et attestations requises pour des besoins réglementaires.*

	31.12.2018			
	ERNST & YOUNG et Autres		MAZARS	
Montants en millions d'euros HT	Montant	%	Montant	%
Certification des comptes	4,41	97 %	4,26	100 %
Services autres que la certification des comptes*	0,12	3 %	0,01	0 %
Total	**4,53**	**100 %**	**4,27**	**100 %**
dont honoraires versés aux commissaires aux comptes en France pour la certification des comptes	3,36		3,61	
dont honoraires versés aux commissaires aux comptes en France pour les services autres que la certification des comptes	1,05		0,65	

** Les services autres que la certification des comptes correspondent notamment en 2018 aux lettres de confort dans le cadre d'opérations de marché, aux rapports et attestations requises pour des besoins réglementaires.*

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

GROUPE CRÉDIT MUTUEL
Exercice clos le 31 décembre 2019

MAZARS
Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault – 92400 Courbevoie
S.A. à directoire et conseil de surveillance
au capital de € 8 320 000
784 824 153 R.C.S. Nanterre
Membre de la compagnie régionale de Versailles

ERNST & YOUNG ET AUTRES
Tour First – TSA 14444
92037 Paris – La Défense Cedex
S.A.S. à capital variable – 438 476 913 R.C.S. Nanterre
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles

À l'assemblée générale de l'association Confédération Nationale du Crédit Mutuel,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de l'association Confédération Nationale du Crédit Mutuel relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 4 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les changements de méthodes comptables relatifs, d'une part, à l'application de la nouvelle norme IFRS 16 « Contrats de location » à compter du 1er janvier 2019 et, d'autre part, à la présentation, au compte de résultat, des produits et charges d'intérêts de certains instruments financiers à la juste valeur par résultat et des opérations de location-financement et de location simple, exposés dans la note 1 « Principes et méthodes comptables » et dans les autres notes présentant les données chiffrées liées à ces changements de méthodes comptables.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Les notes présentées dans l'annexe aux comptes consolidés exposent le changement de méthode comptable relatif à l'application de la nouvelle norme IFRS 16 « Contrats de location » ainsi que le changement de méthode relatif à la présentation des produits et charges d'intérêts des opérations de location-financement et de location simple. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre groupe, nous avons vérifié le bien-fondé de ces changements et la présentation qui en est faite.

Votre groupe utilise des modèles internes et des méthodologies pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas traités sur des marchés actifs, ainsi que pour la constitution de certaines provisions, tel que cela est décrit dans la note I-3 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné le dispositif de contrôle de ces modèles et méthodologies, des paramètres utilisés et du recensement des instruments financiers auxquels ils s'appliquent.

Votre groupe comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit et de contrepartie inhérents à ses activités (notes I-3, II-2, II-4a, II-5, II-17a et II-28 de l'annexe aux comptes consolidés). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et de contrepartie, aux méthodologies de dépréciation, et à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations individuelles.

Votre groupe a procédé à des tests de dépréciation de valeur des écarts d'acquisition et des participations détenues, qui peuvent conduire, le cas échéant, à la constatation de dépréciations au titre de cet exercice (notes II-2, II-13a, II-16 et II-30 de l'annexe aux comptes consolidés). Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests, les principales hypothèses et les paramètres utilisés, ainsi que les estimations qui en résultent et ayant conduit le cas échéant, à des dépréciations.

Votre groupe constitue des provisions pour couvrir les engagements sociaux (note I-3 « Principes et méthodes comptables » et note II-17a de l'annexe aux comptes consolidés). Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements, ainsi que les principales hypothèses et les modalités de calcul retenues.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 8 avril 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Courbevoie et Paris-La Défense, le 19 mai 2020

Les commissaires aux comptes

MAZARS
Pierre Masieri Anne Veaute

ERNST & YOUNG ET AUTRES
Hassan Baaj

TOUT SAVOIR SUR LE GROUPE CRÉDIT MUTUEL :

www.creditmutuel.com

Confédération Nationale du Crédit Mutuel
88-90, rue Cardinet - 75847 Paris Cedex 17
Tél. : 01 53 48 87 94
www.creditmutuel.com
Communication institutionnelle

Photos : Crédit Mutuel - iStock